

LA DEMANDE SOCIALE EN SEINE-SAINT-DENIS : ELEMENTS DE CONTEXTE REGIONAL ET DE DIFFERENCIATION INFRA DEPARTEMENTALE

Crise économique, crise sociale et demande sociale dans les territoires franciliens

Depuis le début des années 2000, le développement économique de la Seine-Saint-Denis connaît une inflexion majeure qui tranche avec les décennies passées 80 et 90 d'hémorragie forte de l'emploi salarié privé, en particulier dans l'industrie (source Pôle Emploi). Ainsi, entre 1997 et 2007 les effectifs salariés privés du département progressent de 25 % (contre 16,6 % pour la région).

La grande crise financière et économique, enclenchée en 2007, a bien évidemment infléchi ce dynamisme mais le département semble mieux résister, par rapport à la moyenne régionale, en matière d'évolution d'emplois privés sur son territoire (moindre contraction en 2009 et reprise plus forte en 2010 et 2011 de l'emploi privé).

Malgré ce dynamisme économique, le département de la Seine-Saint-Denis reste profondément marqué par la précarité et une part importante de la population active semble ne pas bénéficier réellement de cette vitalité économique. Les deux premiers volets de notre approche de diagnostic régional et infra départemental¹ ont en effet montré l'importance de la déconnexion entre la situation économique du département et d'une partie importante de la population en âge de travailler.

Cette crise majeure du capitalisme mondial financiarisé s'est transformée, de manière plus ou moins rapide selon les pays, en crise sociale avec une montée du chômage, du sous-emploi et plus largement de la précarité d'une partie de la population.

Dans ce troisième volet, nous approfondissons justement l'analyse de la situation sociale de la population de la Seine-Saint-Denis au regard de plusieurs indicateurs qui renseignent sur le degré de précarité et d'exclusion des populations.

La demande sociale, telle qu'elle est définie dans cette étude, correspond à un versant particulier du système de protection sociale : celui de l'aide sociale apportée aux populations les plus fragiles, celles aux

¹ Population en âge de travailler (Volet 1) et Tissu économique (Volet 2).

ressources monétaires les plus faibles. Ce versant est au cœur de l'action sociale et sanitaire confiée aux Départements depuis 1984 mais il intègre aussi des dispositifs étatiques de solidarité nationale comme la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou l'Aide Médical de l'Etat (AME).

L'objectif principal de ce volet n'est donc pas d'offrir un panorama complet de l'état de l'action sociale menée par les différents échelons administratifs, ni de recenser l'ensemble des bénéficiaires de ces dispositifs mais plutôt de **décrire**, à partir d'un certain nombre d'indicateurs (politiques sociales départementales et de solidarité nationale), **le profil de la demande sociale en Ile-de-France et en particulier en Seine-Saint-Denis.**

INTRODUCTION

Aide sociale, action sociale et sanitaire, revenu et pauvreté des populations : des dynamiques complexes de la demande sociale dans les territoires

Pour les Départements, les dynamiques de la demande sociale à l'œuvre sur leur territoire sont des éléments très importants. En effet, compte tenu des compétences légales et spécifiques attribuées au Conseil général, le Département est la Collectivité « chef de file » en matière d'aide sociale et plus précisément d'action sociale et sanitaire envers les populations les plus fragiles. Ce statut constitue un des axes majeurs des discussions en cours autour de l'acte III de la décentralisation.

La demande sociale analysée dans cette étude (dans une perspective régionale mais surtout infra départementale) est celle qui naît essentiellement d'une insuffisance de ressources monétaires des ménages et qui se matérialise par l'activation de dispositifs de prestations sociales² (A).

Au sein du système français de protection sociale, l'articulation entre Revenu (B) et Demande sociale est cruciale. Le rôle des Départements y est fondamental (C) et la situation socio-économique des territoires, principalement en termes de pauvreté monétaire (D), y est souvent déterminante.

A) Eléments de définition : la demande sociale comme reflet de « capacités financières » insuffisantes

La notion de demande sociale, telle qu'elle est définie dans cette étude, est donc essentiellement basée sur l'insuffisance de « capacités financières » des ménages. L'action sociale déployée sur les territoires a donc pour fonction sociale première, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Cette demande sociale est l'expression des difficultés des ménages d'un territoire à prendre pleinement en charge un certain nombre de situations de la vie courante (se nourrir, se soigner, se loger, etc.) sans l'aide directe des collectivités (Etat, Collectivités territoriales) dispensée, en grande partie, sous forme monétaire.

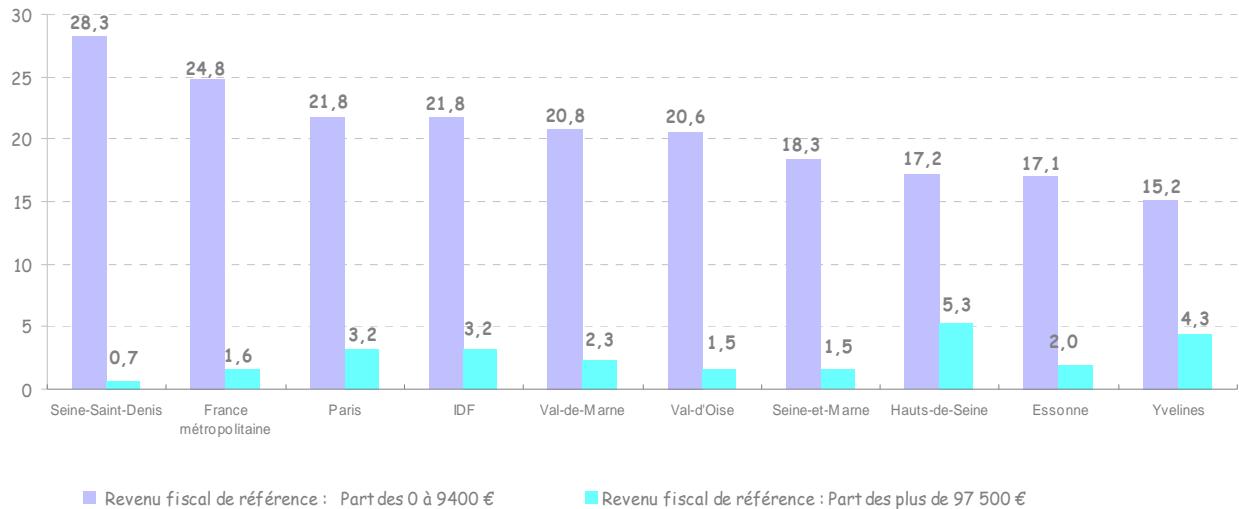
Elle correspond à l'ensemble des allocations sociales distribuées sous forme monétaire, sans contrepartie de cotisation, par différentes institutions **et en particulier les Départements**. La finalité de cette action sociale consiste à offrir aux habitants un niveau minimum de ressources jugé acceptable pour une vie en société.

² La demande sociale potentielle d'un territoire peut être supérieure à celle effectivement enregistrée par les dispositifs de prestations sociales via l'existence du phénomène de « **non recours** » aux droits et services qui correspond à l'éligibilité à une prestation sociale qui n'est cependant pas perçue (par non connaissance, non réception ou non demande).

B) Une variable clé et structurante : le niveau des revenus fiscaux³....

II – 1 – 1 Les Revenus Fiscaux : les Tranches de revenus (faibles et élevés)

Revenu fiscal de références : Part des tranches 0 à 9 400€ et des plus 97 500€ (Revenu 2009 déclaration 2010)



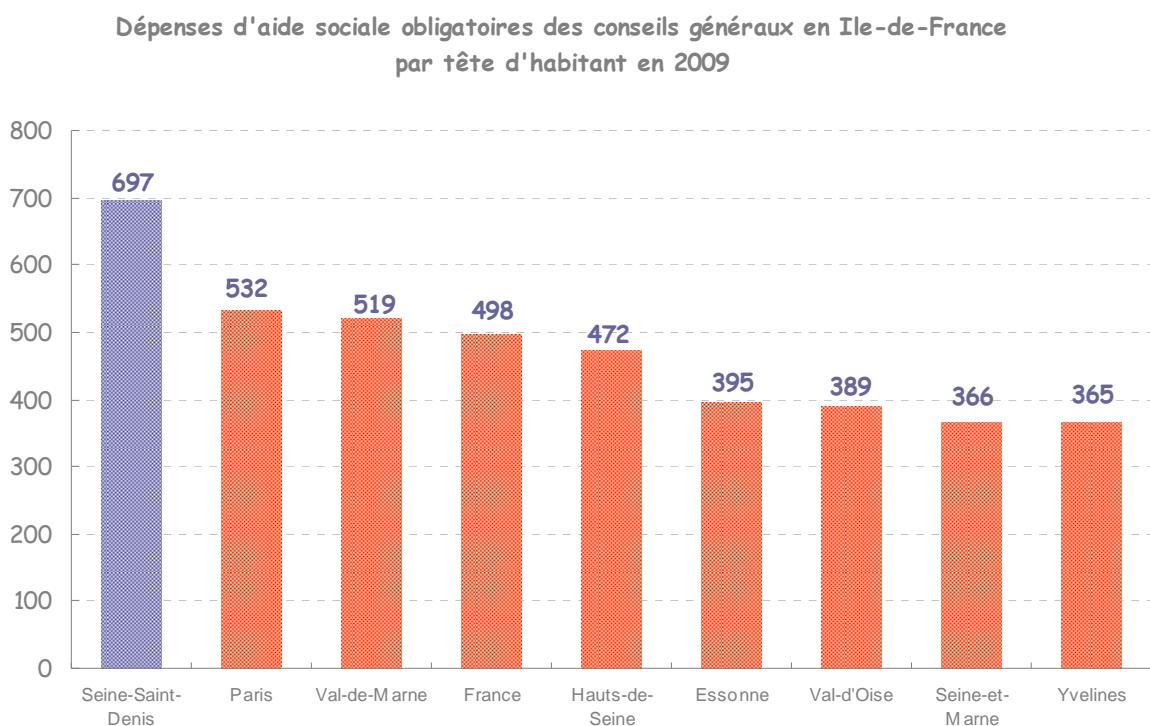
L’analyse des revenus est donc importante pour comprendre les spécificités des départements en matière de demande sociale.

En effet, la relation entre *Demande sociale* (situations de déficit monétaire) et *Revenu fiscal monétaire, avant redistribution*, est évidente dans nos économies sociales et monétaires où l’absence de revenu (principalement salarial) autorise le plus souvent un droit d’accès aux prestations sociales. Il est donc logique de retrouver sur les territoires les plus pauvres en revenu des populations, les demandes sociales les plus importantes. C’est le cas de notre département où de nombreux indicateurs de revenu, en comparaison régionale, montrent une situation très difficile qui, très logiquement, s’accompagne d’une demande sociale très élevée.

³ Cf. annexe 2 pour une présentation de différents indicateurs de revenu en Ile-de-France.

C)...associé à des niveaux de dépenses d'aide sociale départementale très hétérogènes au sein de la région

Les dépenses des conseils généraux concernent quatre grandes catégories d'aide sociale dont les évolutions ont été particulièrement dramatiques depuis la crise sur certains territoires, notamment en Seine-Saint-Denis.



L'aide sociale départementale, qui occupe une place majeure dans notre définition de la demande sociale, « garantit aux personnes qui se trouvent dans l'incapacité d'assurer leur autonomie ou leurs moyens d'existence l'accès à différents dispositifs permettant de couvrir leurs besoins essentiels. Le champ d'intervention des Départements s'est beaucoup élargi depuis les premières lois de décentralisation de 1984 avec le transfert aux conseil généraux de prestation auparavant financées par l'Etat, ou la création de nouvelles prestations financées par les Départements »⁴ (APA depuis 2002, RMI de 2004 à 2009 puis RSA, PCH depuis 2006). L'aide sociale départementale comprend quatre grands postes : l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et, enfin, les dépenses afférentes au RSA.

⁴ Dépenses d'aide sociale départementale 2010 (DREES, juin 2012).

Au niveau national la répartition de ces prestations (en volume de dépenses et en nombre de personnes) se répartit ainsi :

- L'aide sociale au titre de l'**insertion** (RSA) qui représente **28,0 %** des dépenses nettes d'aide sociale départementale (dépenses en hausse de + 11,0 % entre 2006 et 2010 et de + 33,0 % en nombre de bénéficiaires⁵ entre 2007 et 2011) ;
- L'aide sociale aux **personnes âgées** représente **25,0 %** des prestations départementales (dépenses nettes en hausse de + 16,0 % entre 2006 et 2010 et de + 35,0 % en nombre de prestation entre 2007 et 2001) ;
- L'aide sociale aux **personnes handicapées** représente **25,0 %** de l'aide départementale (dépenses nettes en hausse de + 30,0 % entre 2006 et 2010 et de + 39,0 % en nombre de bénéficiaires entre 2007 et 2011) ;
- Enfin, l'aide sociale à l'**enfance** représente **21,0 %** des prestations départementales (dépenses nettes en hausse de + 12,0 % entre 2006 et 2010 et de + 15,0 % en nombre de bénéficiaires entre 2007 et 2011).

Ces actions se traduisent logiquement dans les dépenses que les Départements consacrent à la prise en charge de l'aide sociale. **Sur ce plan, la Seine-Saint-Denis est de loin le département sur lequel la demande sociale semble peser le plus en Ile-de-France.** Rapportée à la population, le Département dépense, en effet, près de 700 euros par habitant en aide sociale obligatoire quand les Yvelines, ou bien la Seine-et-Marne, dépensent environ moitié moins dans ce même champ d'intervention (365 euros et 366 euros par habitant pour les deux départements respectivement).

L'aide sociale en Seine-Saint-Denis : une structure départementale « déformée » au profit de l'insertion et de l'aide à l'enfance et un impact très fort de la crise économique et sociale

La particularité de la Seine-Saint-Denis apparaît à deux niveaux :

- dans une structure déformée de l'aide sociale, comparée à la France, avec pour 2010 des dépenses d'**insertion** qui représentent près de **35,0 %** (sur un total de plus de 1,025 milliards d'euros) suivies de l'**aide à l'enfance** (**29,0 %** du total de l'action départementale), de l'aide aux personnes âgées (15,0%) et enfin de l'aide aux personnes handicapées qui représente 12,0 % de la dépense nette totale ;
- en dynamique, où les chiffres globaux indiquent un impact de la crise économique et sociale beaucoup plus fort en Seine-Saint-Denis avec **une hausse des dépenses nettes de l'aide sociale entre 2006 et 2010 de plus de 30,0 %** (contre + 16,0 % en moyenne nationale).

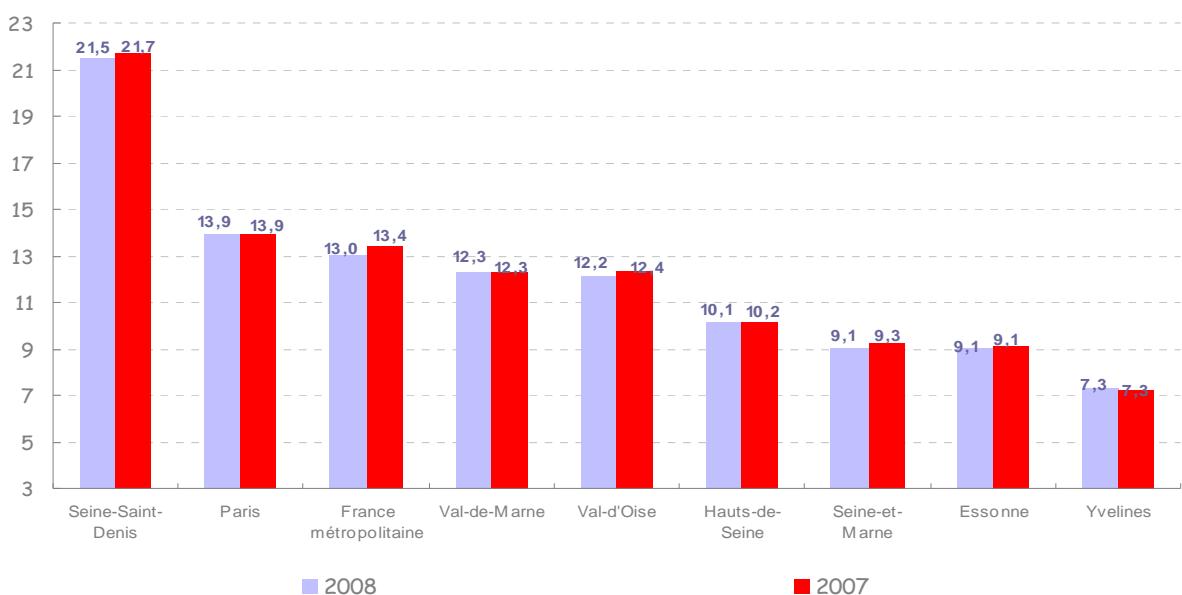
⁵ Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2011 (DREES, février 2013).

Les dépenses d'aide sociale obligatoires du Conseil général de la Seine-Saint-Denis sont donc essentiellement portées par les dépenses du RSA et de l'aide sociale à l'enfance (près des 2/3 du total) alors même que la **crise sociale a fortement creusé ces dépenses déjà très hautes** (ainsi les dépenses du **RSA** ont progressé de + **16,0 %** contre + 11,0 % au niveau national entre 2006 et 2010 et celles de l'**ASE** de + **58,0 %** contre seulement + 12,0 % au niveau national) pendant que les dépenses liées à l'âge et au handicap ont tout simplement exploser en Seine-Saint-Denis ces dernières années (respectivement + **23,4 %** et + **52,0 %**).

Ces premières données de cadrage économique et social constituent le cadre général et la toile de fond de la demande sociale en Seine-Saint-Denis. Elles préfigurent un grand nombre de résultats et d'enseignements à venir dans notre étude, à savoir : une position « hors norme » de la Seine-Saint-Denis quant à sa demande sociale en niveau (très haut) comme en rythme (dégradation récente très forte).

Et des taux de pauvreté également très disparates⁶

Evolution du taux de pauvreté (seuil à 60%) entre 2007 et 2008 selon les départements franciliens



La pauvreté, mesurée ici par le taux de pauvreté monétaire, est un facteur clé dans la thématique de l'aide sociale et de la demande sociale. En effet, la pauvreté monétaire est à la fois un **facteur déterminant du**

⁶ Cf. annexe 2 pour une présentation de différents indicateurs de pauvreté et d'inégalités en Ile-de-France.

niveau de la demande sociale sur un territoire mais c'est aussi, en quelque sorte, **un indicateur d'impact**, ou d'efficacité, des politiques de solidarité puisque, *in fine*, ces dernières ont pour rôle d'aider les ménages à sortir d'un état de pauvreté important.

Or, on observe un taux de pauvreté particulièrement élevé en Seine-Saint-Denis de 21,7 % en 2008 (en progression par rapport à 2007 de 0,2 point) contre 12,1 % au niveau régional. Comparé aux Yvelines, où le taux de pauvreté est le plus faible de la région, il existe un écart de 14,4 points alors que l'écart avec le deuxième département au taux de pauvreté le plus élevé, Paris, et les Yvelines n'est que de 6,6 points. Le département de **la Seine-Saint-Denis occupe donc une position « hors norme » en matière de pauvreté au sein de l'Ile-de-France**. Dit autrement, la pauvreté, avant redistribution, est telle sur le territoire que même après l'aide sociale, la situation de pauvreté demeure élevée.

L'objectif de cette étude n'est pas tant d'expliquer les causes et ressorts, souvent multiples, de la demande sociale que de **décrire son ampleur et ses caractéristiques en Seine-Saint-Denis**, notamment au niveau infradépartemental. Plus précisément, *l'étude tente de présenter les différents « profils de la demande sociale » présents sur le territoire à partir d'indicateurs d'action sociale et d'indicateurs de structure socio-économique, démographique et sociétale à l'échelle communale*.

1) Quelle est la situation générale de la Seine-Saint-Denis en matière de demande sociale ? Comment se compare-t-elle aux autres départements de la métropole francilienne (Chapitre I).

2) Quelle est la situation infra départementale de cette demande ? Les différentes précarités sont-elles liées ? Sont elles de même nature ? Quelles sont les communes les plus touchées ? Y a-t-il une «cumulativité» des différentes demandes sociales ? Y a-t-il une concentration de ces précarités sur certains territoires infra départementaux (Chapitre II) ?

C'est l'ensemble de ces questions qui sont abordées au cours de cette étude sur la demande sociale en Seine-Saint-Denis.

CHAPITRE I : LA DEMANDE SOCIALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS, UNE COMPARAISON REGIONALE

Ce premier chapitre décrit la situation sociale et la demande sociale en Seine-Saint-Denis dans son contexte régional. Cette comparaison départementale au sein de l'Ile-de-France concerne quelques grands indicateurs : les minima sociaux comme le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), l'Aide Médicale de l'Etat (AME) ou bien encore la couverture médicale universelle (CMU).

La demande sociale du département y apparaît très importante, voire atypique, au sein de cette puissante et riche métropole qu'est l'Ile-de-France.

Plusieurs attributs caractérisent la **demande sociale en Seine-Saint-Denis notamment sa profondeur et son ampleur**. En effet, non seulement le nombre d'allocataires de certaines prestations est souvent beaucoup plus élevé que dans les autres départements mais les populations totales concernées et couvertes (en ajoutant les ayants droits et les familles des allocataires) le sont encore plus.

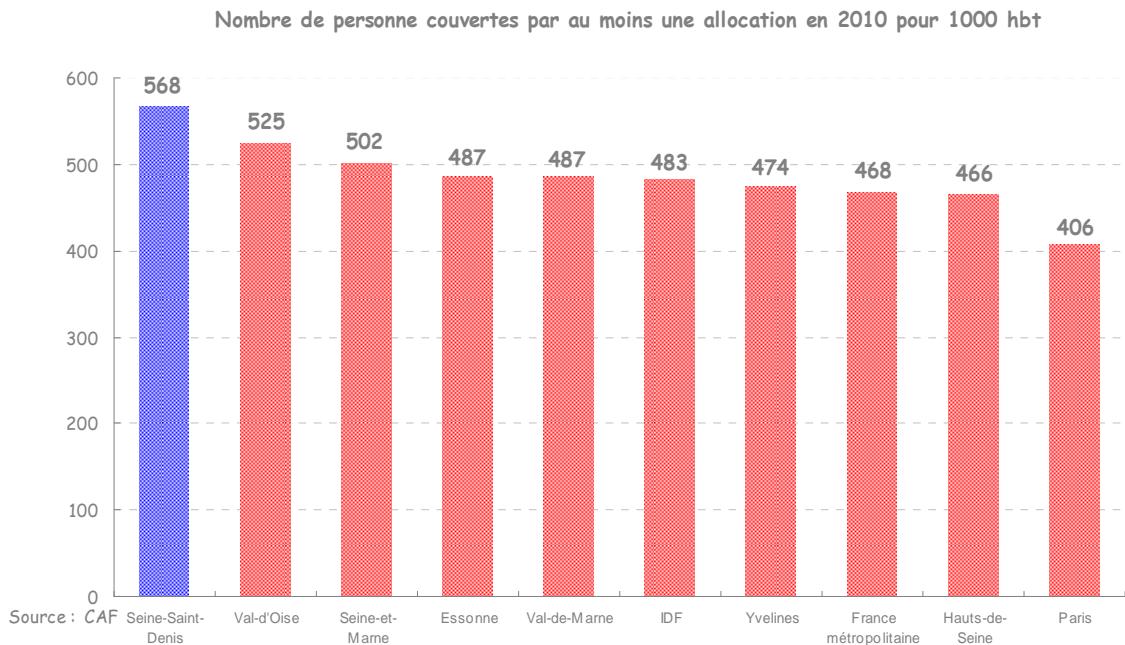
D'autres attribut caractérisent la spécificité du département et de sa demande sociale, en particulier le fait que cette dernière concerne l'ensemble des phases de la vie (enfants, actifs, retraités) et de nombreux secteurs de la société (famille, travail, école, santé,...). **On touche ici la dimension multidimensionnelle et cumulative de la demande sociale** dans notre département. Cette double dimension constitue une spécificité forte de notre territoire comparé aux autres territoires de la métropole.

Nous abordons dans ce premier chapitre différentes facettes de la demande sociale : les minima sociaux, en particulier le Revenu Social d'Activité (RSA), le domaine de l'enfance et de la scolarité et enfin la sécurité sociale avec la CMU.

I-1) DEMANDE SOCIALE ET POPULATION CIBLE : LES MINIMA SOCIAUX CONCERNENT UNE GRANDE PART DE LA POPULATION EN SEINE-SAINT-DENIS

I -1- 1 – POPULATION DES ALLOCATAIRES

Population couverte par au moins une allocation en 2010 pour 1000 habitants par département francilien



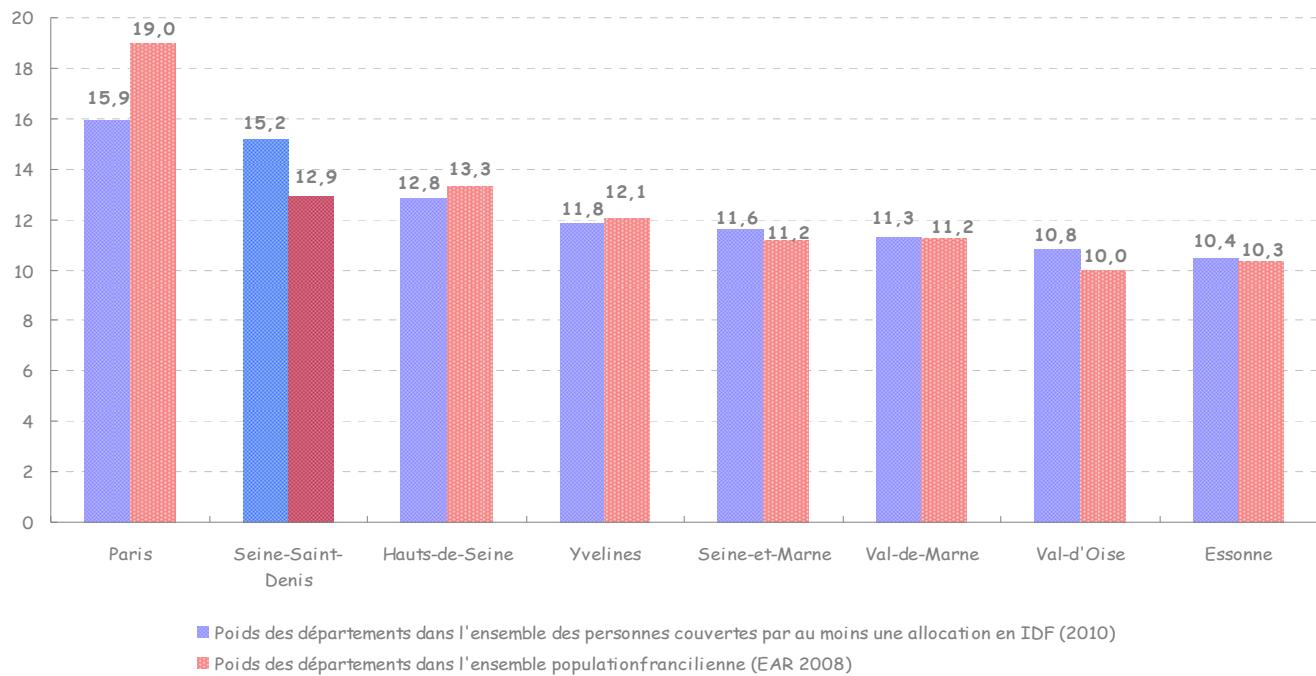
Au niveau le plus général, la population couverte par au moins une allocation, qu'elle soit versée sous condition de revenu ou non, est plus importante en Seine-Saint-Denis que dans les autres départements franciliens. C'est plus de la moitié des habitants du département (568 personnes pour 1000 habitants) qui est éligible à une des allocations appartenant au système national de prestations sociales. L'écart entre la Seine-Saint-Denis et le deuxième département le plus concerné par cette thématique (le Val d'Oise) reste toutefois relativement faible.

Ceci montre que le système français de prestation sociale, lorsqu'il ne s'agit pas spécialement de la prise en charge de la précarité, bénéficie à une large part de la population, avec des situations assez comparables sur le plan territorial (système français de protection sociale face aux différents risques au sens large ou « **Etat Providence** » étendu à l'ensemble de la population, en particulier dans sa composante politique familiale).

Des allocataires sur-représentés en Seine-Saint-

Denis

Poids (en %) comparés de la population totale et du nombre de personnes couvertes par au moins une allocation en IDF 2010 (Sources : Insee et CAF)



Cet indicateur, qui compare poids de la demande sociale et poids démographique, constitue un premier signe de l'importance de la demande sociale sur notre territoire.

La Seine-Saint-Denis est, en effet, surreprésentée en matière d'importance de la demande sociale comparée à son poids démographique au sein de la région.

Ainsi en Seine-Saint-Denis, les personnes couvertes par au moins une allocation représentent 15,2% du total régional, pour un poids démographique de 13% si on considère la population totale du département dans l'Ile-de-France.

La Seine-Saint-Denis est donc le département où la surreprésentation des populations couvertes par au moins une allocation est la plus forte au sein de la région francilienne avec 2,3 points d'écart alors que les autres département (excepté Paris) ont un poids régional similaire pour la population totale et la population allocataire.

A contrario, le département de Paris est, quant à lui, marqué par une sous-représentation de cette demande sociale avec seulement 15,9% de personnes couvertes contre un poids démographique de 19% (soit un différentiel de 3,1 points). C'est en quelque sorte une position symétrique inverse de la Seine-Saint-Denis.

I-1-2) POPULATION DES BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

Les **minima sociaux**, qui sont au **cœur de l'action départementale**, visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le RSA qui vise à lutter contre la précarité de l'emploi constitue une des allocations appartenant à la famille des minima sociaux.

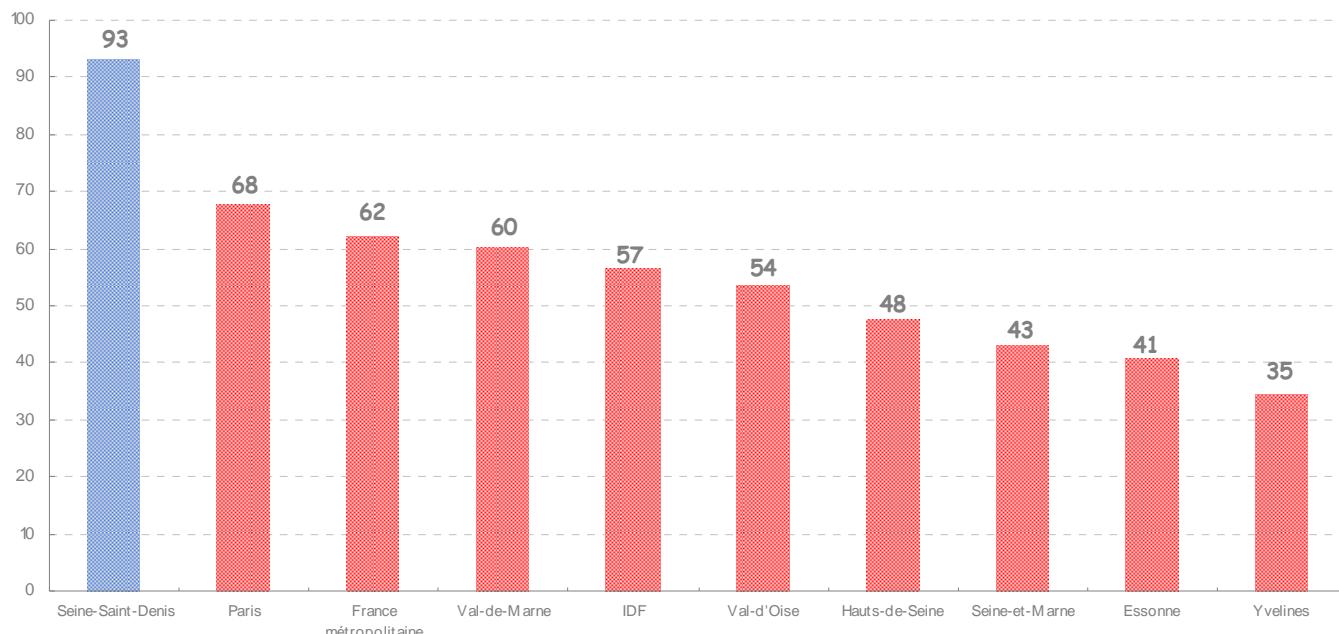
Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple :

- les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ;
- les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés ou AAH);
- les personnes âgées (minimum vieillesse).

Les indicateurs relatifs aux minima sociaux utilisés dans cette étude montrent une situation de difficultés sociales très importantes pour la population séquano-dionysienne par rapport aux autres départements.

Près de 10,0 % de la population de plus de 15 ans concernés par des minima sociaux en Seine-Saint-Denis

Nombre de bénéficiaires de minima sociaux pour 1000 habitants âgés de 15 ans et plus en 2009
(source : Ministère de la Santé)

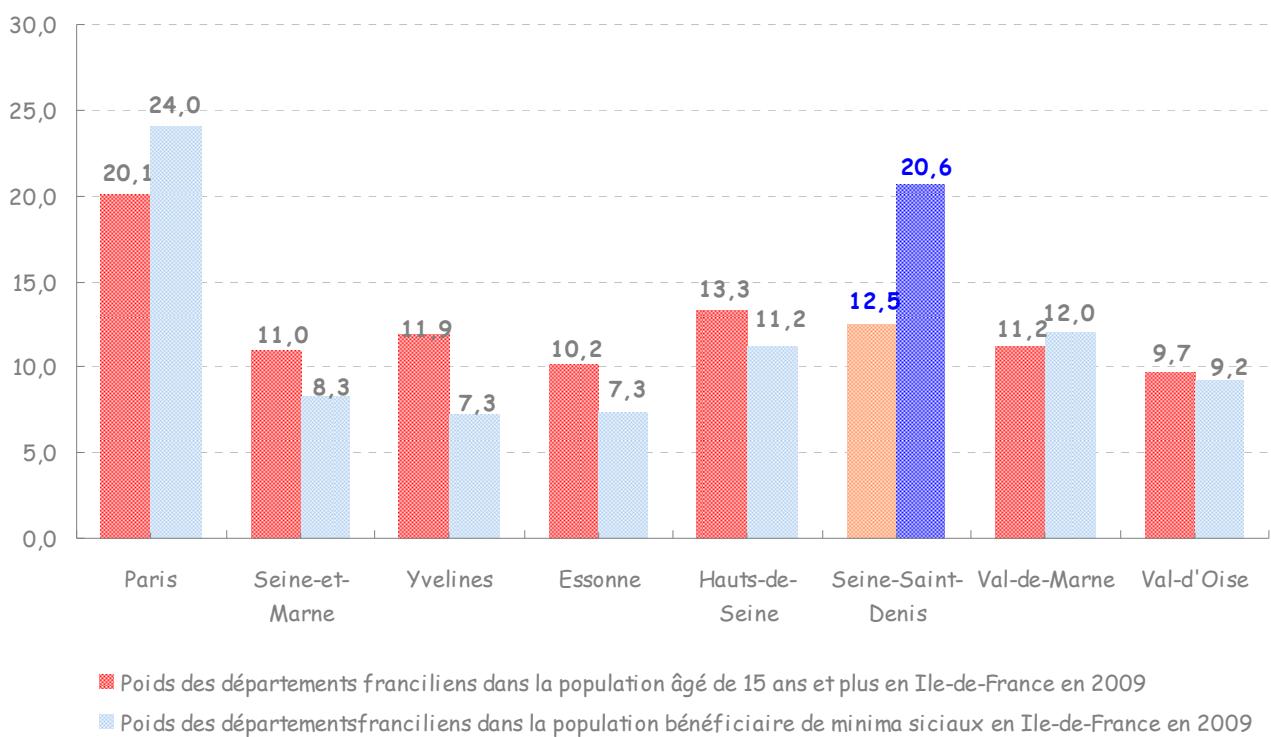


Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux pour 1000 habitants montre l'importance de la demande sociale en Seine-Saint-Denis en comparaison régionale.

En effet, pour 1000 habitants, âgés de 15 ans et plus, on enregistre 93 bénéficiaires de minima sociaux en Seine-Saint-Denis contre 57 en moyenne régionale et seulement 35 (soit trois fois moins !) pour le département des Yvelines.

Des bénéficiaires de minima sociaux sur-représentés en Seine-Saint-Denis

Comparaison de la population âgée de 15 ans et plus et des populations bénéficiaires de minima sociaux selon les départements franciliens en 2009 (sources : Insee, MTES)

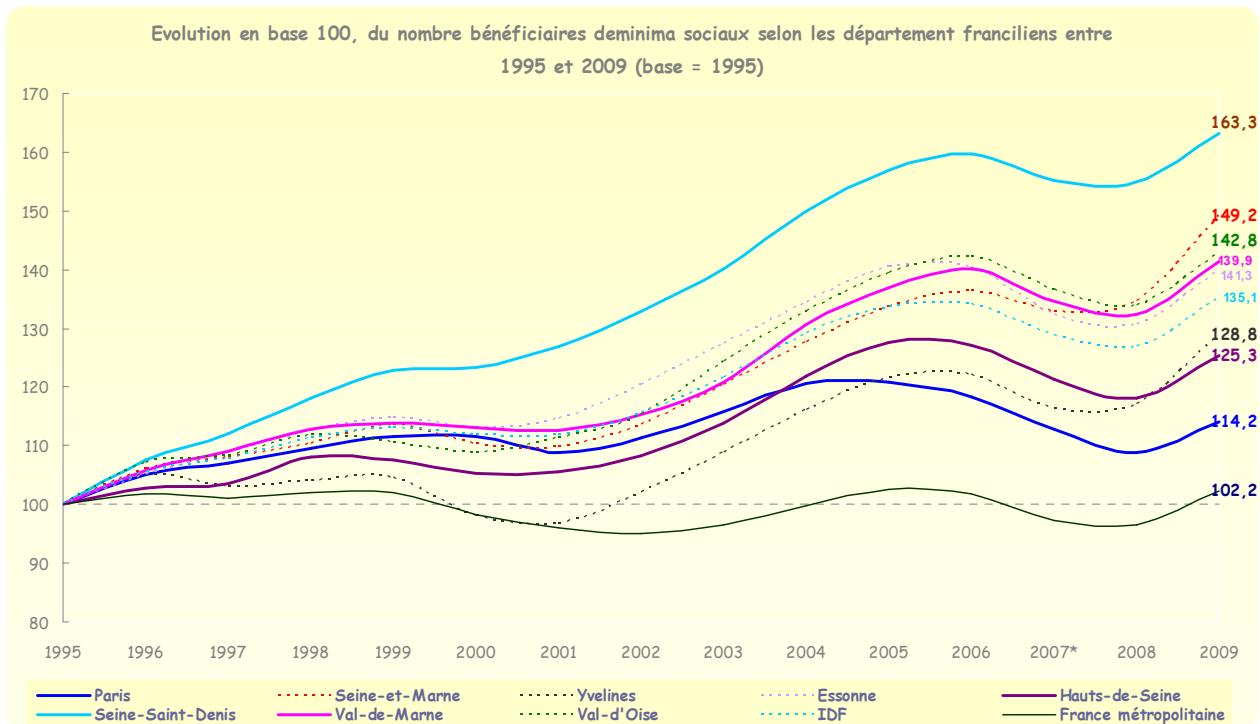


La singularité du département, en termes de demande sociale, est encore plus prégnante lorsque l'on compare le poids régional des plus de 15 ans et le poids régional des allocataires de plus de 15 ans. En effet, en Seine-Saint-Denis, on enregistre près de 21 % des bénéficiaires régionaux de minima sociaux alors que le poids démographique du département n'est que de 12,5 %.

Le poids régional des allocataires séquano-dionysiens de minima sociaux est près du double que son **poids régional démographique** (soit un écart de près de 9 points !).

Même si Paris demeure le département qui comprend le plus des minima sociaux en volume régional (24 %), ce poids n'est que de 4 points supérieur à son poids régional. En outre les autres départements affichent en règle général (excepté le Val-de-Marne) un poids régional en minima sociaux inférieur à leurs poids régionaux, à l'instar des Yvelines qui ne représente que 7,3 % des minima sociaux de la région mais près de 12 % de la population francilienne des plus de 15 ans.

Evolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux selon les départements franciliens de 1995 à 2009 : un rythme soutenu pour la Seine-Saint-Denis



En dynamique, la Seine-Saint-Denis est aussi le département qui a connu **l'augmentation la plus importante du nombre de bénéficiaires de minima sociaux depuis 1995 avec plus de 63,0 % de croissance contre seulement 36,0 % pour l'Ile-de-France et 2,0 % pour la France entière.**

Les évolutions sont assez contrastées entre les différents départements tant en rythme d'évolution qu'en phases entre 1995 et 2009. En effet, si l'on observe un mouvement assez général de hausse jusqu'au milieu des années 2000 suivie d'une baisse assez courte et d'une nouvelle hausse à partir de 2008, les trajectoires départementales sont assez hétérogènes. Le département Paris apparaît le plus privilégié avec une évolution assez faible sur 15 ans avec seulement 14,0 % d'augmentation. Les Hauts-de-Seine et les Yvelines affichent aussi des taux d'évolution inférieurs à la moyenne régionale (inférieur à 30,0 %). *A contrario*, l'Essonne (+ 41,3 %), le Val de Marne (+ 39,9 %), le Val d'Oise (+ 42,8 %) et la Seine-et-Marne (+ 49,2 %) connaissent une augmentation des minima sociaux plus importante que la moyenne. Néanmoins, ces départements demeurent très en deçà de l'explosion qu'a connue la Seine-Saint-Denis. A noter que l'intensité de l'augmentation de la demande sociale diffère entre départements avec des rythmes d'accroissements très élevés pour la Seine-Saint-Denis (sur l'ensemble de la période) mais aussi les Yvelines et l'Essonne (surtout entre 2000 et 2005) et la Seine-et-Marne (surtout depuis 2008).

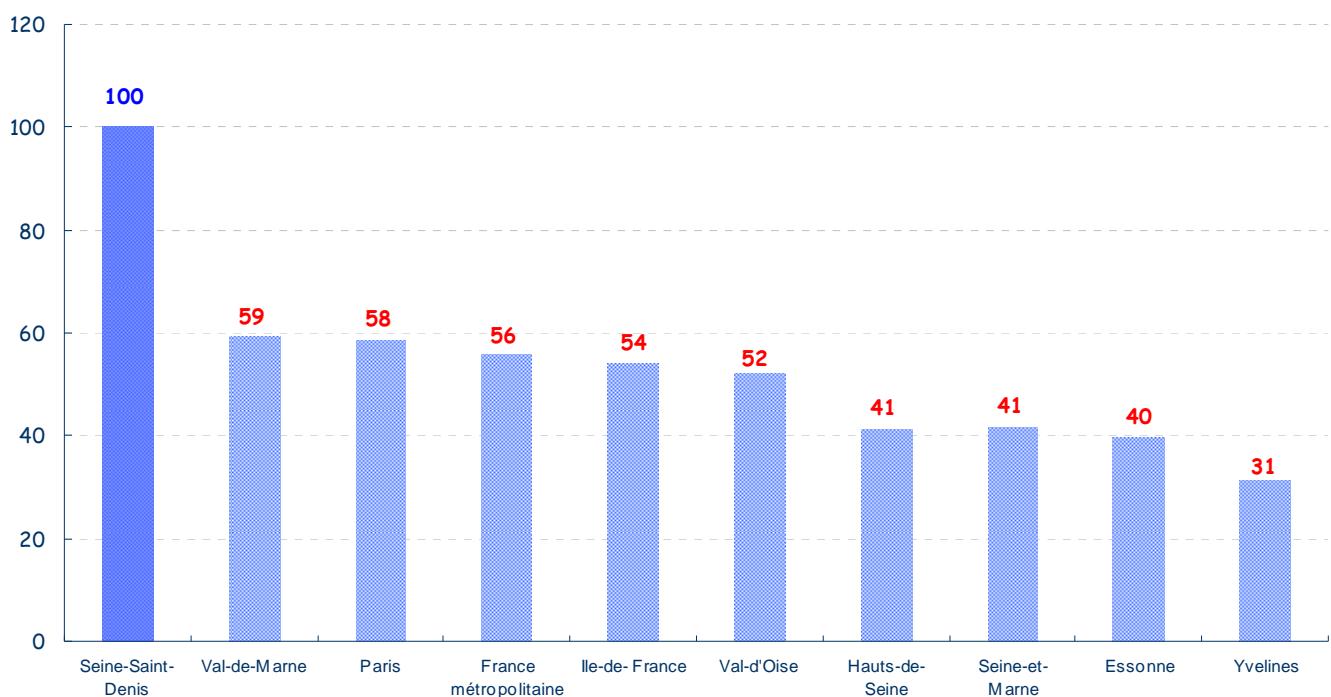
I-2) LES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

La question du RSA est importante en matière de demande sociale car elle met en exergue deux grands faits sociaux : la question du lien entre situation économique et situation de demande sociale et la question nouvelle de la coexistence entre situation d'emploi ou de travail et situation de précarité (les fameux « working poors » ou travailleurs pauvres).

Sur cette question cruciale pour les départements (le RSA étant une obligation légale pour les Conseils généraux), la Seine-Saint-Denis affiche un profil spécifique marqué par **un poids du RSA extrêmement important sur ce territoire**.

Un taux d'allocataires RSA record en Seine-Saint-Denis

Nb d'allocataires RSA en déc-2011 pour 1000 personnes âgées de 25-64 ans dans les départements franciliens (source : CAF)



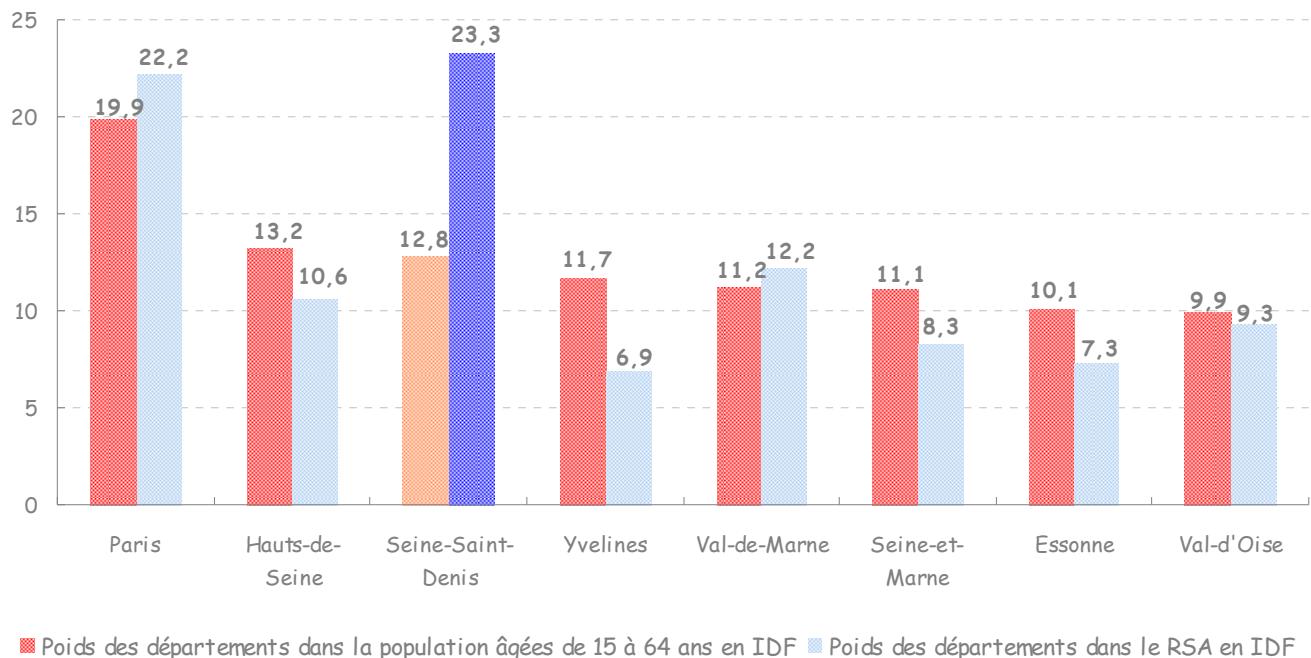
Ce graphique montre sans ambiguïté la position très singulière de notre département en matière de RSA avec un taux record d'allocataires du RSA pour 1000 personnes en âge de travailler de 100 contre 54 allocataires pour 1000 en moyenne régionale. Comparée à d'autres départements franciliens, la **situation** apparaît encore plus « **hors norme** » puisque, par rapport aux Yvelines, le taux d'allocataire est 3,2 fois plus important sur notre territoire.

A noter, une certaine homogénéité de situation parmi les territoires franciliens dès lors que l'on écarte les deux départements « extrêmes » (à savoir la Seine-Saint-Denis et les Yvelines) puisque entre le

département le plus affecté par le RSA (Paris) et le moins affecté (Essonne), il n'y a que 1,6 points contre 5,3 points de différences entre les deux départements extrêmes.

Près d'1/4 des allocataires franciliens du RSA résident en Seine-Saint-Denis

Comparaison du poids des populations âgées de 15-64 ans et du poids des allocataires du RSA de chaque département francilien en 2010

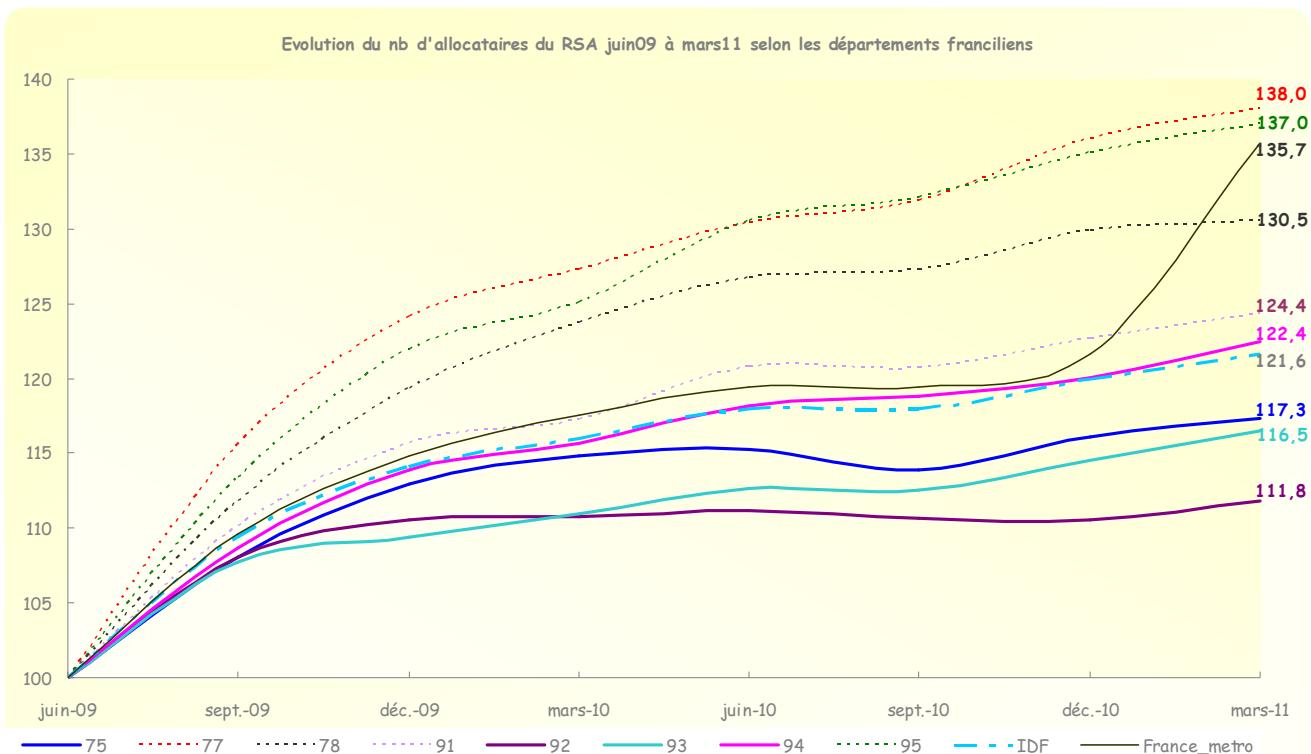


Cette position très singulière du département de la Seine-Saint-Denis se retrouve à nouveau en termes de poids relatifs (12,8 % des 15-64 ans de la Région mais 23,5 % des allocataires franciliens du RSA, soit 10 points de plus).

Seul Paris dépasse aussi les 20,0 % d'allocataires du RSA de la région mais cette part correspond à son poids relatif démographique.

A noter, que la plupart des départements sont sous-représentés en matière de RSA relativement à leurs poids démographiques, en particulier les Yvelines qui représente 11,7 % de la population mais seulement 6,9 % des allocataires (soit une différence de près de 5 points). Paris et la Seine-Saint-Denis réunis comptabilise près de la moitié de l'ensemble des allocataires du RSA, ce qui place la petite couronne loin devant la grande couronne qui ne totalise que 32 % des allocataires franciliens.

Evolution du nombre d'allocataires du RSA selon les départements franciliens de 2009 à 2011



En dynamique comparative, la situation est différente puisque depuis juin 2009, le rythme d'évolution est plus faible en Seine-Saint-Denis avec 16,5 % d'augmentation à mars 2011 contre 21,6 % en évolution régionale.

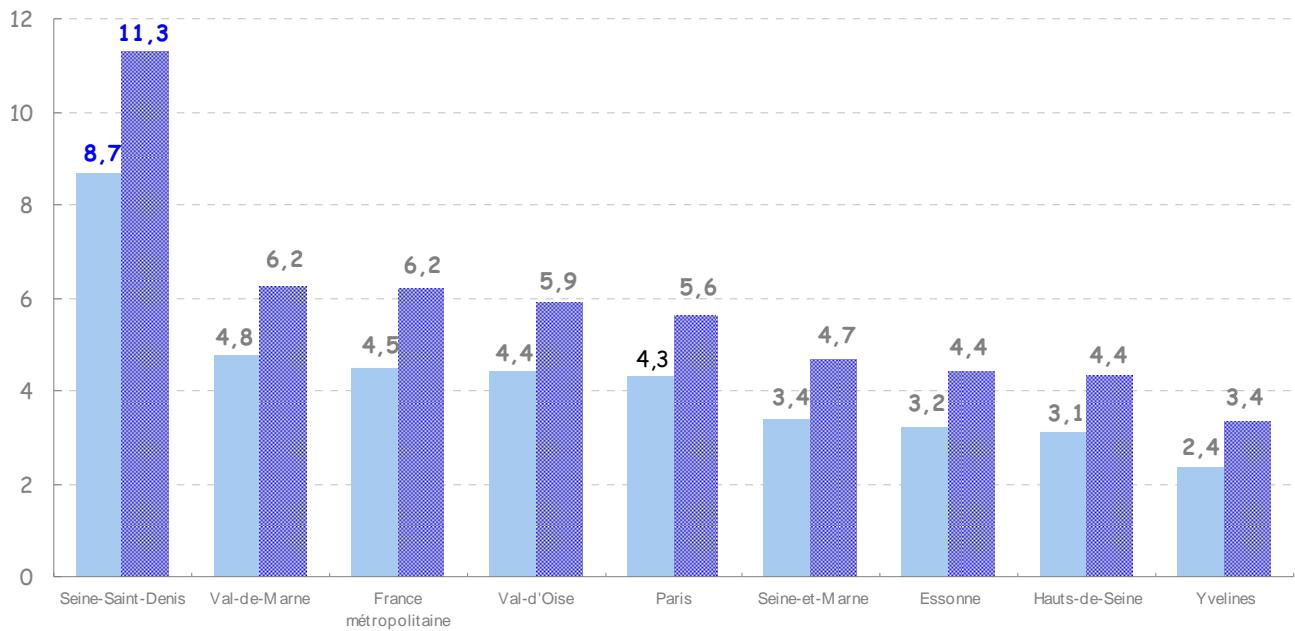
Ce sont les départements de grande couronne et en particulier la Seine-et-Marne et le Val d'Oise qui affichent les rythmes d'évolution les plus soutenus avec respectivement + 38,0 % et + 37,0 % d'augmentation.

Cette inversion de la hiérarchie des départements en matière de RSA lorsque l'on se situe en dynamique peut s'expliquer de deux manières :

- Premièrement, un haut niveau d'allocataires, comme en Seine-Saint-Denis, « minorent » les rythmes de croissance comparativement aux autres départements qui partaient de beaucoup plus bas lors de l'instauration du RSA en juin 2009 ;
- Deuxièmement, la crise actuelle a beaucoup plus touché les départements de grande couronne, notamment l'industrie et l'emploi intérimaire très présents dans ces territoires, comparativement à la Seine-Saint-Denis.

Un taux record de populations couvertes par le RSA en Seine-Saint-Denis

Populations couvertes par le RSA totale et le RSA socle dans les départements franciliens
(l'allocataire + le conjoint + les personnes à charge), au sein de la population totale, au 31/12/2010)



Source :
Insee

■ RSA socle

■ RSA total

Le dernier graphique associé à la thématique du RSA illustre un autre facette du poids très lourd qu’occupe cette allocation en Seine- Saint-Denis au niveau de sa population de son ensemble, et ce pour le RSA socle (ex RMI, sans activité) comme pour le RSA total (RSA socle et RSA activité).

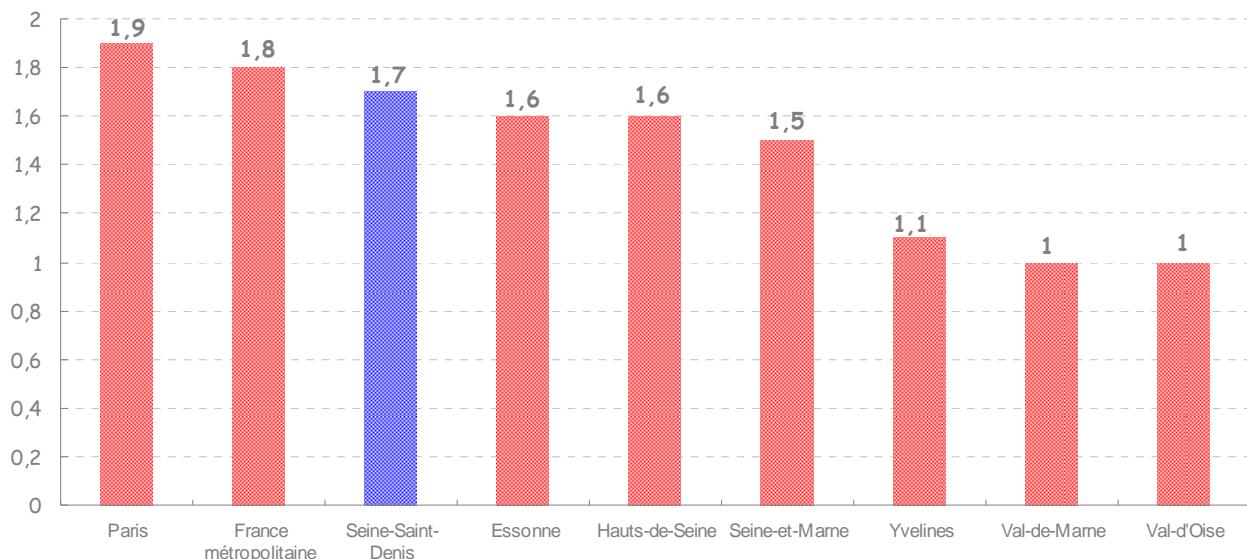
En effet, pour le RSA tout catégorie confondue, **la population couverte est extrêmement importante en Seine-Saint-Denis car elle concerne plus de 11,0% de la population totale contre une moyenne régionale d'environ 6,0 %.** Là encore, l'écart avec le département le mieux loti, les Yvelines, apparaît très grand avec près de 8 points d'écart.

Concernant, le seul RSA socle la hiérarchie reste identique même si les écarts entre départements semblent légèrement moins importants avec une moyenne de 8,7 % pour notre département contre près de 4,0 % pour la moyenne régionale et 2,4 % pour les Yvelines.

I-3) L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

Enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance (population des 0-20 ans)

Taux de bénéficiaires de mesure d'aide sociale à l'enfance (ASE) au 31/12/2009 dans la population des 0-20 ans



En matière d'ASE, la Seine-Saint-Denis demeure parmi les départements les plus touchés au sein de la région (hors Paris) même si les écarts en structure, comparés aux autres départements, sont très contenus avec un taux de bénéficiaire de 1,7 contre 1,9 pour Paris et une moyenne de 1,8 pour la France entière.

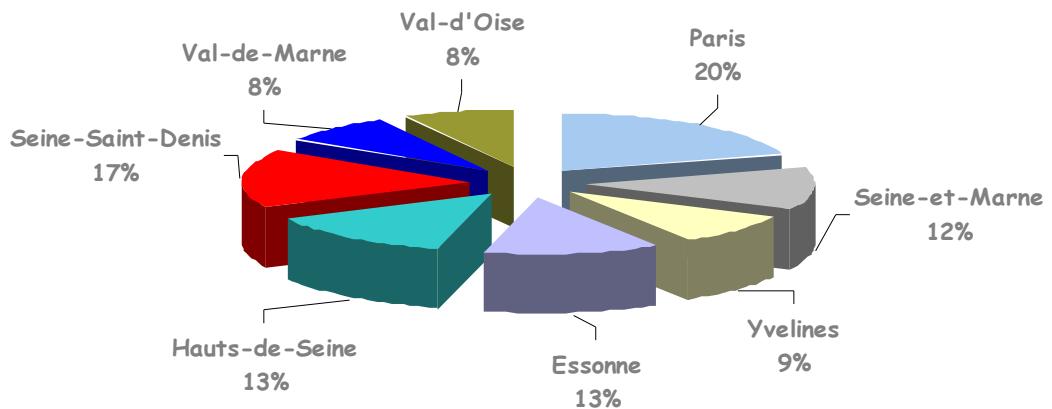
L'aide sociale à l'enfance constitue en effet, le second poste de dépenses d'aides sociales pour la Seine-Saint-Denis mais c'est surtout son évolution qui est remarquable avec une hausse de 58,0 % des dépenses entre 2006 et 2010.

La situation semble donc indiquer un phénomène très important de rattrapage, ou d'afflux massif de nouvelles demandes, en matière d'ASE qui dans tous les cas pèse fortement sur le budget départemental séquano-dionysien.

A noter, un taux très bas pour certains départements comme les Yvelines (1,1), à l'image des autres volets de précarité et de demande sociale pour ce département.

La Seine-Saint-Denis, deuxième département francilien pour les mesures de protection de l'enfance

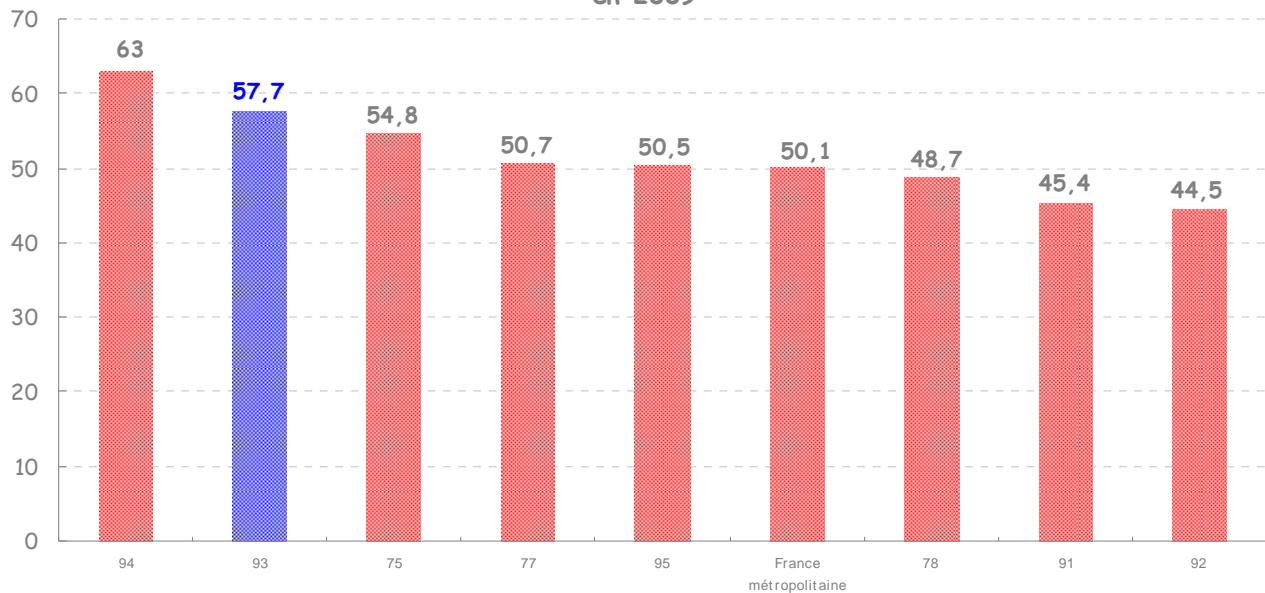
Poids des départements dans le nombre de bénéficiaires de mesure ASE en 2010



Le poids de la Seine-Saint-Denis en nombre de bénéficiaires est relativement important avec 17,0 % des bénéficiaires franciliens même si la Seine-Saint-Denis est un département très jeune (14,5 % des jeunes franciliens de 6 à 17 ans réside dans le département contre seulement 12,9 % pour la population totale).

Les mesures de placement dans l'ensemble des mesures de protection de l'enfance

Part des mesures de placement dans le total des mesures de l'aide à l'enfance en 2009



Concernant la part des mesures de placement dans l'ensemble des mesures de protection à l'enfance, notre département affiche certes un taux élevé de 57,7 % mais moindre que celui du Val-de-Marne (63 %) et proche de celui de Paris (54,8 %).

Au final, concernant le volet aide sociale à l'enfance, le département de la Seine-Saint-Denis n'affiche pas, en termes de structure, de position singulière et atypique au sein de la région. La spécificité du Département apparaît surtout en évolution (explosion des dépenses ASE ces dernières années) et en termes démographiques avec un poids relatif très élevé des jeunes dans la population qui peut aussi expliquer le montant très élevé de cette dépense sociale dans le budget départemental.

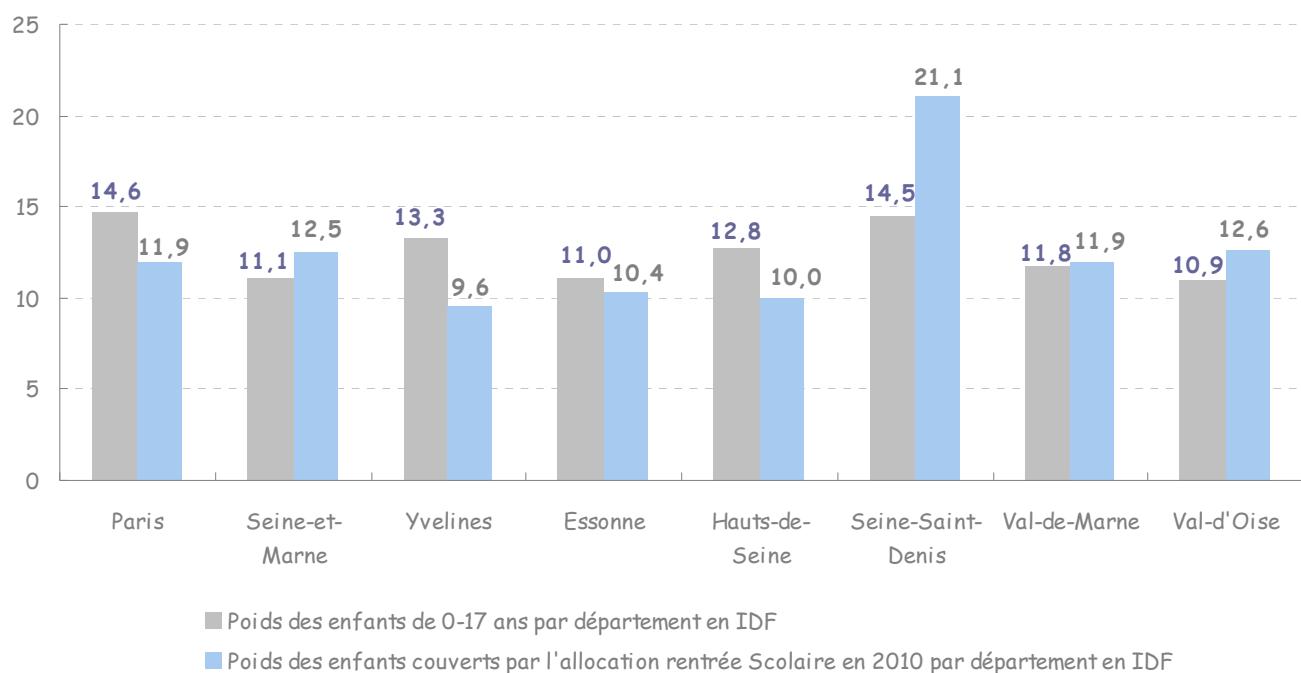
I-4) L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE (ARS)

L'allocation de rentrée scolaire aide les familles à assumer le coût de la rentrée scolaire pour leurs enfants de 6 à 18 ans et est versée sous conditions de ressources.

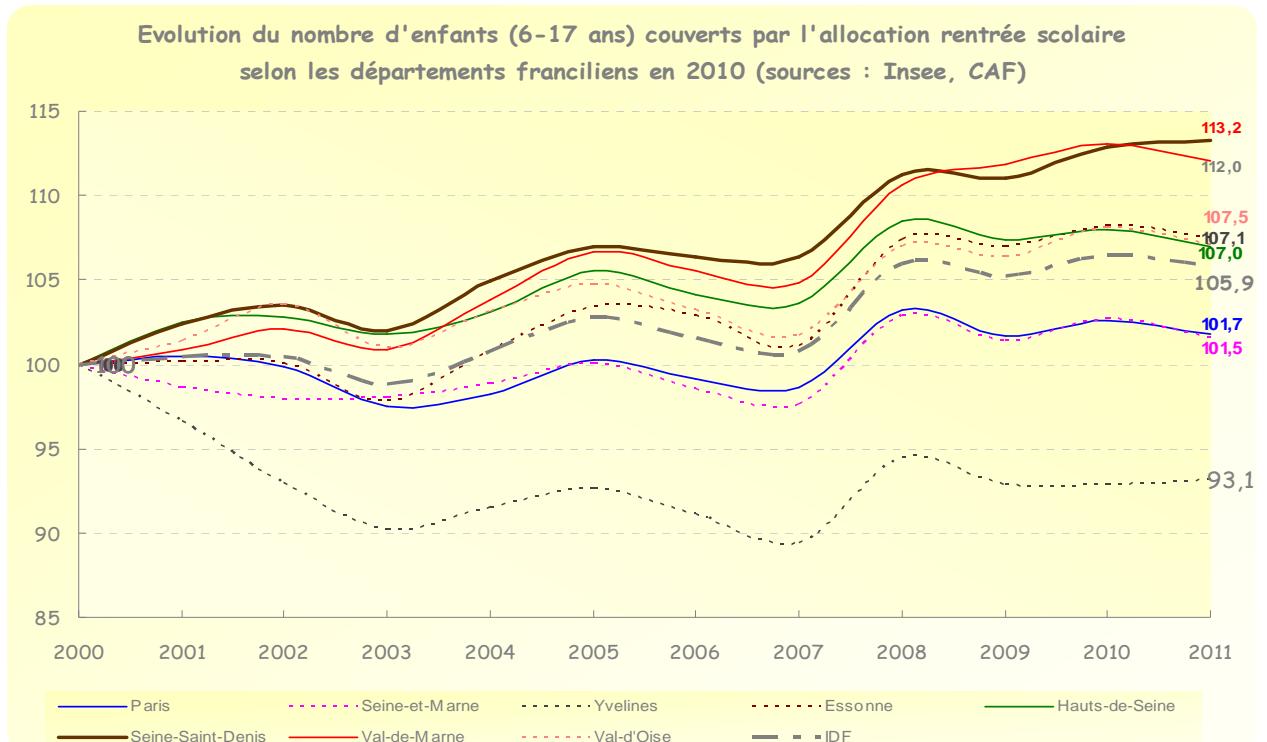
COUVERTURE DES ENFANTS DE 6-17 ANS : L'ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE (ARS)

Une sur-représentation des enfants couverts par l'allocation rentrée scolaire en Seine-Saint-Denis

Poids comparés des enfants âgés de 6-17 ans et des enfants couverts par l'allocation rentrée scolaire en 2010 par département en IDF



Toujours plus d'enfants couverts par l'allocation rentrée scolaire en Seine-Saint-Denis

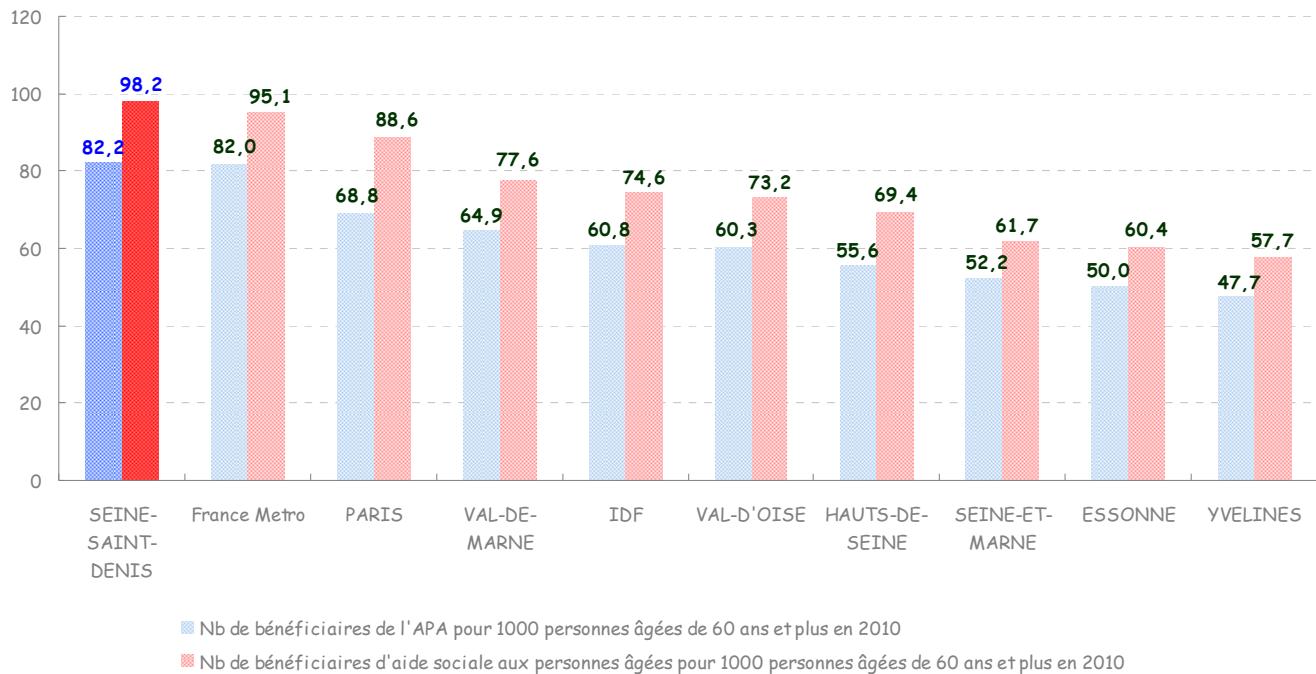


Tant en niveau qu'en évolution, l'ARS est plus élevée en Seine-Saint-Denis. Plus de 21,0 % des enfants du département de 6 à 17 ans sont concernés contre une moyenne de 10,0 % au niveau régional. En évolution, notre département est celui où l'ARS progresse le plus entre 2000 et 2010 : + 13,2 % contre + 5,9 % au niveau régional.

Là encore, le département de la Seine-Saint-Denis se distingue par ses indicateurs beaucoup plus élevés ou dégradés que la moyenne régionale.

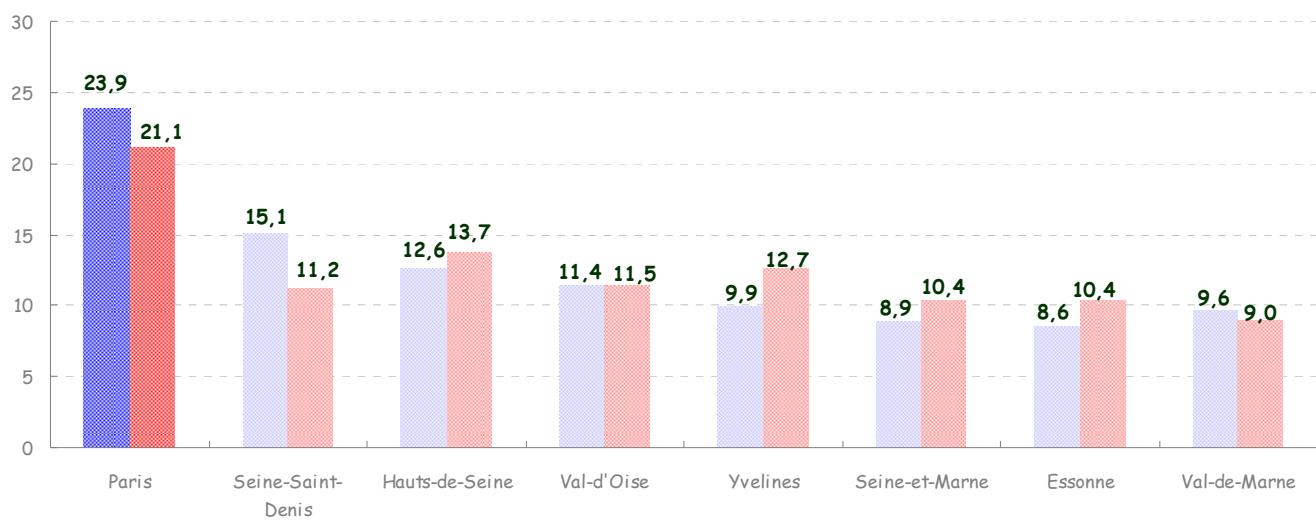
I-5) L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

NB de bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées et nb de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour 1000 personnes âgées de 60 ans ou plus en 2010



A population égale, la Seine-Saint-Denis est, à nouveau, le département francilien qui compte le grand nombre d'allocataires d'aide sociale aux personnes âgées.

Comparaison du poids des départements chez les allocataires de l'APA en IDF et le poids des départements dans les populations âgées de 60 ans et plus en IDF

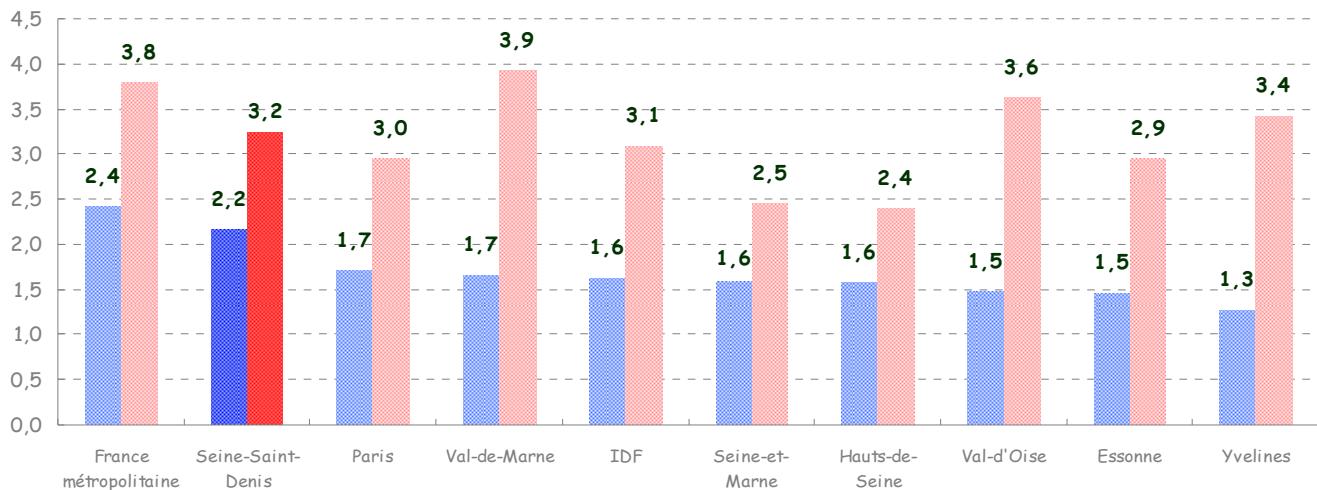


Alors qu'en ce qui concerne les populations âgées de plus de 60 ans la Seine-Saint-Denis ne représente que 11% de cette population en Ile-de-France, son poids atteint 15% quand il s'agit des populations allocataires de l'APA se plaçant ainsi juste derrière le département de Paris qui lui compte sur son territoire un nombre élevé de personnes âgées. Il semble normal que Paris compte le plus d'allocataires de l'APA puisqu'il détient aussi le nombre le plus élevé de personnes âgées.

La situation de la Seine-Saint-Denis est par contre plus inquiétante. Bien que ne figurant pas parmi les départements à forte population âgée (en cinquième position parmi les départements franciliens), la Seine-Saint-Denis a le nombre d'allocataires de l'APA le plus élevé après Paris. Cette situation peut s'expliquer par le fait que nombre d'habitants du département arrivent aux âges avancés dans une situation sanitaire bien plus dégradée que la plupart des autres franciliens. La structure socioprofessionnelle peut expliquer ce constat avec plus d'ouvriers, susceptibles d'avoir exercé plus fréquemment des métiers pénibles, mais aussi plus de travailleurs précaires, aux parcours professionnels plus chaotiques, avec des périodes plus ou moins long de chômage, de « petit boulots » qui, *in fine*, protègent moins à l'heure de la fin de la vie active.

I-6) L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES

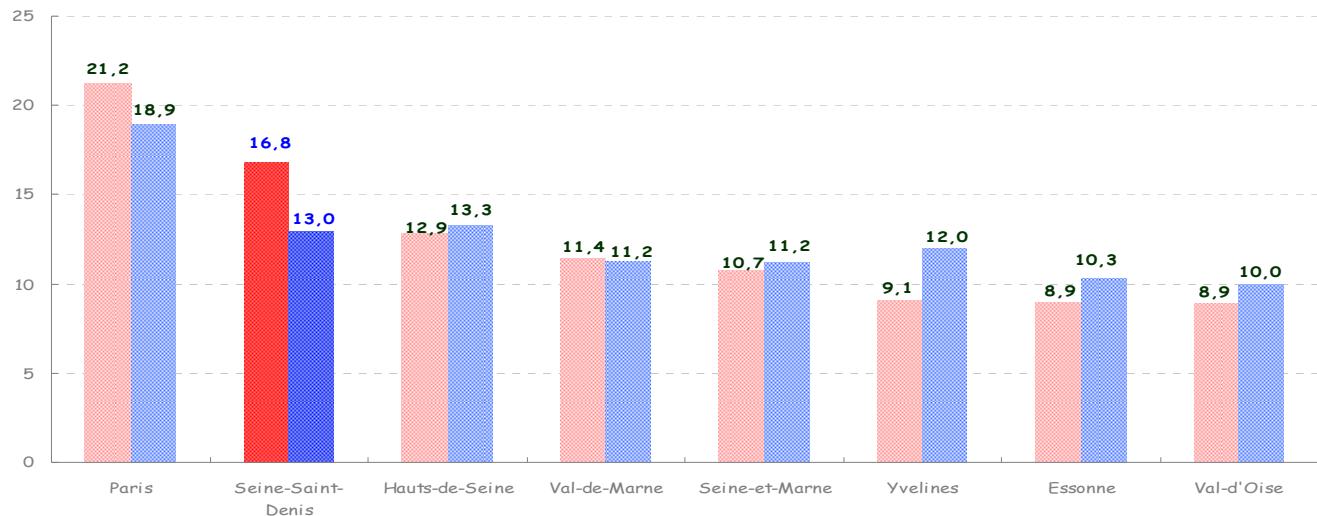
Nb de bénéficiaires de l'ACTP ou la PCH pour 1000 habitants et nombre d'allocataires de l'AAH pour 100 personnes de 20- 64 ans au 31 décembre 2010



■ Part des bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP au 31/12/2010 pour 1000 habitants ■ Part des allocataires AAH au 31/12/2010 pour 100 personnes de 20 à 64 ans

En matière d'aide générale aux personnes handicapées, la Seine-Saint-Denis ne distingue pas particulièrement des autres entités territoriales. En revanche, en ce qui concerne l'Allocation Adultes Handicapés (cf. graphique ci-dessous), elle semble au sein de l'Ile-de-France détenir le nombre d'allocataires le plus important.

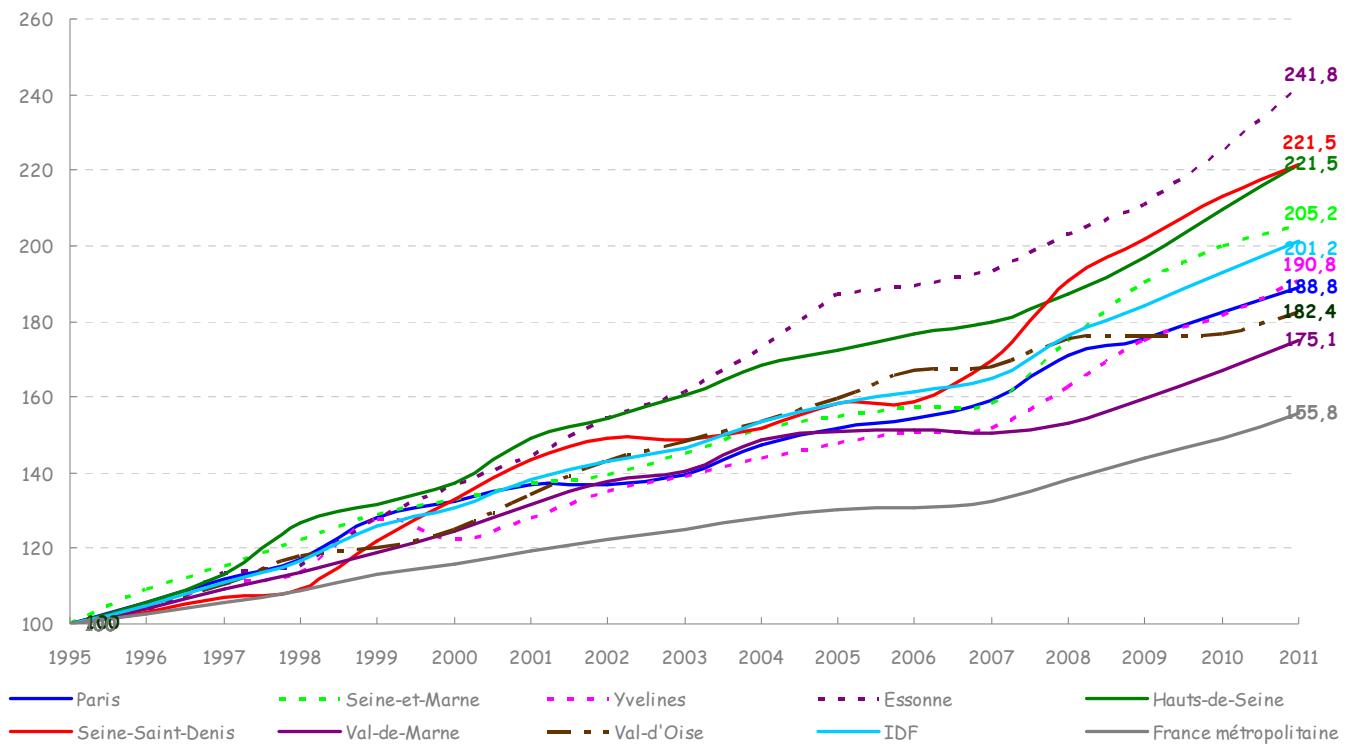
Comparaison du poids des départements dans la population allocataires de l'AAH et du poids des départements dans la population des 20-64 ans en IDF



■ Poids des départements dans la population des allocataires de l'AAH en IDF en 2010 ■ Poids des départements dans la population totale de l'IDF en 2009

En effet, à population égale, le département est surreprésenté quant aux allocataires de l'AAH avec près de 17,0 % des allocataires franciliens contre 12,9 % en poids relatif démographique.

Evolution du nombre d'allocataire de l'AAH dans les départements d'IDF entre 1995 et 2011
(base 100 = 1995)



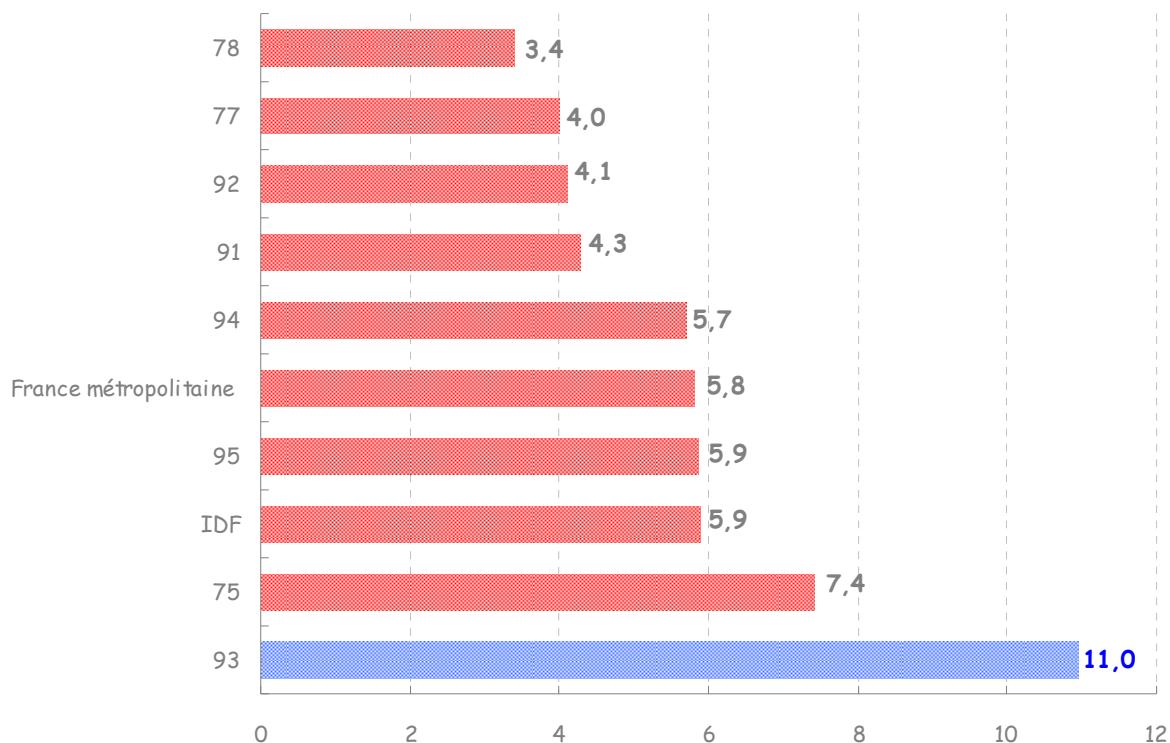
En dynamique, on observe que le nombre d'allocataires de l'AAH, progresse sur tous les territoires et le phénomène semble s'accentuer depuis 2007 (un peu moins en ce qui concerne la France métropolitaine). Le département de la Seine-Saint-Denis figure parmi les départements qui ont connu les plus fortes progressions (+ 121,5 %). En une quinzaine d'années, le nombre d'allocataires de l'AAH a, en effet, plus que doublé dans les départements de l'Essonne (+ 142%), des Hauts-de-Seine (+ 121,5 %) et de la Seine et Marne (+ 105 %). Le phénomène semble donc toucher indifféremment les territoires franciliens qu'ils soient en petite ou grande couronne.

I-7) LES BENEFICIAIRE DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

Concernant le volet médical de la demande sociale, la Seine-Saint-Denis apparaît également très spécifique tant en termes de taux de couverture (CMU complémentaire) de la population qu'en termes de bénéficiaires individuels de cette prestation sociale.

Un taux de couverture CMU record en Seine-Saint-Denis

Taux de couverture de la population par CMU complémentaire (en %)



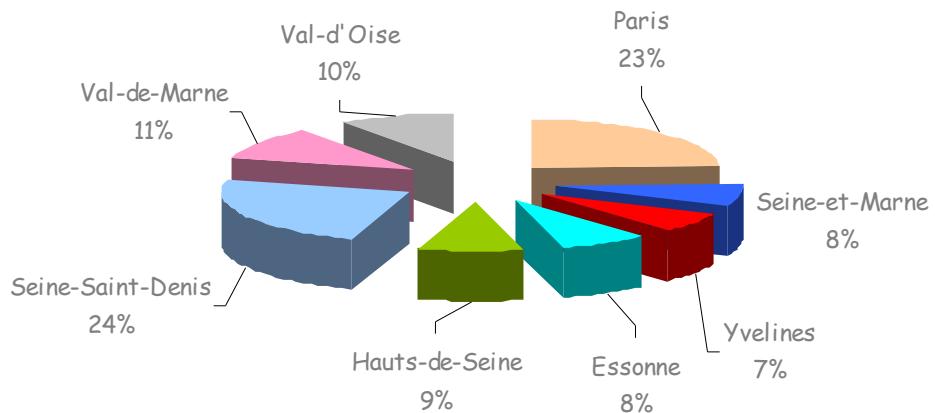
Avec un taux de couverture record de 11,0 %, soit près du double du taux francilien et national, le département de la Seine-Saint-Denis affiche un taux très important pour la CMU complémentaire.

On peut distinguer deux groupes de départements franciliens sur cette question : un groupe plutôt privilégié avec des taux de couverture relativement faibles (Yvelines, Seine-et-Marne, Hauts-de-Seine et Essonne) et un autre groupe moins privilégié (Val-de-Marne, Val-d'Oise, Paris et la Seine-Saint-Denis).

A noter que le taux de la Seine-Saint-Denis est près de 4 points supérieur au deuxième département (Paris) le plus couvert par la CMU et près de 8 points supplémentaires par rapport au département ayant le taux de couverture le plus faible (Yvelines)

Répartition bénéficiant de la CMU en 2010 selon le poids des départements : la Seine-Saint-Denis en tête

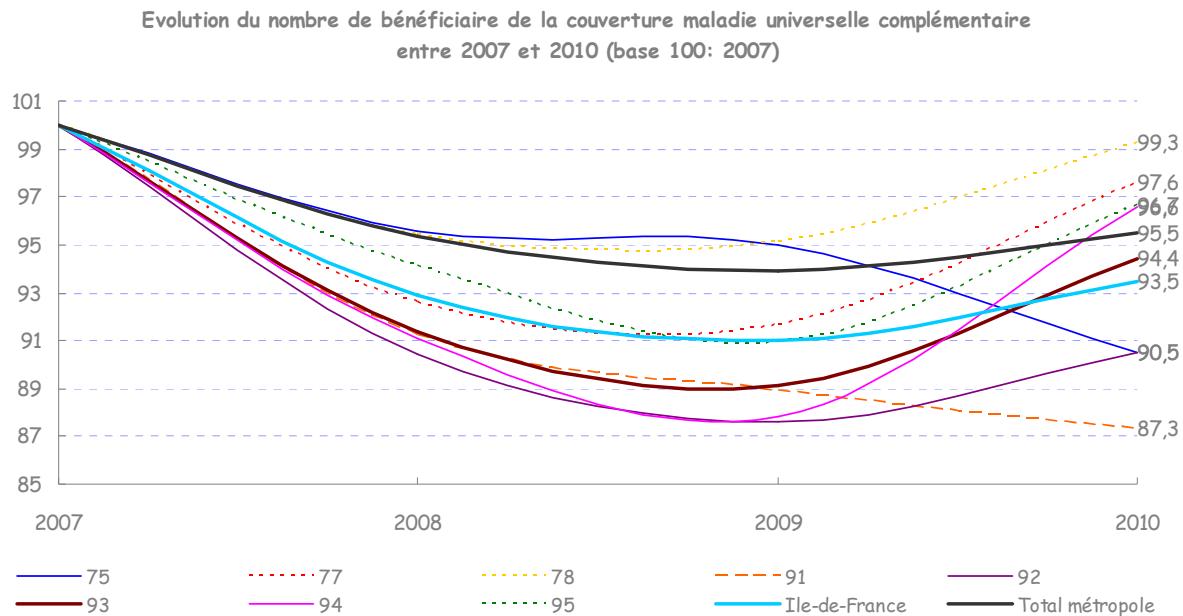
Poids des département dans l'ensemble des bénéficiaires de la CMU en Ile-de-France en 2010



Ce classement se retrouve en termes de poids départementaux dans l'ensemble régional des bénéficiaires de la CMU avec un poids relatif de 24 % pour la Seine-Saint-Denis, juste devant Paris (23,0 %) mais très loin des autres départements qui se situent en moyenne autour des 9,0 %.

Il n'y a donc que deux départements franciliens qui dépassent la barre des 20,0 % (Paris et la Seine-Saint-Denis) de bénéficiaires franciliens, deux autres dépassent la barre des 10,0 % (Le Val-de-Marne et le Val-d'Oise) alors que les autres territoires se situent en deçà de 10,0 % (le mieux « loti » étant à nouveau les Yvelines).

Evolution du nombre de bénéficiant de la CMU entre 2007 et 2010 selon les départements franciliens



En dynamique, le constat est différent avec une baisse globale du nombre de bénéficiaires de la CMU entre 2007 et 2010 pour l'ensemble des départements, selon des rythmes et des profils d'évolution néanmoins différenciés.

Cette baisse est pour l'ensemble des départements imputable aux années 2007 et 2008 où l'on observe une baisse très importante qui est cependant interrompue par la crise de 2008 car à partir de 2009 on observe une remontée sensible du nombre de bénéficiaires de la CMU.

Par département, on observe des situations très différentes avec une évolution de la Seine-Saint-Denis qui semble assez moyenne. Ainsi, la Seine-Saint-Denis a enregistré une baisse de 5,6 % entre 2007 et 2010 contre une baisse de 6,5 % au niveau régional. Ce sont les départements des Yvelines, de la Seine-et-Marne et du Val-d'Oise qui affichent les plus faibles baisses avec respectivement - 0,7 %, - 2,4 % et - 3,4 %.

A contrario les départements qui affichent les plus fortes baisses sont l'Essonne, les Hauts-de-Seine et Paris avec respectivement - 12,7 %, - 9,5 % et également - 9,5 %.

A noter, la spectaculaire hausse du nombre de bénéficiaires de la CMU pour le Val de Marne à partir de 2009 puisque ce département dans cette période voit son taux augmenter de près de 10 % en un an.

En conclusion de cette première partie centrée sur le contexte régional francilien de la demande sociale et la spécificité du département de la Seine-Saint-Denis, plusieurs traits saillants caractérisent la demande sociale inscrite dans le département :

- Son ampleur ;
- Sa profondeur ;
- Et sa multi dimensionnalité.

CHAPITRE II : LA STRUCTURE INTERNE DE LA DEMANDE SOCIALE EN SEINE-SAINT-DENIS : CONCENTRATION ET CUMUL DES DEMANDES SOCIALES AU NIVEAU INFRA-DEPARTEMENTAL

La première partie du document (perspective régionale) nous a montré que le département de la Seine-Saint-Denis est marqué par une forte demande sociale comparée aux autres départements.

La Seine-Saint-Denis apparaît même comme « un monde à part » tant les difficultés sont grandes, de nature et d'échelle différentes des autres départements de la région Ile-de-France. On a vu que ce sont surtout **l'ampleur et la profondeur** de la demande sociale, et donc de la précarité existante, qui caractérisent le plus notre département.

Nous tentons, cette fois, dans ce deuxième chapitre de décrire la demande sociale au niveau infra-départemental. Plus précisément, l'objectif principal est de **décrire les dimensions principales** (II-1) liées à la demande sociale au sein des communes du département. Plus précisément, cette deuxième partie tente d'identifier les différences et les similitudes entre les villes à travers une série d'indicateurs d'aide sociale, socio-économiques et sociétaux. Ce travail permet en outre d'obtenir une **typologie des communes** de la Seine-Saint-Denis concernant ce thème de la demande sociale (II-2).

A l'instar des deux volets précédents, nous utilisons, pour ce faire, deux méthodes statistiques qui permettent *d'une part* de repérer les liens forts entre les différentes variables de demandes sociales et de structure sociale (« méthode ACP » ou Analyse en Composantes Principales) et, *d'autre part*, de décrire les différences entre les communes du département (« méthode CAH » ou Classification Ascendante Hiérarchique⁷).

Cette analyse multi dimensionnelle s'appuie sur un grand nombre d'indicateurs (plus de 70). Elle permet d'appréhender les relations importantes qui existent entre les variables liées à la thématique de demande sociale et les principales dimensions de l'action sociale au niveau infra-départemental (autrement dit les plus fortes corrélations entre variables).

Ces dimensions expliquent également les principaux clivages qui distinguent les communes du département en termes d'allocations, de minima sociaux, de précarité et d'indicateurs socio économiques et socio démographiques. C'est à partir de ces grands clivages (**ou composantes principales**) que peuvent être mises en évidence des typologies de villes en matière de demande sociale qui seront présentées dans la dernière partie de l'étude.

⁷ Cf. Annexe 1

Ce versant de l'analyse de la demande sociale à l'échelle infra départementale révèle de nouvelles caractéristiques concernant la demande sociale en Seine-Saint-Denis, en particulier :

- **son caractère très concentré** sur certains territoires qui affichent une très forte demande sociale alors que d'autres villes affichent une très faible demande sociale ;
- **son caractère cumulatif** au sens où des territoires additionnent plusieurs facettes de demande sociale et où les populations cumulent de grandes difficultés dans de nombreux domaines de la vie (économique, social, petite enfance....).

L'analyse donne 3 grandes composantes qui expliquent près de 80 % de la variance. Ces composantes principales sont représentées par des axes qui structurent des corrélations entre variables et des clivages entre villes à partir de 3 grandes familles :

-l'importance de la demande sociale ;

-la structure sociale des populations ;

-et enfin le statut salarial de la population (notamment le type de RSA perçu qui indique les conditions d'activité, à temps partiel ou sans activité, de la population active).

I-1) LES GRANDS CLIVAGES ENTRE VILLES EN MATIERE DE DEMANDE SOCIALE

Trois grandes dimensions qualifient la demande sociale sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. La première est la plus importante. Elle partage les communes du département entre villes à forte demande et villes à faible demande sociale (A). La deuxième composante permet de distinguer, au sein des villes à plus forte demande sociale, des différences de nature de cette dernière (B). Enfin, la troisième dimension (C) indique que selon le type de RSA perçu, et plus généralement selon les conditions d'emploi et de travail, la demande sociale se différencie également entre les communes du département.

A) LE PREMIER CLIVAGE : LES VILLES A FORTE DEMANDE SOCIALE VS LES VILLES A FAIBLES DEMANDE SOCIALE.

Le premier axe, ou première composante principale, est celui qui explique le plus la distribution et la répartition des villes du département en matière de demande sociale.

Cette dimension oppose les villes à très forte demande sociale des villes privilégiées à plus faible voir très faible demande sociale. Ce clivage est construit par un grand nombre de variables et explique plus de 60 % de la « dispersion » des villes de la Seine-Saint-Denis en matière de demande sociale.

Les principaux indicateurs qui expliquent la partition « Forte demande sociale vs Faible demande sociale »

Un très grand nombre de variables participe à la constitution de cet axe. La plupart sont corrélés positivement aux indicateurs de demande sociale (nombre de personnes couvertes par un revenu garanti, par le RSA ou par l'aide au logement, par exemple) mais négativement pour les indicateurs de richesse et de propriété (niveau de revenus fiscaux 2009, propriétaire de la résidence principale...).

Plus précisément, ce sont quasiment tous les indicateurs choisis pour cette analyse qui interviennent pour discriminer les villes avec par ordre d'importance :

- Les indicateurs de demande sociale (Revenu garanti, RSA, aide au logement, prépondérance des prestations CAF dans les ressources du ménage) ;
- Les indicateurs de revenu (part des ménages non imposés, par exemple) ;
- Les indicateurs de structure (taux de chômage 2008, par exemple).

Illustration par les 2 villes à l'extrême opposé de cet axe 1

Pour mieux comprendre le sens de ce premier clivage, on peut, de manière très schématique, comparer les deux villes extrêmes opposées sur cet axe à savoir **Gournay-sur-Marne** et **Clichy-sous-Bois**. Plus précisément, ces deux villes se distinguent de manière diamétralement opposée puisque Gournay-sur-Marne est marquée par des indicateurs très favorables dans toutes les catégories alors que Clichy-sous-Bois affiche des indicateurs qui traduisent une situation sociale plus que difficile.

Ville précaire contre ville privilégiée : le grand écart en Seine-Saint-Denis

Catégorie d'indicateurs	Libellé Indicateurs	CLICHY SOUS-BOIS	GOURNAY SUR-MARNE
Demande sociale	Nb de personnes couvertes par revenu garanti pour 1000 habitants en 2010	228	31
	Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 50 % ou plus de prestations de la CAF en 2010	40,4	13,2
	Nb de personnes couvertes par le RSA pour 1000 habitants en 2010	187	26
	Nb de personnes couvertes par la CMU-C pour 1000 habitant en 2010	192	12
	Nb de personnes couvertes par allocation de l'aide au logement pour 1000 habitants en 2010	443	55
Revenu	Revenus fiscaux 2009 : Indice de distribution par personne (1 ^{er} décile en €)	1043	8341
	Revenus fiscaux 2009 : Indice de distribution par personne (9 ^{ème} décile en €)	16 944	35 319
	Revenus fiscaux 2009 : Indice de distribution par personne Moyenne en €	7 573	21 629
Structure	Part de personnes des résidences principales occupées : "Propriétaires" RP 2008	37	84
	Taux de chômage RP 2008	22,0	6,2
	Part des ménages fiscaux non imposables en 2009	53,6	20,3

Le fossé gigantesque entre ces 2 villes existe concernant en outre l'ensemble des familles d'indicateurs :

a) Les indicateurs liés à la demande sociale

Concernant les principaux indicateurs de demande sociale (CMU, RSA, aide au logement), le contraste est en effet saisissant entre ces 2 communes :

- **Pour le RSA**, on compte ainsi 187 bénéficiaires pour 1000 habitants à Clichy contre 26 à Gournay (soit un rapport de 1 à 7) ;
- **Pour la CMU complémentaire** (allocation qui permet de se soigner gratuitement), nous avons à Clichy 192 bénéficiaires pour 1000 habitants contre seulement 12 pour 1000 à Gournay (soit un rapport de 1 à 15 !) ;
- **Pour les aides au logement**, le rapport est quant à lui de 1 à 8.

b) Les indicateurs liés au revenu

Pour les indicateurs de revenu (au nombre de 3), les contrastes sont également très importants avec :

- **Pour le premier décile des revenus fiscaux** (10 % des revenus les plus faibles), la moyenne annuelle s'élève pour Clichy à 1 043€ contre 8 341€ pour Gournay (« les plus pauvres de Gournay enregistrent des revenus 8 fois supérieurs aux plus pauvres de Clichy ») ;
- **Pour le dixième décile des revenus fiscaux** (les 10 % des revenus les plus élevés), la moyenne annuelle s'élève à 17 000 euros à Clichy contre 35 000 euros à Gournay ;
- **Pour le revenu moyen fiscal 2009**, la moyenne annuelle est de 7 600 euros pour Clichy contre 21 700 euros pour Gournay (rapport de 1 à 3).

c) Les indicateurs liés à la structure de la population

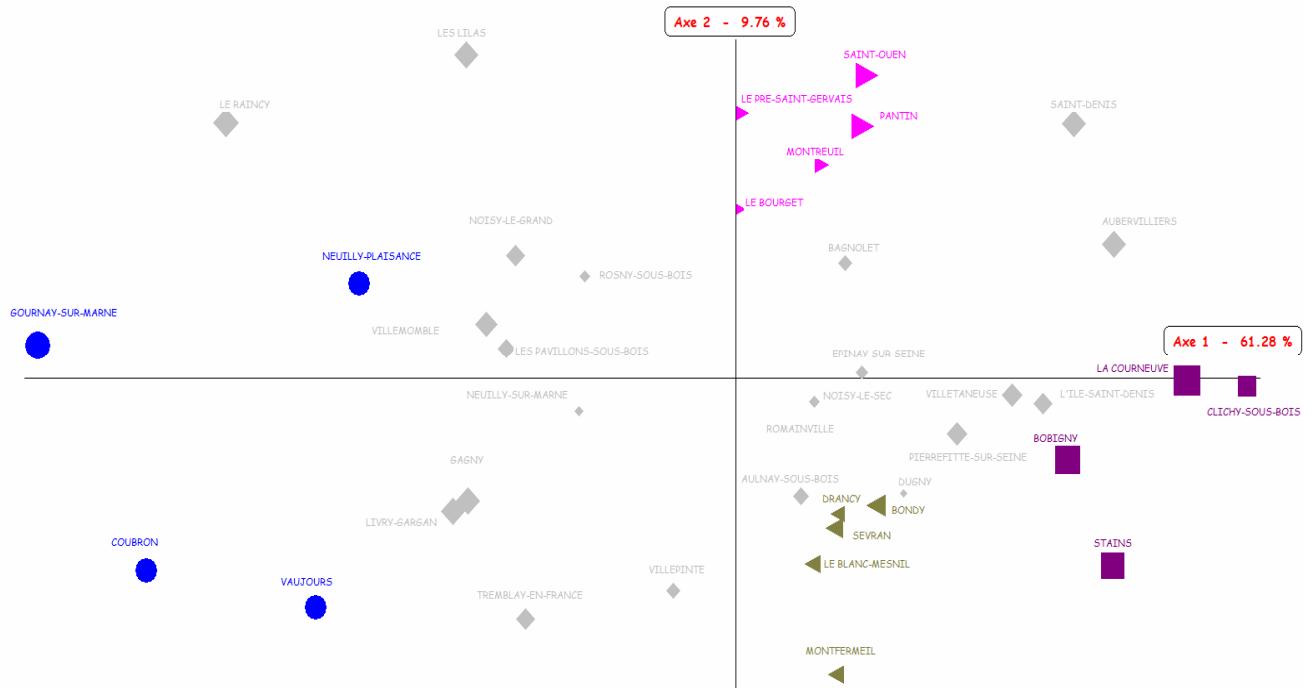
La troisième famille d'indicateurs qui contribue à la composante principale la plus significative concerne les variables dites de structure avec notamment :

- **le logement**, où 84% des habitants de Gournay sont propriétaires de leur logement contre 37% à Clichy ;
- **Le taux de chômage selon le recensement** qui s'élève, en 2008, à 22,0% à Clichy contre seulement 6,5% à Gournay ;
- **Les ménages fiscaux** où, en 2009, plus d'1 ménage fiscal sur 2 est non imposable à Clichy contre seulement 1 sur 5 à Gournay.

Illustration graphique pour l'ensemble des villes du département

D'un point de vue graphique, cette composante principale permet de distinguer deux grands groupes de villes qui s'opposent à travers un grand nombre de variables corrélées entre elles. Comme le décrit le plan factoriel ci-dessous, l'axe F1 créé une opposition entre les villes situées à gauche du plan (**à faible demande sociale**) et celles qui sont situées à droites (**à forte demande sociale**). Les têtes de pont de cette principale opposition, outre Gournay et Clichy, sont représentés par des villes (ronds bleus) comme Coubron, Vaujours ou Neuilly-Plaisance qui s'opposent à d'autres villes (carrés mauves) comme Stains, La Courneuve ou bien encore Bobigny.

A noter que plus les villes sont éloignées du centre plus les différences sont significatives.



Les indicateurs de structure de la population semblent corrélés aux indicateurs de demande sociale à proprement dit et aux indicateurs liés au revenu. Ces indicateurs de structure sont donc déterminants dans l'analyse, la compréhension et les tendances de la demande sociale.

Plus précisément, quand on observe, par exemple, sur un territoire une population majoritairement propriétaire de son logement, avec un faible taux de chômage et des ménages en grande majorité imposables par exemple, il en résulte une forte probabilité d'y rencontrer des revenus élevés et une très faible demande sociale. L'inverse semble aussi vrai.

B) LE DEUXIEME CLIVAGE : DES CONDITIONS DE LOGEMENT, MATRIMONIALES ET D'ACTIVITE DIFFERENTES OPPOSENT VILLES A DEMANDE SOCIALE PLUTOT FAMILIALE VS VILLES A DEMANDE SOCIALE PLUTOT INDIVIDUELLE

Le deuxième clivage, qui explique les différences entre les villes de Seine-Saint-Denis en matière de demande sociale, n'intervient que pour 10 % de la « dispersion » totale mais **il permet d'affiner le premier clivage**. Cet axe est, en effet, construit autour d'un nombre plus restreint de variables et d'indicateurs que le premier et concerne des thématiques plus spécifiques (logement, AME, statut du RSA).

Cette nouvelle composante apporte donc un éclairage plus fin parmi les villes à demande sociale importante. Cet axe, qui différencie notamment les villes selon le statut de l'occupant d'un logement mais aussi selon le statut matrimonial dominant des habitants, distingue **des villes dont la demande sociale est de nature différente**.

Schématiquement, Il semble que les indicateurs de structure opposent un profil de villes à la **précarité de nature plutôt individuelle** à celles dont la **précarité est de nature plutôt familiale**.

Les principaux indicateurs qui expliquent la partition « demande sociale familiale vs demande sociale individuelle»

Contrairement à l'axe 1, ce deuxième axe est construit par un nombre beaucoup plus restreint de variables (corrélés négativement à l'axe pour 4 variables sur 6). Les variables qui « construisent » cet axe sont en outre plutôt des indicateurs liés à la demande sociale et des indicateurs de structure, notamment d'habitat.

6 variables contribuent fortement à ce clivage avec par ordre croissant :

- la condition de locataire privé pour la résidence principale (corrélée négativement) ;
- le nombre d'allocataires de l'aide médicale de l'Etat (corrélé négativement) ;
- le statut d'allocataire du RSA activité (corrélé positivement) ;
- la part des familles monoparentales avec 3 enfants ou plus (corrélée positivement)
- la part de l'allocation personnes isolées (corrélée négativement) ;
- le statut d'allocataire du RSA socle (corrélé négativement).

Ainsi, les villes se différencient sur cet axe selon le clivage où des villes avec moins de locataires privés, moins de bénéficiaire de l'aide médicale de l'Etat (AME) mais plus de RSA socle et surtout plus de familles monoparentales à 3 enfants ou plus (villes à la précarité de nature plutôt familiale) s'opposent

à des villes à forte proportion de locataires privés, de RSA activité et d' « Allocation personne isolée » (villes à la précarité de nature plutôt individuelle).

L'intérêt de cette deuxième composante est finalement de mieux différencier des communes qui si elles se situent du même côté sur l'axe 1 (*les villes plutôt à forte demande sociale*) ont néanmoins des traits distinctifs significatifs.

Illustration par les 2 villes à l'extrême opposé de l'axe 2

Villes à demande sociale « plutôt familiale » vs « plutôt individuelle »

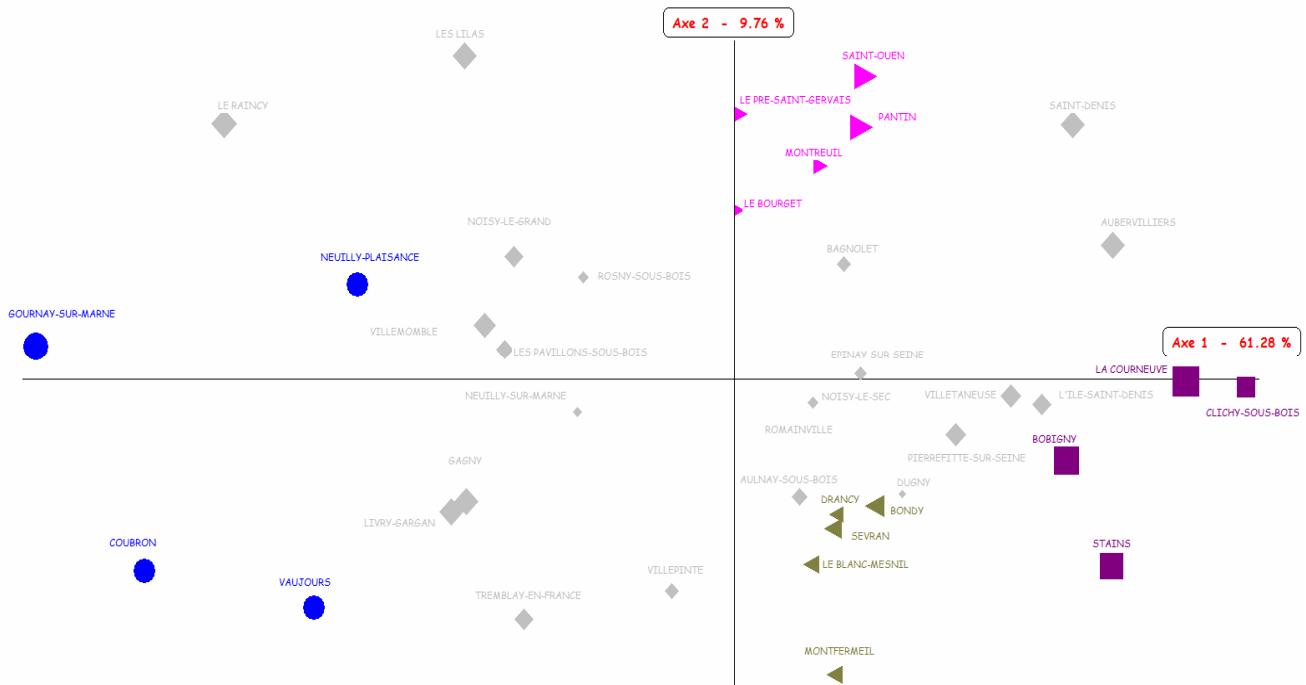
Catégorie d'indicateurs	Libellé Indicateurs	Montfermeil	Saint-Ouen
Demande sociale	Part des allocataires isolés dans l'ensemble des allocataires en 2010	24	41
	Part des allocataires RSA socle en mars 2011	79	71
	Part des allocataires RSA activité seulement en mars 2011	13	9
	Nb d'allocataires étrangers à l'aide médicale de l'Etat (AME) en 2008	38	80
Structure	Part des familles monoparentales de 3 enfants et plus en 2010	21	14
	Part de personnes des résidences principales occupées : "propriétaires" RP 2008	63	18
	Part de personnes des résidences principales occupées : "Locataires du privé" RP 2008	12	28

Si l'on prend les deux villes les plus opposées sur cet axe, c'est-à-dire **Montfermeil** et **Saint-Ouen**, on observe schématiquement une ville (**Montfermeil**) composé d'une majorité de « propriétaires », d'une part importante de familles monoparentales de 3 enfants, plutôt moins d'allocataires de l'AME qui s'oppose à une ville (**Saint-Ouen**) marquée par une part importante d'allocataires isolés, de locataires du privé, d'un nombre élevé d'allocataires de l'AME et enfin d'une part de RSA socle plus faible qu'à Montfermeil.

On peut, en outre, observer pour cette composante un lien entre des différences de structure et des demandes sociales de nature différente. Ainsi, par exemple, pour 1000 personnes âgées de 15 ans ou plus, on compte 191 allocataires bénéficiant de l'aide au logement à Saint-Ouen en 2010 contre « seulement » 98 à Montfermeil. De plus, parmi les allocataires des CAF résidents dans ces communes, 42% touche une allocation personne isolée à Saint-Ouen alors qu'ils ne sont que 25% à Montfermeil.

Dit autrement, ce deuxième clivage permettrait de déceler une différenciation entre villes plutôt défavorisées : **celles à demande sociale plutôt individuelle et celles à demande sociale plutôt familiale**.

Illustration graphique pour l'ensemble des villes du département de l'axe 2



Cette nouvelle opposition est représentée par des triangles inversés roses et vert foncés sur le plan factoriel ci-dessus (graphique 2). Ce clivage permet donc de différencier des demandes sociales de nature différente au sein des villes plutôt marquées par la précarité. A noter que ce clivage semble distinguer des villes pôles d'activités vs villes d'habitation (cf. Volet 2 sur les structures économiques des 40 villes du département).

C) LE TROISIEME CLIVAGE : RSA SOCLE VS RSA ACTIVITE, UNE OPPOSITION QUI DEPASSE L'OPPOSITION VILLES RICHES/VILLES PAUVRES

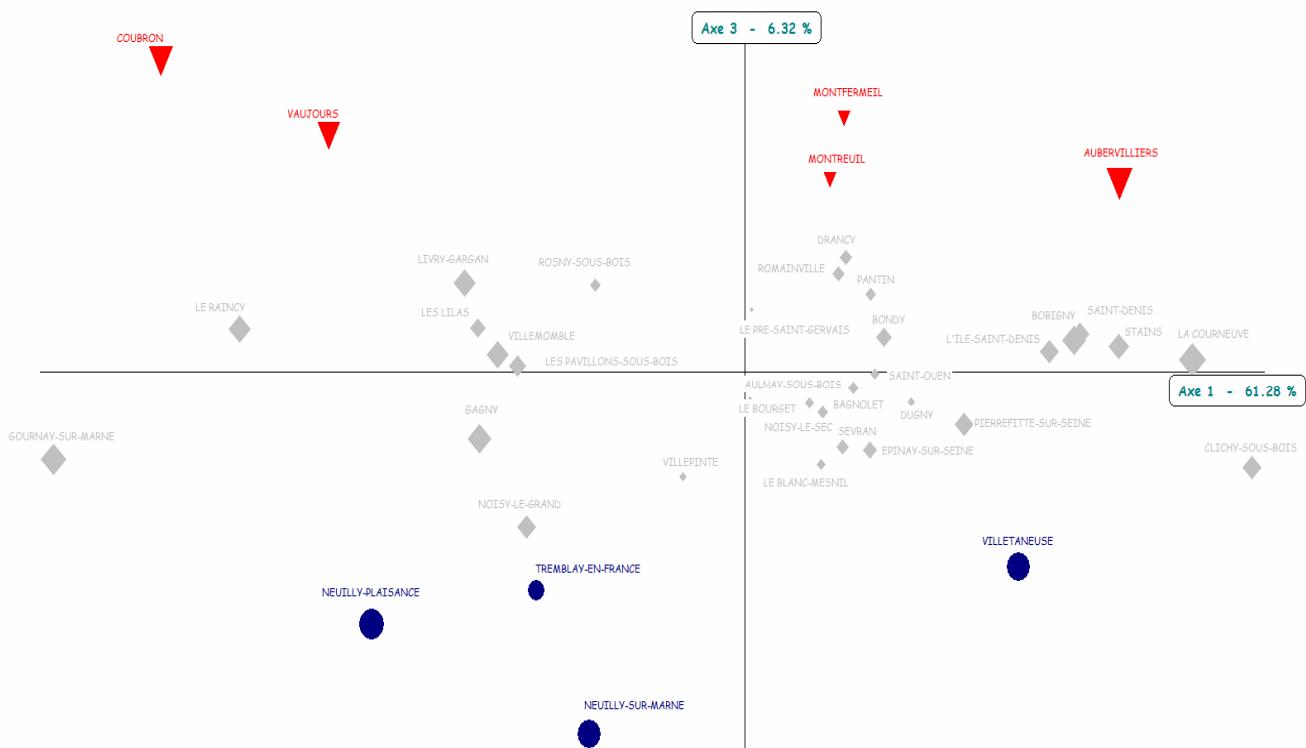
L'axe 3 est assez particulier dans le sens où il est défini essentiellement par les indicateurs liés au le Revenu de Solidarité Active (RSA). Cet axe 3 n'explique, il est vrai, que 6,3 % de la « dispersion » statistique totale.

Cette troisième composante se rapproche donc du second clivage mais elle distingue, cette fois, les villes du département essentiellement en fonction du type de RSA perçu (socle ou activité).

Ce clivage est particulier car il montre que les villes qui se distinguent par le type de RSA perçu peuvent être des villes pourtant très différentes quant à l'importance de leurs demandes sociales. On peut ainsi retrouver dans le même coté des villes aussi différentes, en termes sociologiques, que Villetaneuse et Neuilly-sur-Marne ou bien encore des communes comme Aubervilliers et Coubron.

Ceci traduit de fait l'importance de cette allocation dans la problématique de la demande sociale. Il vient rappeler que le Revenu de Solidarité Active recouvre des réalités assez différentes et diverses des populations allocataires (une personne sans domicile fixe, sans emploi avec de graves problèmes de santé ou bien un salarié à faible revenu en passant par une mère célibataire vivant seule avec enfants).

Illustration graphique pour l'ensemble des villes du département de l'axe 3



Cet axe vient donc mettre en relief les déclinaisons du RSA avec des villes plutôt RSA socle (Villetaneuse, Neuilly-Plaisance, Neuilly sur Marne) et l'autre plutôt RSA activité (Aubervilliers, Coubron, Montfermeil, Montreuil, Vaujours)

II-2) LA TYPOLOGIE DES VILLES EN MATIERE DE DEMANDE SOCIALE

La partie précédente a permis d'identifier les grandes dimensions (des complexes de variables) qui caractérisent le plus la demande sociale en Seine-Saint-Denis.

Cette nouvelle partie approfondit la description à travers une typologie des villes du département qui sont alors regroupées dans différents profils. La méthode utilisée (la classification hiérarchique ascendante ou CAH) permet de classer des individus (ici les villes de la Seine-Saint-Denis) en groupes ayant un « profil » similaire sur un ensemble de variables. Autrement dit par agrégations des communes nous obtenons des groupes où les villes, au regard de la thématique de la demande sociale, sont les plus semblables.

Nous utilisons dans la CAH, en plus des variables déjà utilisées précédemment pour l'analyse factorielle (regroupées dans trois grandes familles d'indicateurs), de nouvelles variables (de nature plus sociétale comme l'offre de médecins). Ces nouvelles variables viennent enrichir et compléter les caractéristiques des groupes de villes.

Ce travail permet de regrouper les communes dans des profils assez homogènes socialement et « sociétalement » (nouvelles variables dites de « marquage »).

Au total ce sont plus de 60 variables qui sont utilisées dans cette partie Typologie.

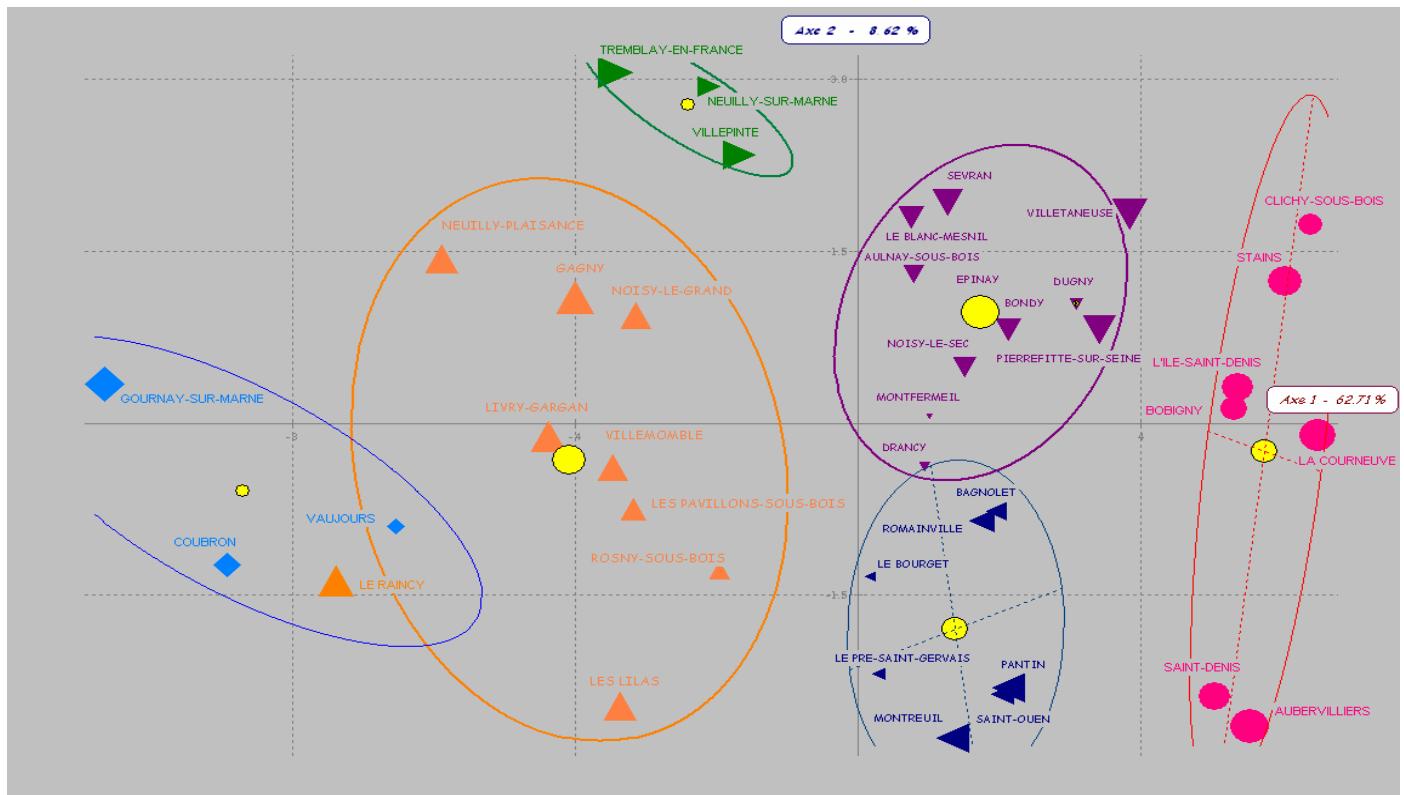
Les 3 grandes familles d'indicateurs utilisés jusqu'à présent sont les suivants :

- les indicateurs de demande sociale stricto sensu ;
- les indicateurs de revenu ;
- les indicateurs sociodémographiques.

La 4^{ième} famille d'indicateurs supplémentaires et de nature plus sociétale comprend :

- l'offre médicale ;
- la scolarisation ;
- le niveau de diplôme ;
- le type de logement ;
- la nature des revenus.

A l'issue de la classification hiérarchique ascendante (CAH), 6 groupes ont été retenus



Pour chacun de ces 6 groupes, nous tentons de repérer les caractéristiques principales qui définissent les différents profils de communes ainsi que les logiques sociales qui sous-tendent ces différents regroupements de communes obtenus par analyse statistique.

Groupe 1: Les villes à très forte et très large demande sociale

Poids du groupe de villes n°1 (8 villes) : 23% de la population du département soit 346 400 personnes concernées.

8 villes : Aubervilliers, Bobigny, Clichy sous bois, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Stains et Saint-Denis Villetaneuse

	Population totale	Allocation RSA	CMU Complémentaire	Allocations d'Aide au logement	Allocation Rentrée scolaire	Nombre de Chômeurs total	Nombre de Chômeurs de 15-24 ans
Groupe n°1 : 8 villes	346 372	55 922	52 416	136 230	47 188	33 985	6 876
Seine-Saint-Denis	1 506 466	171 469	149 050	441 132	162 986	119 488	24 461
Poids du groupe	23,0	32,6	35,2	30,9	29,0	28,4	28,1

Ce premier groupe constitué de 8 villes concentre une grande part de la demande sociale départementale (**près d'1/3 du total des bénéficiaires** du département pour plusieurs allocations comme la CMU avec 35,2 % ou le RSA avec 32,6%) mais ne représente qu'un **1/4 de la population** totale de la Seine-Saint-Denis. Le poids de la demande sociale y est donc surreprésenté dans ce groupe comparé à son poids démographique alors même que ce poids démographique est lui-même déjà élevé.

Ce groupe est celui qui affiche les indicateurs les plus dégradés en matière de demande sociale c'est-à-dire largement supérieure à la moyenne départementale alors même que la Seine-Saint-Denis est le département le plus affecté, et de très loin, par la demande sociale au sein de la région francilienne.

Ces 8 villes accueillent donc les populations les plus précaires de l'Ile-de-France et **constituent les territoires où la demande sociale est sûrement la plus intense et la plus profonde au sein de la région francilienne**, voir de la France entière.

Ce groupe arbore donc un profil social très spécifique que nous allons tenter d'identifier et de qualifier de manière plus précise à travers les différentes variables propres de ce type.

Une demande sociale profonde et multidimensionnelle

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-test	Probabilité
Nb de personnes couvertes par la CMU Complémentaire pour 1000 habitants en 2010	152	92	4,6	0,000
Nb de personnes couvertes par le RSA pour 1000 habitants en 2010	163	105	4,4	0,000
Nb de personnes couvertes par le Revenu garanti pour 1000 habitants en 2010	200	131	4,4	0,000
Part des Populations âgées de 15 ans ou plus "Autres" RP 2008	26,5	20,6	4,3	0,000
Nb de personnes couvertes par la CMU de base pour 1000 habitants en 2010	80	45	4,2	0,000

Nb d'Allocataires Parents Isolés pour 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans en 2008	28	19	4,2	0,000
Nb de personnes couvertes par les allocations d'aide au logement pour 1000 habitants en 2010	401	273	4,1	0,000
Part des ménages fiscaux non imposables en 2009	61,0	47,4	4,1	0,000
Taux de chômage selon le Recensement de la Population en 2008	20,7	15,3	4,0	0,000
Nb d'Allocataires Adultes Handicapés pour 1000 personnes âgées de 15 ans ou plus en 2010	22	16	3,7	0,000
Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 50 % ou plus de prestations de la CAF	35,8	28,2	3,7	0,000
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Ouvriers" RP 2008	18,3	14,1	3,7	0,000
Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % ou plus de prestations de la CAF	23,8	18,9	3,7	0,000
Nb d'enfants couverts par l'Allocation de Rentrée Scolaire pour 1000 enfants âgés de 5 à 19 ans	587	460	3,5	0,000
Nb de familles monoparentales pour 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans	210	173	3,4	0,000
Part des familles monoparentales de 3 enfants ou plus	22,3	17,7	3,3	0,001
Nb d'allocataires de l'Aide Médicale de l'Etat pour 1000 étrangers en 2008	110	75	3,2	0,001
Part de personnes des résidences principales HLM louées vides RP 2008	49,0	32,5	3,2	0,001
Revenu fiscaux 2008; Rapport inter décile	13,1	10,3	3,0	0,001
Nb de personnes bénéficiaires de l'ADPA pour 1 000 personnes âgées de 60 ans ou plus en 2010	103	89	2,9	0,002
Revenu fiscaux 2008; indice de Gini	0,4	0,4	2,7	0,004
Taux de chômage des 15-24ans selon le Recensement de la Population en 2008	31,1	26,2	2,6	0,004
Nombre moyen de personnes par logement RP 2008	2,7	2,5	2,5	0,006
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Employés" RP 2008	23,6	21,4	2,4	0,008

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-Test	Probabilité
Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisé ; Sans diplôme RP 2008	39,8	27,5	4,3	0,000
Part des populations Etrangère RP 2008	29,0	19,2	3,9	0,000
Part des Populations de 15-24 ans ou plus non scolarisé et non active RP2008	7,5	5,7	3,0	0,001
Part des Appartements RP 2008	81,4	68,5	2,3	0,010
Part des revenus salariaux dans l'ensemble des revenus	77,5	74,5	2,3	0,011

Revenu fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne : 1er décile en €	1451	2744	-2,5	0,005
Part de personnes dans des résidences principales occupées par des propriétaires RP 2008	27,5	45,1	-3,1	0,001
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Cadres-Prof-intel-sup" RP 2008	4,1	8,1	-3,1	0,001
Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne : moyenne en €	8643	12431	-3,5	0,000
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Retraités" RP 2008	14	18	-3,5	0,000
Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne : 9ème décile en €	18508	24166	-3,6	0,000
Part des Population de 15 ans ou plus : "Prof intermédiaires" RP 2008	10,6	15,0	-4,3	0,000

Part des autres revenus dans l'ensemble des revenus	2,4	3,6	-2,0	0,021
-----------------------------------------------------	-----	-----	------	-------

Part des Maisons RP 2008	16,0	29,8	-2,4	0,009
Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisées : "Supérieur à BAC+2"	7,4	10,8	-2,5	0,006
Nb de médecins total pour 1000 habitants en 2010	2,1	3,1	-2,6	0,005
Part des Bénéfices dans l'ensemble des revenus en 2008	1,7	2,8	-2,7	0,004
Nb de médecins spécialistes pour 1000 habitants en 2010	1,4	2,3	-2,8	0,002
Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisées ; "BAC-BP " RP 2008	14,5	16,5	-3,7	0,000

Les principales caractéristiques du groupe

Plusieurs points saillants ressortent de cette première classification. Ce groupe apparaît très spécifique et très important pour notre thématique puisqu'il concentre un très grand nombre de variables indiquant des communes à très forte et large demande sociale.

En effet, on observe plusieurs grandes caractéristiques pour ce groupe :

- tout d'abord, il est marqué par un très **grand nombre** de variables et d'**indicateurs** de demande sociale, toujours **très supérieur à la moyenne départementale**, et ce, pour l'ensemble des demandes sociales qu'elles émanent du secteur économique (RSA), familial (API) ou bien encore médical (CMU) et scolaire (ARS Allocation Rentrée Scolaire) ;
- ensuite, il est marqué par des variables liées au revenu, en négatif, ce qui traduit un groupement de communes à la **population à très faibles sources de revenu** avec par exemple des revenus fiscaux 2008 de seulement 1451 euros pour le premier décile (les 10 % les plus pauvres) contre une moyenne départementale de 2 744 pour ce même décile qui est lui-même un des plus bas au niveau national ;
- d'autre part, une série des variables socioéconomiques qui décrivent une population plutôt fragilisée (marquée par des **taux de chômage très élevés**) ;
- enfin, des variables de marquage qui suggèrent une situation **socioprofessionnelle défavorisée** (beaucoup de sans diplômes et d'inactifs), des manques importants (faible nombre de médecins) et une population active précarisée et composée de nombreux travailleurs pauvres et/ou chômeurs.

Les principales séries de variables constitutives du profil du groupe

Ces caractéristiques apparentes du groupe n° 1 traduisent un profil particulier territorial où forte demande sociale, mauvaise insertion sur le marché du travail et faibles dotations sociétales semblent « faire système ». Ces 7 villes sont ainsi marquées par une **situation telle de pauvreté** monétaire et de précarité économique qu'elle se traduit par une configuration de demande sociale très spécifique définie par son **caractère massif, multidimensionnel et cumulatif**. Dit autrement, ce groupe qui semble constituer le « noyau dur » de la demande sociale en Seine-Saint-Denis contribue sûrement beaucoup à la situation globale très difficile du département. Ce type correspond à des territoires en véritable urgence sociale où un grand nombre de clignotants sont dans le rouge.

La structuration de ce profil peut être marquée par des dynamiques et des **processus** sociaux dits auto-cumulatifs ou **auto-renforçants** où de fortes **difficultés économiques** et sociales **alimentent** une **demande sociale** très large et profonde qui, par elle-même, peuvent favoriser des **situations de « cumulativité » des précarités** qui éloignent ou **entretiennent** un **éloignement** structurel fort du marché du travail et/ou des trajectoires de socialisation et d'insertion par l'activité économique, éloignement **qui vient renforcer** les difficultés économiques initiales.

En outre, ces situations de dynamiques négatives s'accompagnent de « marqueurs sociaux » plutôt défavorables (déserts médicaux) ou spécifiques (part de la population étrangère très élevée, importance des familles monoparentales).

Les chiffres clés du groupe n°1

Compte tenu du grand nombre de variables caractéristiques et structurantes de ce profil, le choix des chiffres clés n'épuise pas toute la spécificité du groupe.

Plusieurs chiffres clés ressortent néanmoins de ce premier groupe :

- **La Couverture Maladie Universelle (CMU) de base** : le nombre de personnes couvertes est deux fois plus élevé que la moyenne départementale -90 contre 45 pour 1000 habitants.
- **Le Revenu de Solidarité Active (RSA)** : 166 personnes couvertes pour 1000 habitants contre 105 pour la moyenne départementale ;
- **L'Allocation Parent Isolé (API)** : 29 femmes pour 1000 âgées de 15 à 44 ans contre 19 pour la moyenne départementale en 2008 ;
- **L'Aide Médicale de l'Etat (AME)**: Pour 1000 étrangers ce sont 115 qui en bénéficient dans ce groupe contre 75 en moyenne départementale ;
- **Les allocation d'aide au logement** : 400 personnes sur 1000 sont couvertes par ces allocations dans ce groupe contre 273 pour la moyenne départementale ;

- **L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) :** 586 enfants sur 1000 âgés de 6 à 18 ans sont couverts par cette allocation dans le premier groupe. Le nombre d'enfants couvert en Seine-Saint-Denis s'élève en moyenne à 460 en 2010 ;
- **Les Revenus Fiscaux 2009, Indice de distribution par personne des ménages: moyenne.** La moyenne annuelle des revenus fiscaux déclarés en 2009 s'élève à 8 682 euro dans le premier groupe contre 12 430 euro pour la moyenne départementale ;
- **L'allocation départementale personnalisée d'autonomie :** pour 1000 personnes âgées de 60 ans ou plus, on compte dans ce groupe, 173 bénéficiaires. Au niveau départemental on compte en moyenne 109 bénéficiaires .pour la même catégorie de personnes ;
- **Les familles monoparentales :** Dans le groupe 1, on compte 212 familles monoparentales pour 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans, d'autres part, la part de ces familles ayant plus de 3 enfant est estimée à 22,5%. A l'échelle départementale ces chiffres sont respectivement de 173 pour 1000 et 17,7% ;
- **Taux de chômage au sens du recensement :** C'est ici qu'on enregistre le taux de chômage le plus élevé du territoire ; 20,7% contre 15,3% en moyenne départementale ;
- **1 jeune sur 3 (30,6%)** n'a pas de travail dans ce groupe de villes contre 26,2% de la classe d'âge des 15-24 ans en moyenne départementale ;
- **Près d'une personne sur trois (28,9%) est étrangère** dans ce groupe n° 1. La part de la population étrangère observé au niveau du département est de 19%.

Synthèse

Le premier groupe réunit les communes caractérisées par une demande sociale forte, concentrée et multiple, mais également des revenus d'un faible niveau, une structure sociodémographique plutôt « populaire ». Quant aux variables de croisement, elles indiquent une insuffisance de l'offre médicale, une population moins diplômée, une population de jeunes 15- 24 ans en échec scolaire et enfin une forte présence de population étrangère.

Ces caractéristiques donnent toute son importance à cette première catégorie qui semble constituer le cœur de la demande sociale départementale au sens qualitatif (des situations très dégradées et de dimension systémique) et quantitatif (des communes à la taille très importante). Ainsi, ce groupe de 7 villes affiche des taux record pour moult indicateurs et variables de demande sociale ou de précarité.

Ce groupe est donc doublement marquée : par l'aspect « cumulatif » des différentes demandes sociales par thèmes (famille, emploi, logement, minimum vieillesse, éducation) et par l'aspect « profondeur » des situations de manque et de précarité sociale (indicateurs très dégradés par rapport à une moyenne départementale elle-même très dégradé par rapport à la métropole francilienne).

Groupe 2 : les villes à demande sociale importante plutôt familiale

Poids du groupe (10) de villes n°2 : 30,4% de la population du département 458 300 personnes concernées

10 villes : Aulnay-sous-Bois, Le Blanc Mesnil, Bondy, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, Montfermeil, Noisy-le-Sec, Pierrefitte-sur-Seine, Sevran

	Population totale	Allocation RSA	CMU Complémentaire	Allocations d'Aide au logement	Allocation Rentrée Scolaire	Nombre de Chômeurs total	Nombre de Chômeurs de 15-24 ans
Groupe n°2 : 10 villes	458 292	53 860	45 249	139 728	55 472	35 971	7 857
Seine-Saint-Denis	1 506 466	171 469	149 050	441 132	162 986	119 488	24 461
Poids du groupe	30,4	31,4	30,4	31,7	34,0	30,1	32,1

Le deuxième type de villes de notre classification comprend 10 communes et rassemble plus de 30,0% de la population du département. Ce groupe concerne des communes à forte **demande sociale** mais de moindre ampleur que celle du premier groupe et surtout plus « spécifique » et « sectorielle » c'est-à-dire moins généralisée à l'ensemble de la vie sociale comme pour le groupe 1.

En effet, ce groupe affiche un poids départemental en matière de demande sociale plutôt supérieur à son poids démographique mais c'est surtout pour **l'allocation de rentrée scolaire** qu'il se distingue avec près de 4 points supérieurs à son poids démographique (34,0 % des bénéficiaires contre 30,4 % de la population totale). Pour les autres grands indicateurs, comme le RSA ou la CMU par exemples, la représentation de ce groupe est en ligne avec son poids relatif en termes de population totale.

C'est dans ce sens que l'on peut qualifier ce type de groupement de profil « **à demande sociale plutôt élevée et plutôt de nature familiale et scolaire** » (Cf. partie II et en particulier l'axe 2 qui distingue, au sein des villes à plutôt forte demande sociale, les dimension familiales des dimensions individuelles de cette demande sociale).

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-test	Probabilité
Part des familles monoparentales ayant 3 enfants ou plus	20,9	17,7	2,6	0,005
Nombre moyen de personnes par logement RP 2008	2,7	2,5	2,8	0,002
Taux de chômage des 15-24 ans selon le Recensement de la Population en 2008	29,8	26,2	2,2	0,014
Nb d'enfants couverts par l'Allocation de Rentrée Scolaire pour 1000 enfants âgés de 5 à 19 ans	532	460	2,3	0,011
Part des Populations de 15 ans ou plus d'Ouvriers RP 2008	16,5	14,1	2,4	0,008
Part des DEFM (cat. A, B, C) longue durée des 15-24 ans au 31 décembre 2010	7,1	6,2	1,7	0,041
Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 50 % ou plus de prestations de la CAF	31,2	28,2	1,7	0,042

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-test	Probabilité
Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisées ; Sans diplôme RP 2008	32,6	27,5	2,1	0,019

Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne : 1er décile en €	1 997	2 744	-1,7	0,045
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Prof intermédiaires" RP 2008	14	15	-1,7	0,043
Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne : 9ème décile en €	21 617	24 166	-1,9	0,030
Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne : moyenne en €	10652	12431	-1,9	0,030
Part de personnes des résidences principales occupées : "Locataires du privés" RP 2008	15,3	20,1	-2,2	0,014
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Cadres-Prof-intel-sup" RP 2008	5,3	8,1	-2,5	0,006

Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisées ; "BAC-BP" RP 2008	15,6	16,5	-2,0	0,020
Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisées ; supérieur à BAC+2 RP 2008	7,9	10,8	-2,5	0,006

Les principales caractéristiques du groupe

Ce deuxième groupe se distingue de plusieurs manières :

- Premièrement, il est caractérisé par un nombre beaucoup plus restreint de variables et d'indicateurs que le premier groupe ce qui suggère un type de ville **à la demande sociale plus « restreinte » ou plus « localisée » sur un secteur social particulier** ;
- Deuxièmement, les variables de demande sociale qui caractérisent le plus ce groupe concernent le **secteur de la famille et de l'éducation** ;
- Troisièmement, du point de vue sociodémographique, la population de ce groupe de ville est plutôt marquée par des conditions très difficiles pour les 15-24 ans avec un taux de chômage qui

frôle les 30,0 % et une sur-représentation des jeunes demandeurs d'emplois comparée moyenne départementale ;

- Quatrièmement, à l'instar du premier groupe, mais dans une moindre mesure, ces communes sont marquées par des revenus très bas et une part très élevée de sans diplômes (32,7 % contre une moyenne départementale de 27,5 %) ;
- Enfin, ce groupement est aussi caractérisé par des conditions de vie en matière de logement difficiles (2,7 personnes par appartement contre une moyenne départementale de 2,5) et un nombre très faible de locataires du privé (15,0 % contre 20,0 % en moyenne départementale).

Les principales séries de variables constitutives du profil du groupe

Alors que dans le groupe 1, la précarité et la demande sociale semblent si élevées et amples qu'elles affectent l'ensemble des secteurs de la vie sociale individuelle et/ou familiale, on peut déceler au sein de ce groupe une « mécanique » sociale plus spécifique et concentrée sur le monde de l'enfance et de la famille. Ceci tient surtout à la structure socio-démographique du groupe marquée par une part de familles monoparentales importante, des communes d'habitation plutôt marquées par les grands ensembles ainsi qu'une part importante d'ouvriers et une part très faible de cadres.

Des familles pauvres, des situations de monoparentalité fréquentes, des jeunes actifs fortement frappés par le chômage et le sous-emploi et une demande sociale massive ciblée sur la vie scolaire et familiale semblent constituer le profil particulier de ce deuxième groupe.

Les chiffres clés du groupe n° 2

Plusieurs chiffres clés ressortent de ce premier groupe :

- **L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) :** 532 enfants sur 1000 âgés de 6 à 18 ans sont couverts par cette allocation dans le premier groupe. Le nombre d'enfants couvert en Seine-Saint-Denis s'élève en moyenne à 460 en 2010 ;
- **Les familles monoparentales :** Dans le groupe 2, la part de ces familles ayant plus de 3 enfant est estimée à 20,9% contre 17,7% au niveau départemental ;
- **Taux de chômage au sens du recensement :** On enregistre un taux de chômage des 15-24 ans très élevé à 29,8 % contre 26,2 % en moyenne sur l'ensemble du territoire ;

Synthèse

Ce deuxième groupe est donc marqué par une demande sociale très forte, une situation économique et sociale des populations plutôt difficile et précaire et **une « sur-représentation » de la demande sociale dans le domaine scolaire et familiale.**

Ce profil de villes semble donc être caractérisé par une structure sociale où des familles aux revenus pauvres (en particulier monoparentales à 3 enfants), des jeunes actifs de - de 25 ans en grande difficultés (pour partie déjà responsables de famille) et plus généralement une population active plutôt ouvrière « engendrent » une demande sociale importante mais moins généralisée que dans le premier groupe.

La demande sociale de ce groupe est donc plutôt de nature collective et familiale même si les indicateurs concernant les jeunes actifs sont très dégradés. Dit autrement, ces communes semblent marquées par une jeunesse très précaire mais qui faute d'allocation spécifique à leur égard (pas de RSA jeune) ne se traduit peut-être pas entièrement dans les chiffres de la demande sociale.

Groupe 3 : Les villes à demande sociale importante plutôt individuelle

Poids du groupe de villes n°3 (6) : 18,4% de la population départementale soit 277 638 personnes concernées

6 villes : Bagnolet, Montreuil, Pantin, Le Pré Saint Gervais, Romainville et Saint-Ouen

	Population totale	Allocation RSA	CMU Complémentaire	Allocations d'Aide au logement	Allocation Rentrée scolaire	Nombre de Chômeurs total	Nombre de Chômeurs de 15-24 ans
Groupe n°3 : 6 villes	277 638	31 690	27 544	80 687	26 626	24 837	4 439
Seine-Saint-Denis	1 506 466	171 469	149 050	441 132	162 986	119 488	24 461
Poids du groupe	18,4	18,5	18,5	18,3	16,3	20,8	18,1

Ce troisième groupe est composé de 6 communes qui représentent près de 18,5 % de la population du département. Il affiche des indicateurs de demande sociale plutôt dans la moyenne départementale avec néanmoins une situation sur le marché du travail plus dégradée (21 % des chômeurs du département, soit 2,5 points au dessus de son poids démographique).

Ces communes sont pourtant, pour une large partie, des pôles majeurs d'emplois et d'activités économiques (Bagnolet, Montreuil, Pantin et Saint-Ouen). En outre, la demande sociale afférente aux familles (type allocation de rentrée scolaire) est relativement moins prégnante dans ces communes que dans les groupes 1 et 2.

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-test	Probabilité
Part des allocataires isolés	36,6	28,0	3,8	0,000
Part des DEFM (cat. A, B, C) longue durée au 31 décembre 2010	41,0	36,7	3,5	0,000
Part de personnes des résidences principales occupées : "Locataires du privés" RP 2008	27,3	20,1	2,4	0,007
Nb d'allocataires de l'Aide Médicale de l'Etat pour 1000 étrangers en 2008	101,7	74,5	2,1	0,019
Revenus fiscaux 2008; Rapport inter décile	12,6	10,3	2,0	0,020
Revenus fiscaux 2008 : Indice de Gini	0,45	0,41	2,0	0,025
Nb de personnes bénéficiaires de l'ADPA pour 1 000 personnes âgées de 60 ans ou plus en 2010	100,4	89,2	1,9	0,028

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-test	Probabilité
Part des Appartements dans l'ensemble des logements RP 2008	84,6	68,5	2,5	0,007

Part de personnes des résidences principales occupées : "Propriétaires" RP 2008	29,7	45,1	-2,3	0,011
Nombre moyen de personne par logement RP 2008	2,2	2,5	-2,6	0,004
Part des DEFMs (cat. A, B, C) longue durée des 15-24ans au 31 décembre 2010	4,1	6,2	-2,8	0,003
Part des DEFMs (cat. A, B, C) des 15-24ans au 31 décembre 2010	10,3	13,7	-3,5	0,000

Nb de médecins généralistes pour 1000 habitants en 2010	0,6	0,8	1,9	0,026
Part des Maisons dans l'ensemble des logements RP 2008	13,4	29,8	-2,6	0,004

Les principales caractéristiques du groupe

Ce troisième groupe est caractérisé par un nombre plus restreint d'indicateurs et de variables que le groupe n°1. En outre, ces indicateurs semblent plutôt centrés sur le monde du travail et de l'économique plutôt que sur le monde de la vie familiale :

- Premièrement, ce profil de villes affiche **une part très importante des allocataires isolés** dans l'ensemble des allocataires (près de 37,0 % des allocataires de ces villes, soit près de 10 points supérieur à la part moyenne au sein du département) ;
- Deuxièmement, ce troisième groupe affiche un profil d'insertion de la population active sur le marché du travail plus dégradé pour les plus de 25 ans (fort taux de chômage de longue durée) avec, a contrario, une sous représentation des jeunes de 15-24 ans dans les demandeurs d'emplois ;
- Troisièmement, on note une **sur-représentation** des allocataires de **l'aide médicale de l'Etat** (102 allocataires pour 1000 étrangers contre 75 en moyenne départementale) et de **l'ADPA** (plus de 100 pour 1000 personnes âgées contre 89 en moyenne) ;
- Enfin, une structure de revenu inégalitaire (coefficient de Gini de 0,45 contre 0,42 pour la Seine-Saint-Denis, un rapport inter-décile de 12,6 contre 10,3 en moyenne), une prépondérance des appartements sur les maisons individuelles, une très faible part de propriétaires mais un fort taux de locataires du privé).

Les principales séries de variables constitutives du profil du groupe

Alors que, dans le groupe 2, la précarité et la demande sociale semblent plutôt de nature familiale, ce groupe 3 se distingue plutôt par **une prépondérance de la demande sociale individuelle liée à l'âge et la nationalité.**

En effet, dans ce profil la part des allocataires isolés est très importante notamment en matière d'aide aux étrangers et aux personnes âgées.

Structure inégalitaire des revenus, chômage élevé des actifs de plus de 25 ans, retraités précaires et forte demande sociale liée aux personnes étrangères semblent qualifier ce profil de villes.

Ce visage de la demande sociale apparaît assez spécifique et marquée par les difficultés économiques des populations actives mais aussi du monde des seniors. A noter, que cette demande sociale plutôt individuelle et liée aux conditions d'activités des salariés « émergent » dans des villes dites d'activités c'est-à-dire dotées de grands pôles d'emplois.

Les chiffres clés du groupe n°3

- **L'Aide Médicale de l'Etat (AME):** Pour 1000 étrangers ce sont 102 qui en bénéficient dans ce groupe contre 75 en moyenne départementale ;
- **L'allocation départementale personnalisée d'autonomie :** pour 1000 personnes âgées de 60 ans ou plus, on compte dans ce groupe, 100 bénéficiaires. Au niveau départemental on compte en moyenne 89 bénéficiaires pour la même catégorie de personnes ;

Synthèse

Ce troisième groupe est positionné dans les communes à la demande sociale importante mais contrairement aux deux précédents, **cette demande sociale apparaît spécifique et plutôt lié au fonctionnement du marché du travail.** En effet, alors que les deux premiers groupes sont marqués par une précarité massive dans les domaines sociaux, celui-ci semble plus rattaché aux domaines économiques et sociaux (importance des demandeurs d'emplois, des allocataires isolés, de l'AME ou de l'ADPA).

Cette précarité économique et sociale liée à une mauvaise insertion sur le marché du travail actuelle ou passée se traduit par des indicateurs de demande sociale plutôt de nature individuelle. En outre, ces communes sont marquées par la présence de grands pôles d'emplois, une prépondérance de locataires privés, une part très faible de maisons individuelles et, inversement, une part très grande d'appartements comme mode d'habitat dominant ainsi qu'un taux très faible de médecins généralistes.

Groupe 4 Les villes à demande sociale modérée

Poids du groupe de villes n°4 (4) : 6,5% de la population du département soit 97 330 personnes concernées
 4 villes : Le Bourget, Les Lilas, Les Pavillons sous Bois, et Rosny-sous-Bois

	Population totale	Allocation RSA	CMU Complémentaire	Allocations d'Aide au logement RSA	Allocation Rentrée Scolaire	Nombre de Chômeurs total	Nombre de Chômeurs de 15-24 ans
Groupe n°4 : 4 villes	97 331	8 085	6 897	21 383	7 635	6 247	1 100
Seine-Saint-Denis	1 506 466	171 469	149 050	441 132	162 986	119 488	24 461
Poids du groupe	6,5	4,7	4,6	4,8	4,7	5,2	4,5

Ce 4^{ème} groupe de 4 communes ne représente que 6,5 % de la population totale du département et semble plutôt favorisé en matière de précarité et de demande sociale avec un poids moindre que son poids démographique pour des variables importantes comme le RSA, la CMU ou bien encore le nombre de demandeurs d'emplois.

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-test	Probabilité
Part de personnes des résidences principales occupées : "Locataires du privés" RP 2008	29,9	20,1	2,6	0,004
Part des Population de 15 ans ou plus : "Retraités" RP 2008	20,7	17,9	1,8	0,037

Part des familles monoparentales ayant 3 enfants ou plus	14	18	-1,7	0,041
Taux de chômage des 15-24ans selon le Recensement de la Population en 2008	21	26	-1,8	0,036
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Ouvriers" RP 2008	11	14	-1,9	0,032
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Autres" RP 2008	17	21	-1,9	0,030
Part de personnes des résidences principales HLM louées vides RP 2008	17,4	32,5	-2,0	0,025
Nombre moyen de personnes par logement RP 2008	2,2	2,5	-2,4	0,009

Les principales caractéristiques du groupe

Ce quatrième groupe est caractérisé par un nombre très restreint de variables significatives qui correspondent, en outre, plutôt aux variables de marquage plus sociétales (structure sociologique et conditions de logement des populations).

En effet, ces communes semblent marquées par une proportion plus grande de retraités et une sous-représentation des ouvriers et des familles monoparentales ayant 3 enfants ou plus.

En matière de logement, les locataires du privé sont sur-représentés alors que les locataires de HLM sont sous-représentés et le nombre moyen de personne par logement est inférieur à la moyenne départementale (2,2 contre 2,5). Le taux de chômage des jeunes y est également plus faible par rapport au taux moyen de la Seine-Saint-Denis dans son ensemble.

Les principales séries de variables constitutives du profil du groupe

Ce groupe se rapproche sur certains aspects du groupe n° 3 mais s'en éloigne sur d'autres. Ainsi, nous avons une structure de la population assez semblable pour les 2 types avec une proportion importante de retraités et de propriétaires privés. Mais la différence se situe en termes de catégories sociales et de précarité sociale avec pour le groupe 4 une situation sociale qui semble meilleure, par rapport au groupe n°3, avec un taux de chômage des jeunes moindre, moins de familles monoparentales et moins d'ouvriers.

Les 2 groupes comprennent tous les 2 une part élevée de séniors mais là, où dans le groupe n°3, la situation de ces derniers semblent précaires, celle du groupe 4 semble meilleure. Le statut et le type d'habitat viennent renforcer cette hypothèse avec une part très faible de locataires de HLM.

Les chiffres clés du groupe n°4

Les chiffres clés spécifiques de ce groupe sont moins discriminants que pour les autres groupes compte tenu de sa position médiane en matière de demande sociale. A noter, néanmoins, une représentation importante des retraité dans la population de 15 ans et plus.

Synthèse

Ce quatrième groupe est donc positionné dans un espace de demande sociale plutôt modérée et à caractère assez diffus où aucun secteur spécifique de la demande sociale ressort clairement comme déterminant.

Groupe 5 : Les villes à faible demande sociale

Poids du groupe de villes n°5 (8) : 19,7% de la population du département soit 296 231 personnes concernées
8 villes : Noisy-le-Grand, Gagny, Tremblay en France, Villemomble, Neuilly sur Marne, Villepinte, Livry Gargan, et Neuilly sur Marne

	Population totale	Allocation RSA	CMU Complémentaire	Allocations d'Aide au logement RSA	Allocation Rentrée Scolaire	Nombre de Chômeurs total	Nombre de Chômeurs de 15-24 ans
Groupe n°5 : 8 villes	296 231	20 793	16 076	60 082	24 741	17 205	3 193
Seine-Saint-Denis	1 506 466	171 469	149 050	441 132	162 986	119 488	24 461
Poids du groupe	19,7	12,1	10,8	13,6	15,2	14,4	13,1

Ce groupe comprend 8 communes et représente près de 20,0 % de la population du département. Le poids de la demande sociale y apparaît moins forte que dans les précédents groupes et surtout en deçà de son poids démographique. Il comprend des villes de pôles d'emplois importants (Villepinte, Noisy-le-Grand) comme des villes d'habitation (Gagny, Livry-Gargan) qui se situent plutôt à l'est du département et plutôt favorisées (moindre taux de chômage, plus de ménages imposables).

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-test	Probabilité
Part des allocataires "RSA Activité Seulement" dans l'ensemble des allocataires du RSA en 2010	22	19	3,6	0,000
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Prof intermédiaires" RP 2008	17,8	15,0	2,7	0,004
Part de personnes des résidences principales occupées : "Propriétaires" RP 2008	57,9	45,1	2,3	0,011
Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne : moyenne en €	14 339	12 431	1,7	0,040
Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne ; 1er décile en €	3 554	2 744	1,6	0,055

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-test	Probabilité
Part des Maisons dans l'ensemble des logements RP 2008	41,2	29,8	1,95	0,025
Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisées ; "BAC-BP" RP 2008	17,4	16,5	1,75	0,040

Nb d'enfants couverts par l'Allocation de Rentrée Scolaire pour 1000 enfants âgés de 5 à 19 ans	395	460	-1,8	0,035
Part des Populations âgées de 15 ans ou plus : "Autres" RP 2008	18,0	20,6	-1,8	0,032
Nb de familles monoparentales pour 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans	153	173	-1,9	0,032

Part des allocataires isolés	24,3	28,0	-1,9	0,029
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Ouvriers" RP 2008	11,9	14,1	-2,0	0,022
Nb de personnes bénéficiaires de l' ADPA pour 1 000 personnes âgées de 60 ans ou plus en 2010	79,4	89,2	-2,0	0,022
Nb d'Allocataires Adultes Handicapés pour 1000 personnes âgées de 15 ans ou plus en 2010	13,2	16,2	-2,0	0,022
Taux de chômage des 15-24ans selon le Recensement de la Population en 2008	22,2	26,2	-2,1	0,016
Nb d'Allocataires Parents Isolés pour 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans en 2008	15	19	-2,3	0,012
Nb d'allocataires de l'Aide Médicale de l'Etat pour 1000 étrangers en 2008	48,8	74,5	-2,4	0,009
Nb de personnes couvertes par les allocations d'aide au logement pour 1000 habitants en 2010	200	273	-2,4	0,008
Nb de personnes couvertes par la "CMU Base" pour 1000 habitants en 2010	25,2	45,3	-2,5	0,006
Part des ménages fiscaux non imposables en 2009	38,9	47,4	-2,6	0,005
Nb de personnes couvertes par le Revenu garanti pour 1000 habitants en 2010	86	130,6	-2,8	0,003
Taux de chômage selon le Recensement de la Population en 2008	11,6	15,3	-2,8	0,003
Nb de personnes couvertes par le RSA pour 1000 habitants en 2010	68,1	105,4	-2,8	0,002
Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne ; Rapport inter décile	7,6	10,3	-2,8	0,002
Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 50 % ou plus de prestations de la CAF	22,2	28,2	-2,9	0,002
Revenus fiscaux 2008; Indice de Gini	0,38	0,41	-2,9	0,002
Nb de personnes couvertes par "la CMU Complémentaire" pour 1000 habitants en 2010	53,1	91,7	-2,9	0,002
Part des allocataires "RSA-Socle-seulement" dans l'ensemble des allocataire du RSA en 2010	70,2	73,2	-3,1	0,001
Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % ou plus de prestations de la CAF	14,5	18,9	-3,3	0,000

Part des Appartements dans l'ensemble des logements RP 2008	57,8	68,5	-1,92	0,028
Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisé ; "Sans diplôme" RP 2008	21,2	27,5	-2,20	0,014
Part des populations Etrangère RP 2008	12,4	19,2	-2,65	0,004

Les principales caractéristiques du groupe

Ce cinquième groupe est caractérisé par un petit nombre de variables socio-économiques (toutes plutôt favorables relativement à la moyenne départementale) ainsi qu'un grand nombre de variables de demande sociale également toutes en dessous de la moyenne départementale avec même, pour certains, un écart important (comme par exemple le nombre de personnes couvertes par le RSA de 68 pour 1000 contre 105 au niveau départemental).

Les principales séries de variables constitutives du profil du groupe

Des revenus légèrement supérieurs à la moyenne départementale (en particulier pour les bas revenus-1^{er} décile) et une situation socioprofessionnelle également plus favorable **semblent avoir un impact très important (plus que proportionnel) sur le niveau de la demande sociale** avec un grand nombre d'indicateurs bien en deçà de la moyenne.

Dit autrement, ce type de commune semble indiquer qu'une amélioration mineure de la situation économique et sociale des populations résidentes pourrait avoir un impact très important, **à la baisse**, sur le niveau de la demande sociale.

A noter, pour ce groupe, la sur-représentation du « RSA activité seulement » qui semble indiquer ici peut-être que le RSA activité semble avoir un impact positif, quant à la demande sociale, à condition que les villes soient au préalable plutôt structurellement moins défavorisées.

Les chiffres clés du groupe n°5

Les chiffres clés spécifiques de ce groupe sont restreints :

- son poids démographique relativement important (des villes d'habitations de taille importante) ;
- ses indicateurs de demande sociale inférieurs à la moyenne régionale.

Synthèse

Ce groupe de villes correspond à un type de situation où une situation économique de la population active relativement favorable a un impact positif quant à la demande sociale puisque un grand nombre d'indicateurs de celle-ci suggère une précarité beaucoup moins importante que la moyenne départementale tant au niveau économique (revenus, taux de chômage) que social (inégalités sociales et précarité sociale moindre).

Ce type correspond donc à une configuration plutôt classique où une meilleure insertion de la population active sur le marché du travail se traduit par une situation de demande sociale plutôt faible et qui touche l'ensemble des domaines de la précarité (de l'enfance au scolaire en passant par la santé).

Groupe 6 : Les villes à très faible demande sociale

Poids du groupe de villes n°6 (4) : 2% de la population du département soit 30 600 personnes concernées
 4 villes : Coubron, Gournay sur Marne, Le Raincy et Vaujours

	Population totale	Allocation RSA	CMU Complémentaire	Allocations d'Aide au logement RSA	Allocation Rentrée Scolaire	Nombre de Chômeurs total	Nombre de Chômeurs de 15-24 ans
Groupe n°6 : 4 villes	30 602	1 119	868	3 022	1 324	1 244	257
Seine-Saint-Denis	1 506 466	171 469	149 050	441 132	162 986	119 488	24 461
Poids du groupe	2,0	0,7	0,6	0,7	0,8	1,0	1,1

Ce dernier groupe est très singulier car il constitue un type de ville (au nombre de seulement 4 communes pour 2,0 % de la population) où la demande sociale est quasi inexistante grâce à une situation sociale de leurs populations extrêmement favorable.

Ces villes résidentielles riches constituent en quelque sorte le symétrique inverse du groupe n°1 qui, a contrario, cumule une situation de pauvreté et de précarité extrême, et donc d'un niveau demande sociale très haut. La grande différence entre ces 2 groupes réside dans leurs poids démographiques (2% de la population départementale pour le groupe très privilégié contre 23,0 % pour le groupe le plus affecté par la précarité).

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-test	Probabilité
Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne ; 1er décile en €	6 630	2 744	5,1	0,000
Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne : moyenne en €	19 440	12 431	4,3	0,000
Part de personnes des résidences principales occupées : "Propriétaires" RP 2008	77,6	45,1	3,8	0,000
Revenus fiscaux 2008; Indice de distribution par Personne : 9ème décile en €	33 024	24 166	3,8	0,000
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Cadres-Prof-intel-sup" RP 2008	14,3	8,1	3,3	0,001
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Prof intermédiaires" RP 2008	19,9	15,0	3,1	0,001
Part des Populations de 15 ans ou plus "Retraites" RP 2008	22,5	17,9	2,9	0,002
Part des Populations de 15 ans ou plus "Artisans-Comm-Chefs-entr" RP 2008	3,6	2,9	2,7	0,003
Part des DEFM (cat. A,B, et C) de 50 ans ou plus au 31 décembre 2010	20,4	18,1	2,6	0,004
Part des allocataires du RSA Socle seulement dans l'ensemble des allocataires du RSA en 2010	76,2	73,2	2,1	0,017

Variables caractéristiques	Moyenne dans la classe	Moyenne générale	Valeur-test	Probabilité
Part des Bénéfices dans l'ensemble des revenus en 2008	5,1	2,8	3,6	0,000
Part des "Autres revenus" dans l'ensemble des revenus en 2008	6,9	3,6	3,6	0,000
Nb de médecins total pour 1000 habitants en 2010	5,1	3,1	3,6	0,000
Nb de médecins spécialistes pour 1000 habitants en 2010	3,9	2,3	3,4	0,000
Part des Maisons dans l'ensemble des logements RP 2008	56,3	29,8	3,0	0,001
Nb de médecins généralistes pour 1000 habitants en 2010	1,2	0,8	2,9	0,002
Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisé ; "BAC-BP" RP 2008	18,7	16,5	2,8	0,003
Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisé ; "supérieur à BAC+2" RP 2008	14,9	10,8	2,0	0,020

Nb de personnes bénéficiaires de l' ADPA pour 1 000 personnes âgées de 60 ans ou plus en 2010	75	89,2	-1,9	0,027
Nb d'allocataires de l'Aide Médicale de l'Etat pour 1000 étrangers en 2008	42	75	-2,0	0,023
Part des allocataires du "RSA Activité seulement" dans l'ensemble des allocataires du RSA en 2010	15,9	18,7	-2,2	0,015
Nb de personnes couvertes par la CMU de base pour 1000 habitants en 2010	15	45	-2,5	0,006
Part des Populations âgées de 15 ans ou plus : "Autres" RP 2008	14,5	20,6	-2,9	0,002
Nb de personnes couvertes par la CMU Complémentaire pour 1000 habitants en 2010	29	92	-3,2	0,001
Part des allocataires isolés	18,6	28,0	-3,2	0,001
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Ouvriers" RP 2008	8,5	14,1	-3,3	0,000
Part des Populations de 15 ans ou plus : "Employés" RP 2008	16,8	21,4	-3,4	0,000
Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % ou plus de prestations de la CAF	12,0	18,9	-3,4	0,000
Revenus fiscaux 2008; Indice de Gini	0,34	0,41	-3,5	0,000
Part des familles monoparentales de 3 enfants ou plus	10,2	17,7	-3,6	0,000
Nb d'Allocataires Adultes Handicapés pour 1000 pers âgées de 15 ans ou plus en 2010	8	16	-3,6	0,000
Nb de personnes couvertes par le RSA pour 1000 habitants en 2010	35	105	-3,6	0,000
Revenus fiscaux 2008; Rapport inter décile	5,18	10,28	-3,6	0,000
Nb de personnes couvertes par le revenu garanti pour 1000 habitants en 2010	45	131	-3,6	0,000
Nb d'Allocataires Parents Isolés pour 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans en 2008	8	19	-3,7	0,000
Taux de chômage des 15-24ans selon le Recensement de la Population en 2008	15,9	26,2	-3,7	0,000
Taux de chômage selon le Recensement de la Population en 2008	7,8	15,3	-3,7	0,000
Part de personnes des résidences principales occupées : "HLM louées vides" RP 2008	3,6	32,5	-3,7	0,000
Part des ménages fiscaux non imposables en 2009	28,3	47,4	-3,8	0,000
Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 50 % ou plus de prestations de la CAF	16,4	28,2	-3,9	0,000
Nb de familles monoparentales pour 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans	109	173	-3,9	0,000
Nb de personnes couvertes par les allocations d'aide au logement pour 1000 habitants en 2010	92	273	-3,9	0,000
Nb d'enfants couverts par l'Allocation de Rentrée Scolaire pour 1000 enfants âgés de 5 à 19 ans	229	460	-4,3	0,000

Part des Populations de 15-24 ans ou plus non scolarisé RP2008	27,1	31,4	-2,66	0,004
Part des Appartements dans l'ensemble des logements RP 2008	43,0	68,5	-3,1	0,001
Part des Populations de 15-24 ans ou plus non scolarisées et non actives RP 2008	2,9	5,7	-3,1	0,001
Part des revenus "salariaux" dans l'ensemble des revenus en 2008	68,1	74,5	-3,2	0,001
Part des Populations de 15 ans ou plus non scolarisées ; "Sans diplôme" RP 2008	13,0	27,5	-3,40	0,000
Part des populations Etrangère RP 2008	5,9	19,2	-3,5	0,000

Les principales caractéristiques du groupe

Ce sixième et dernier groupe est singulier pour plusieurs raisons :

- La quasi-totalité des variables utilisées dans l'étude ressortent significatifs pour ce groupe ce qui correspond à une situation de forte spécificité au regard de notre thématique de la demande sociale ;
- Cette spécificité se caractérise par des variables de revenus et socioprofessionnelles très favorables et très loin de la moyenne départementale ;
- A contrario, les indicateurs de demande sociale sont également très loin de la moyenne départementale mais en négatif de la moyenne départementale avec des taux ou des niveaux très bas ;
- A noter également que l'ensemble des variables supplémentaires comme l'offre médicale est également significatif pour ce groupe. Dit autrement, c'est là où la population est la plus riche et la moins nombreuses qu'on retrouve une très forte concentration du nombre de médecins et de spécialistes.

Les principales séries de variables constitutives du profil du groupe

Ce groupe est en quelque sorte le groupe symétrique inverse du groupe 1 avec un nombre très important de variables significatives qui indiquent une série de villes de taille modeste et au profil social largement privilégié.

Les chiffres clés du groupe n°6

Les chiffres clés spécifiques de ce groupe sont nombreux et concernent un grand nombre d'indicateurs, en particulier :

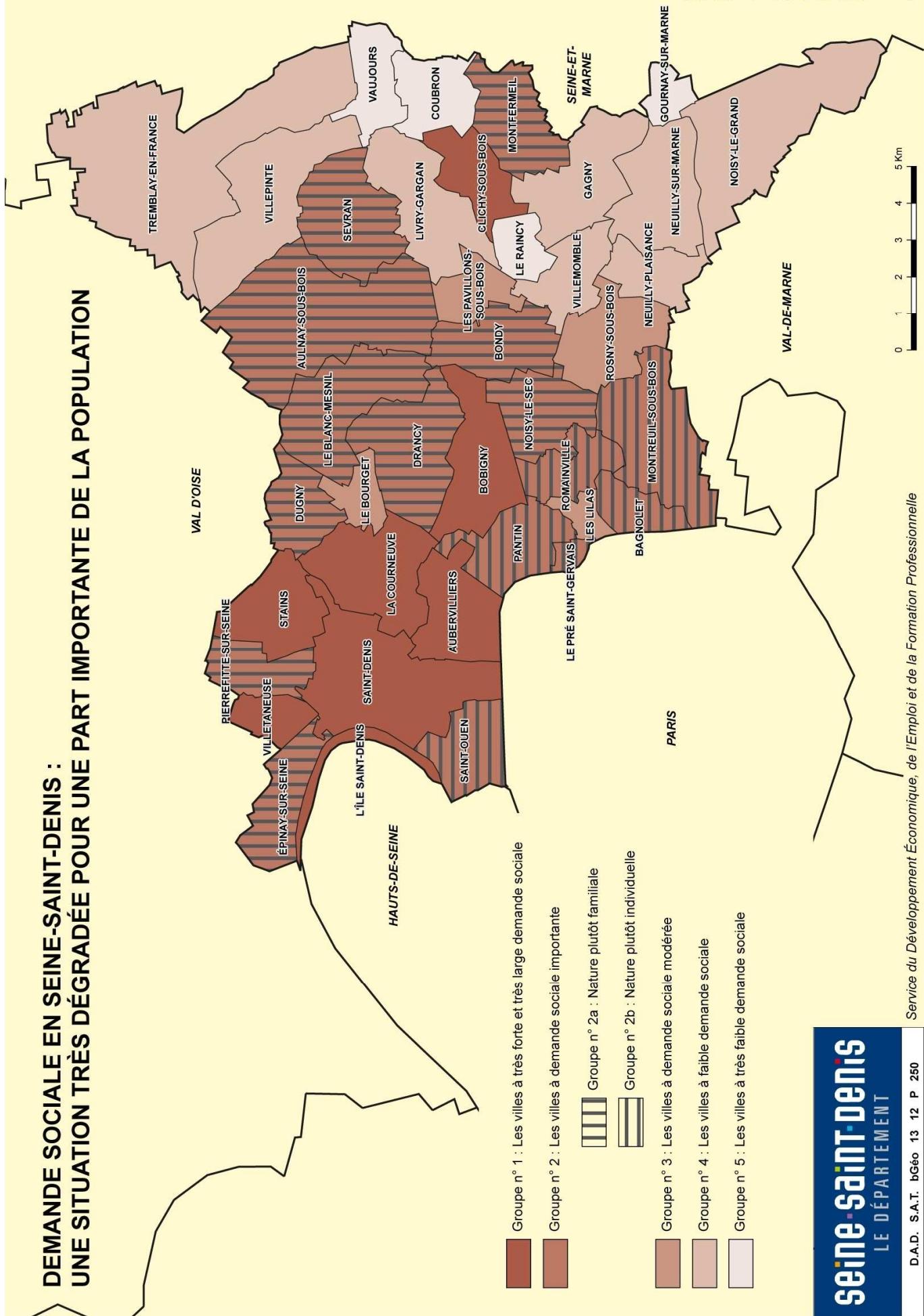
- un taux de chômage très bas de 7,8 % contre 15,3 % en moyenne départementale (taux de chômage au sens du recensement 2008) ;

- des revenus fiscaux par individu élevés (19 440 euros en moyenne contre 12 431 euros pour le département) ;
- un taux de personne couverte par le revenu minimum très bas pour ce groupe (45 pour 1000 personnes contre 1321 personnes pour 1000 habitants en moyenne départementale).

Synthèse

Ce groupe de villes correspond à un type de situation où une situation économique de la population active très favorable s'accompagne d'une quasi-absence de demande sociale.

DEMANDE SOCIALE EN SEINE-SAINT-DENIS : UNE SITUATION TRÈS DÉGRADÉE POUR UNE PART IMPORTANTE DE LA POPULATION



CONCLUSION

A l'issue de cette plongée dans les statistiques sociales et économiques de l'action sociale en Ile-de-France, et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis, plusieurs faits saillants ressortent de notre étude :

- **la crise économique majeure** que connaissent les économies développées depuis maintenant près de 5 ans pèse lourdement sur les populations les plus fragiles mais aussi pour les Départements qui, en charge de l'action sociale, voient leurs charges augmenter alors que leurs recettes sont déprimées par l'effet de la crise ;
 - En Ile-de-France, la Seine-Saint-Denis affiche **un profil « hors norme »** avec un poids très élevé de la demande sociale, et ce même avant la crise ;
 - La demande sociale sequano-dionysienne apparaît **massive, profonde et multiple** ;
 - A l'image des allocataires du RSA (25 % des allocataires franciliens pour 13 % de la population régionale), le département de la Seine-Saint-Denis enregistre souvent **des taux record** de précarité très loin de la moyenne régionale ;
-
- La demande sociale est inégalement répartie sur le territoire de la Seine-Saint-Denis avec une **concentration très forte sur certains territoires** qui, en outre, concerne un grand nombre de secteurs de la vie sociale (petite enfance, école, monde du travail, famille, retraite) ;
 - De vastes communes en très grandes difficultés font face à des communes de petite taille très favorisées et privilégiées ;
 - Au sein des villes marquées par une précarité importante, il est possible de distinguer des **demandes sociales de nature différente** (plutôt familiale ou plutôt individuelle) ;
 - Enfin, l'étude confirme la spécificité du territoire puisque les villes à très fortes demandes sociales et précarités sont aussi celles qui accueillent le plus d'entreprises, d'activités économiques et d'emplois. **Le développement économique du territoire semble donc bien échapper, pour partie, à ses populations** qui demeurent ancrées dans la pauvreté et les difficultés sociales alors que leur environnement proche et immédiat contribue largement à la vitalité économique de la métropole francilienne, une des plus riches du monde.

ANNEXES

Annexe 1 : Méthodes statistiques utilisées

Annexe 2 : Glossaire des variables macroéconomiques

Annexe 3 : Glossaire des indicateurs utilisés

Annexe 1 : les méthodes statistiques

L'Analyse en Composantes Principales (ACP)

L'Analyse en Composantes Principales (ACP) est une méthode de la famille de l'analyse des données et plus généralement de la statistique multivariée, qui consiste à transformer des variables (ici les indicateurs) en nouvelles indépendantes les unes des autres. Ces nouvelles variables sont nommées « composantes principales », ou axes. Elle permet de réduire l'information en un nombre de composantes plus limité que le nombre initial de variables. Il s'agit d'une approche à la fois géométrique et statistique dont les objectifs sont :

- analyser les liaisons entre variables
- former les groupes homogènes d'unités statistiques

La classification ascendante hiérarchique (CAH)

La classification Ascendante Hiérarchique (CAH) - ou "par agrégation".

La Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) procède initialement par fusions successives d'individus (singleton) déjà existants et proches dans un même groupe appelé cluster. En effet, à chaque étape, les individus ou groupes d'individus qui vont fusionner sont ceux dont la "distance" est la plus faible.

La CAH consiste donc à réunir dans un cluster les observations (ici les villes) les plus proches, puis la CAH continue fusionnant à chaque étape les 2 clusters les plus proches au sens de la distance. Le nombre de clusters peut être fixé par avance et la somme des clusters doit contenir l'ensemble des observations initiales (ici, les 40 communes du département).

Annexe 2 : Glossaire des variables macroéconomiques

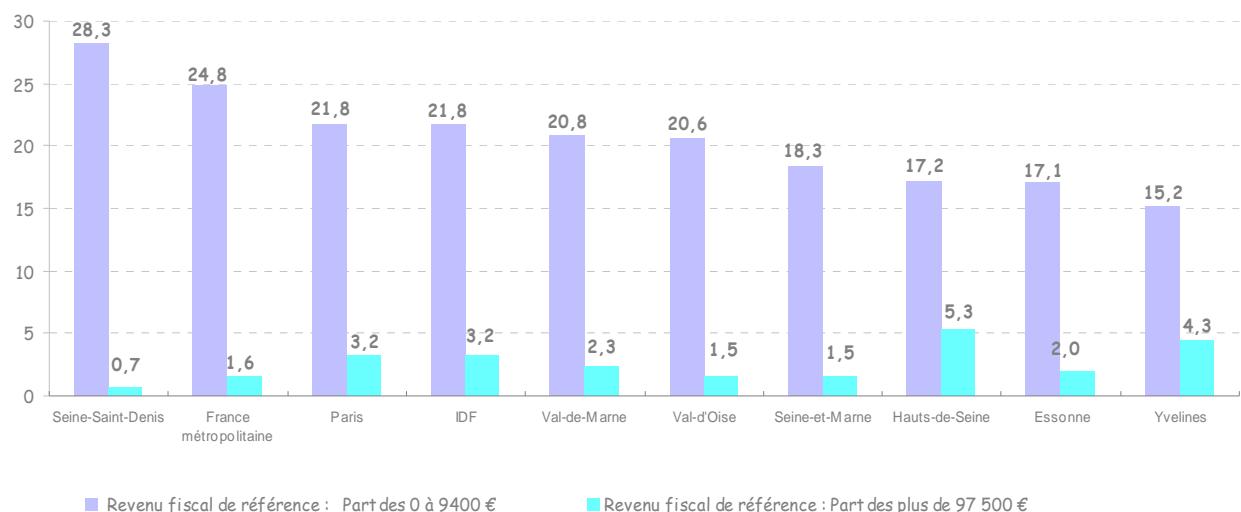
Indicateurs de revenus, pauvreté et d'inégalités en Ile-de-France

A) INDICATEURS DE REVENU

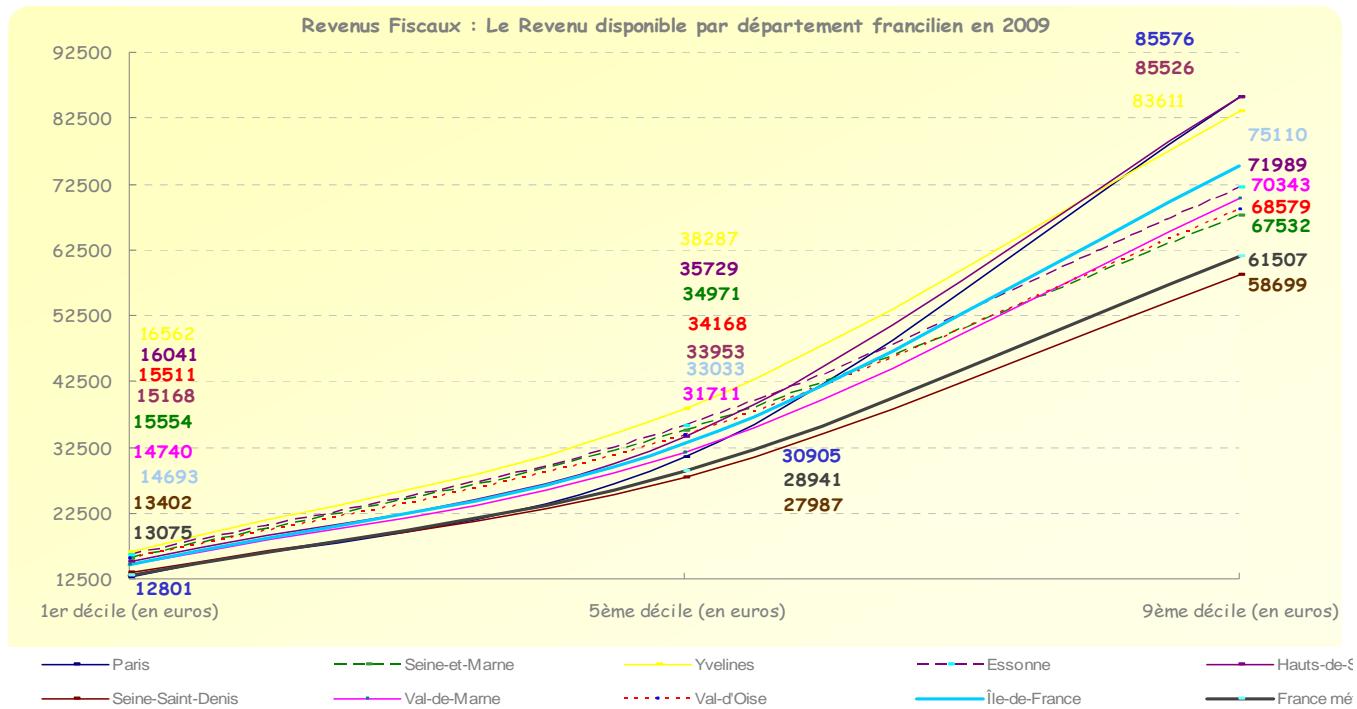
Les indicateurs de revenu utilisés sont issus de l'ensemble des déclarations d'impôts sur le revenus de l'année n taxées tout au long de l'année n+1 ; par exemple, les revenus déclarés par les foyers fiscaux en 2009 sont taxés tout au long de l'année 2010 et ces données sont statistiquement disponibles en 2010 (n+3)

Les Revenus Fiscaux : Les Tranches de revenus (faibles et élevés)

Revenu fiscal de références : Part des tranches 0 à 9 400€ et des plus 97 500€ (Revenu 2009 déclaration 2010)

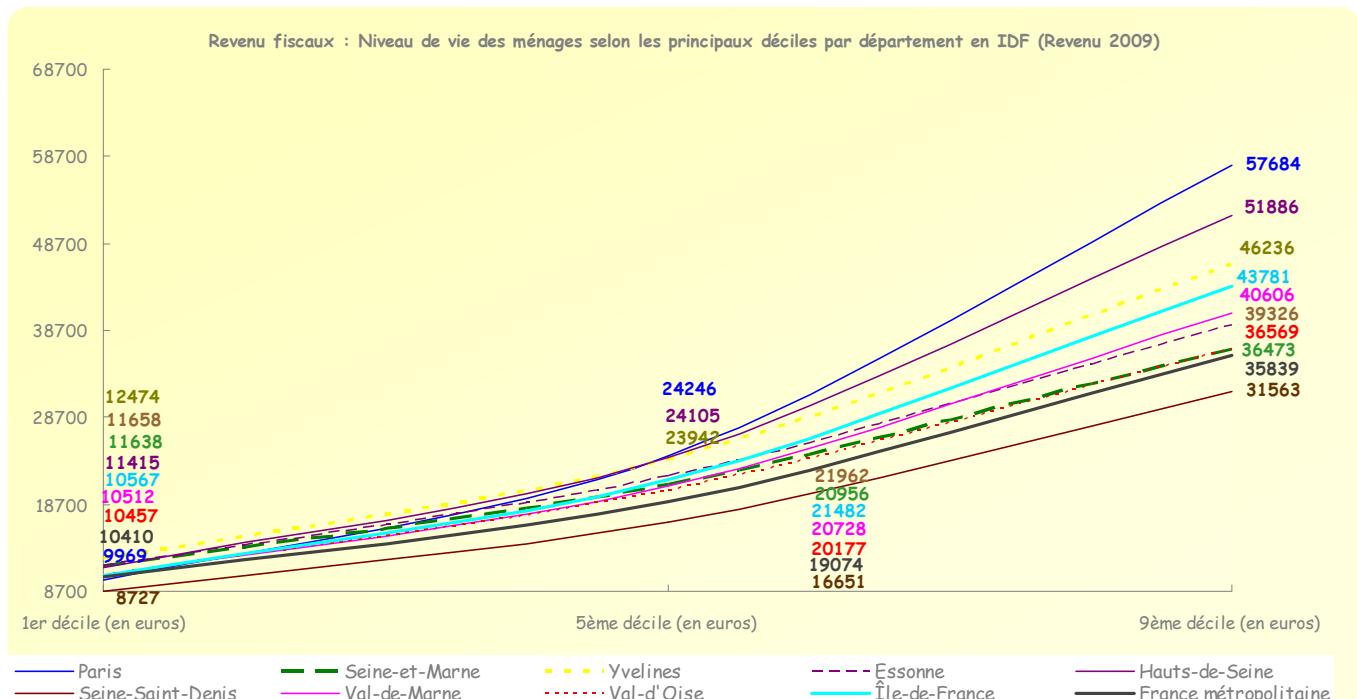


Les Revenus Fiscaux : Le Revenu Disponible



C'est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices,...), de remplacement (allocations chômage, retraites,...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

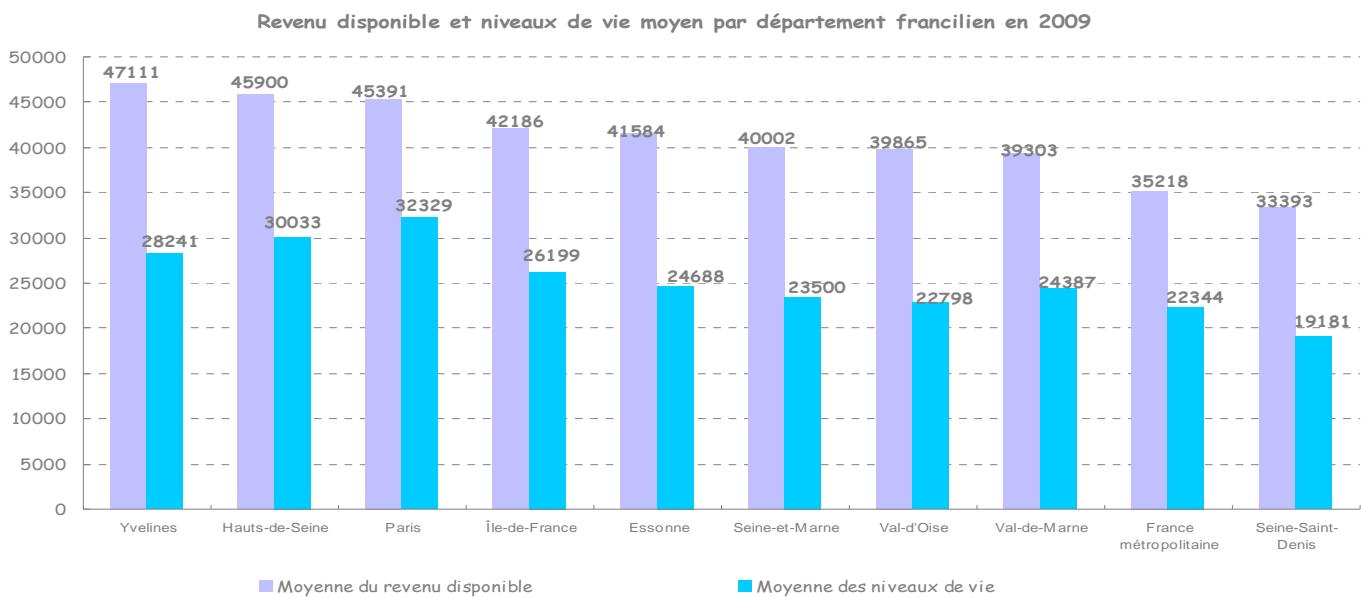
Les Revenus Fiscaux : Le Niveau de vie



Définition : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les Revenus Fiscaux : Comparaison entre revenu disponible moyen et niveau de vie moyen

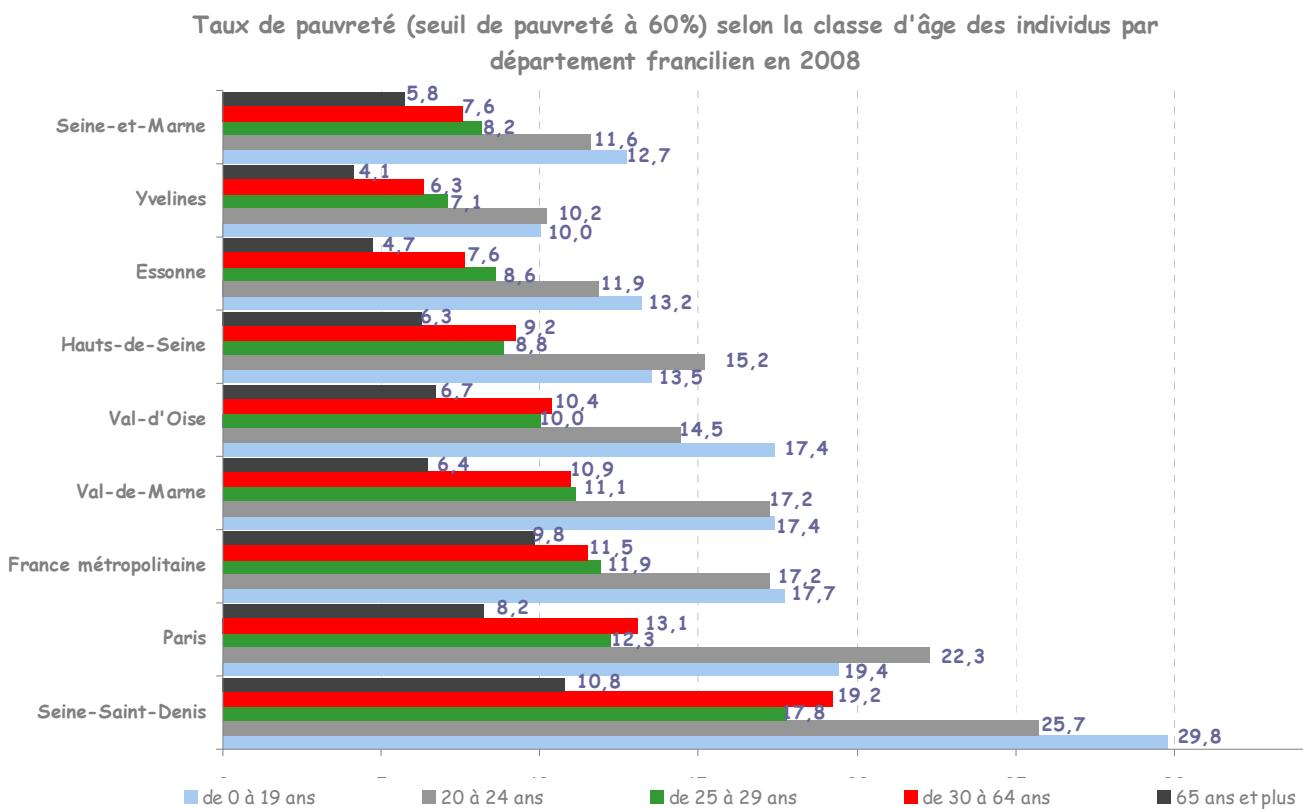


B) INDICATEURS DE PAUVRETE

La pauvreté est un phénomène complexe, pluridimensionnel, ne pouvant être réduit à sa simple expression monétaire (c'est-à-dire à un niveau insuffisant de ressources économiques pour vivre de façon décente). Il existe, ainsi, plusieurs approches de la pauvreté :

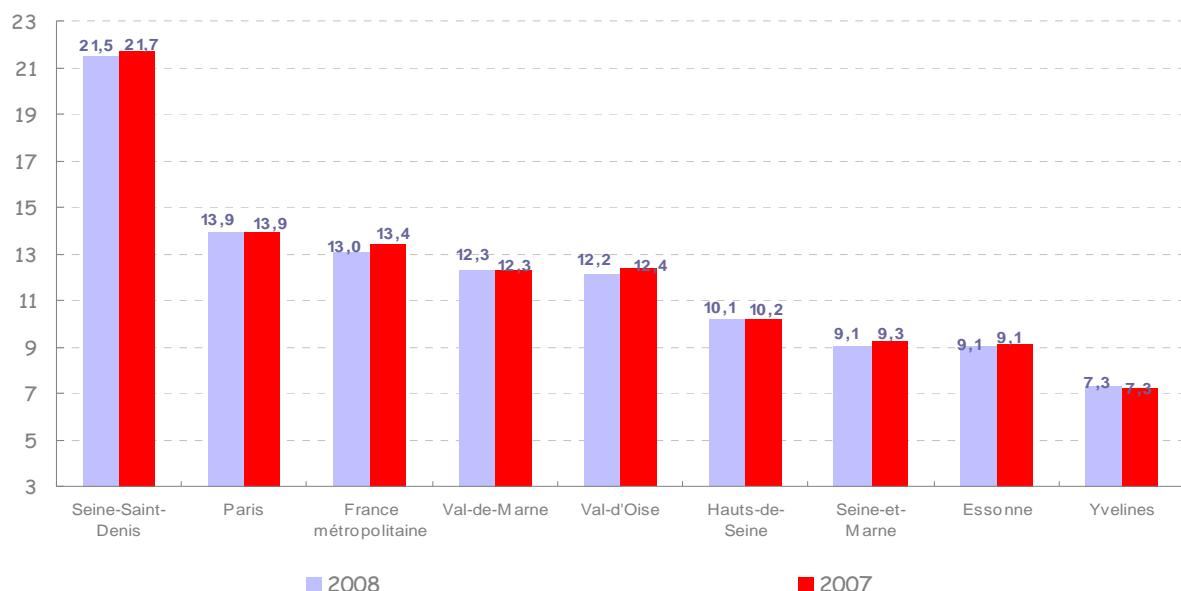
- Le PNUD par exemple déclare que « la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel - un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées » ;
- pour sa part, la Banque mondiale affirme que la pauvreté a des « dimensions multiples », de « nombreuses facettes » et qu'elle est « la résultante de processus économiques, politiques et sociaux interagissant entre eux dans des sens qui exacerbent l'état d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres » ;
- quant à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), il stipule que dans une approche monétaire et relative de la pauvreté sont considérés comme pauvres, les ménages dont le revenu est inférieur à un seuil qui évolue en fonction de la distribution des niveaux de vie.

Structure de la pauvreté selon l'âge



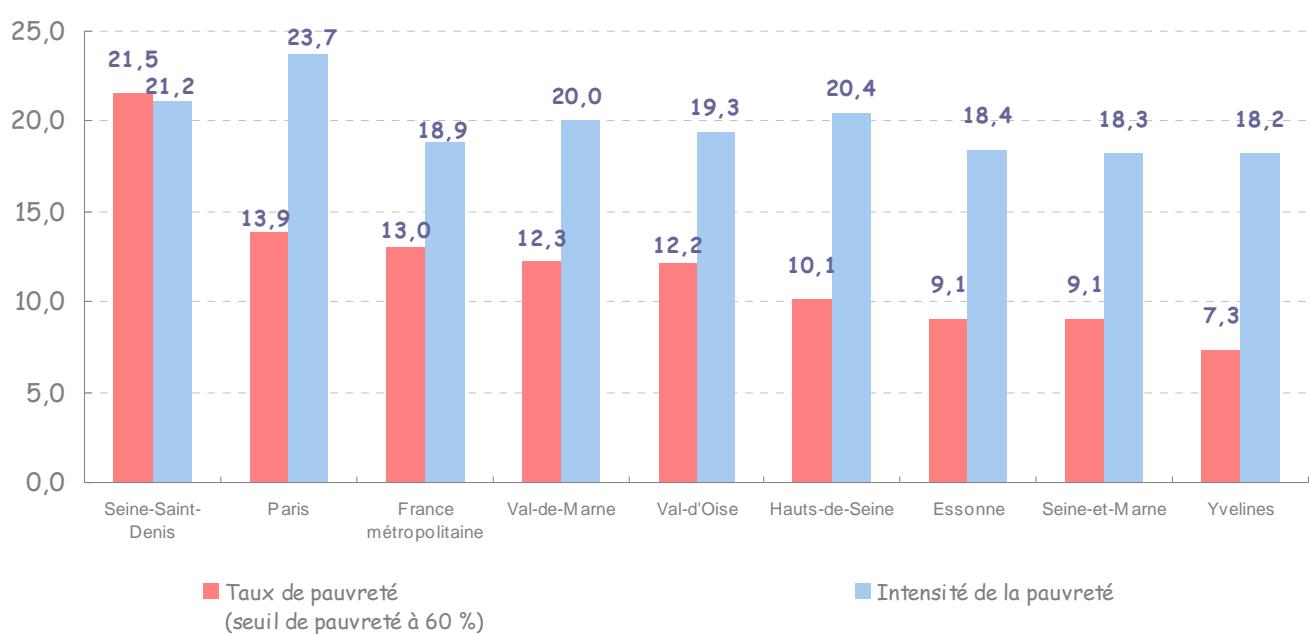
La pauvreté dans les départements franciliens

Evolution du taux de pauvreté (seuil à 60%) entre 2007 et 2008 selon les départements franciliens



Intensité de la pauvreté dans les départements franciliens

Taux de pauvreté (au seuil de 60%) et intensité de la pauvreté dans les départements franciliens en 2008



Taux de pauvreté

Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

La structure de la pauvreté par âge dans la métropole francilienne, indique, quelque soit l'âge prise en compte, le nombre de personnes concernées par le phénomène de la pauvreté est plus important en Seine-Saint-Denis qu'ailleurs. Mais c'est chez les populations âgées de 0-19 ans que le décalage est plus accentué. Le taux de pauvreté de cette classe d'âge s'élève à près de 30% dans notre département ; dans les autres départements franciliens (notamment à Paris où il atteint 19,4%), ce taux est inférieur à 20% montrant ainsi une différence de plus de 10 points en se référant à ce groupe d'âge

Taux de pauvreté à 60%, Seuil de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. C'est ce seuil qui est utilisé pour RDL, sauf indication contraire.

L'intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté (ou " poverty gap ") est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante :

$(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}) / \text{seuil de pauvreté}$

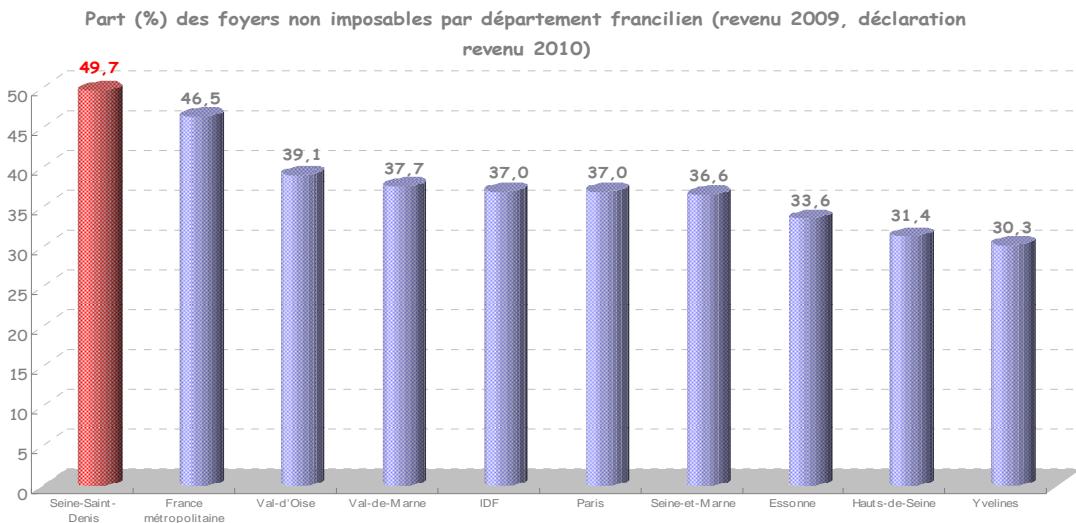
Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Niveau de vie médian

Il s'agit du niveau de vie qui partage les personnes en deux groupes ; d'une part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie inférieur ; et d'autre part, le groupes des personnes qui a un niveau de vie supérieur.

Les foyers non imposables par département francilien

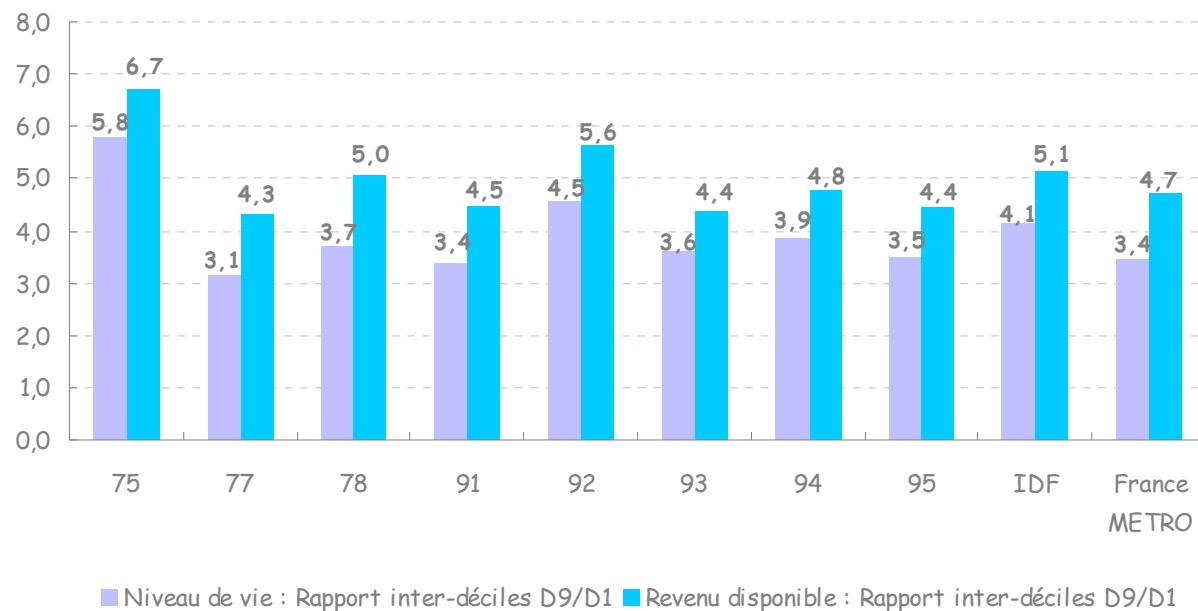
Les foyers non imposables sont les foyers fiscaux n'ayant aucun impôt à payer (suite à une exonération ou parce que leurs revenus sont inférieurs au seuil d'imposition ou parce qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôt) ou qui se voient restituer totalement un avoir fiscal ou un crédit d'impôt.



D) Les indicateurs d'inégalités

-Les Revenus Fiscaux : Les Rapport Inter décile du niveau de vie et du revenu disponible

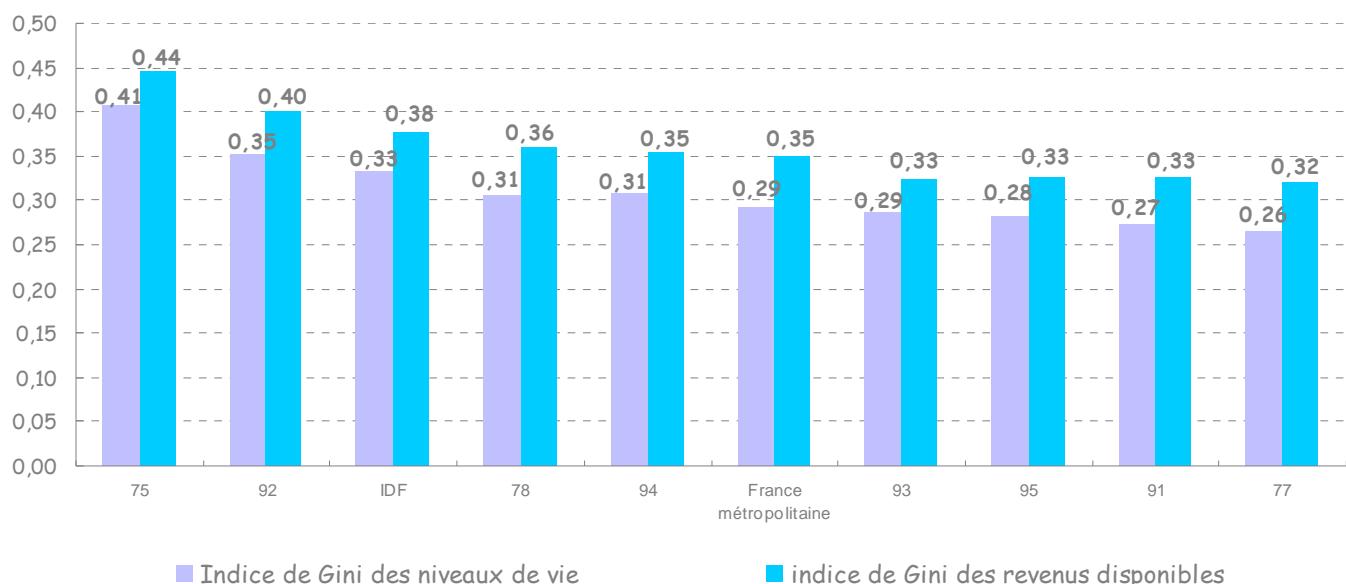
Rapport intre-décile: Niveau de vie et revenu disponible



Les rapports inter déciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles :

- le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution ;

Indices de Gini des niveaux de vie et du revenu disponible par département francilien en 2009



L'INDICE DE GINI du revenu fiscal par personne est un indicateur du degré de concentration des revenus fiscaux par personne parmi les personnes de la zone étudiée. Il est compris entre 0 (concentration minimale lorsque toutes les personnes présentent un revenu identique) et 1 (concentration maximale lorsqu'une seule personne concentre la totalité des revenus de la zone).

Annexe 3 : Glossaire des indicateurs utilisés

La thématique de la demande sociale est caractérisée par l'utilisation d'un vocabulaire spécifique et technique lié aux dispositifs institutionnels mise en place par les pouvoirs publics. L'ensemble des indicateurs et variables exploités dans l'étude possède leur définition précise qui est présentée dans cet annexe par grandes catégories d'indicateurs.

Les Indicateurs liés à la demande sociale

La Couverture Maladie Universelle (CMU) de base

Cette allocation fondamentale dans le système de santé puisqu'il permet l'accès à l'assurance maladie pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle, etc.). Elle est donc plus importante que la CMU complémentaire

La CMU complémentaire

Elle accordée pour un an sous conditions de ressources et permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite. C'est donc la possibilité d'accéder aux médecins, à l'hôpital, etc., sans dépense à charge et sans avance de frais

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le RSA est constitué de trois composantes : le RSA socle, le RSA socle et activité et le RSA activité. Ainsi, le RSA couvre une population large, puisqu'il concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des personnes percevant des revenus d'activité proches du Smic. Selon son niveau de revenus d'activité, un foyer est soit bénéficiaire du « RSA socle seul », du « RSA socle et activité » ou du « RSA activité seul ». Un foyer allocataire du « RSA socle seul » n'a pas de revenus d'activité (toutefois, en cas de reprise d'activité, le bénéficiaire peut cumuler salaires et allocation pendant trois mois). Les bénéficiaires du « RSA socle et activité » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire. Ceux du « RSA activité seul » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire

L'Allocation Parent Isolé (API)

C'est un minimum social institué par la loi du 9 juillet 1976 qui n'existe plus que dans les DOM et a pris fin en France Métropolitaine avec la mise en place du RSA en juin 2009. Les personnes concernées doivent élever

seules un enfant ou être enceintes et vivre sans conjoint, avoir des ressources globales situées en deçà d'un seuil. C'est une allocation différentielle qui complète les revenus.

Le Revenu garanti

Les allocataires bénéficiant d'un Revenu garanti sont des allocataires percevant d'au moins une des prestations parmi les allocations suivantes : RSA, RMI, API, AAH, RSO

L'Aide Médicale de l'Etat (AME)

L'aide médicale de l'État (AME) est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins, sous réserve de remplir certaines conditions (résidence, ressources ...)

Allocataires dont les ressources sont composées à 50 ou 100% des prestations CAF

Cette donnée permet d'appréhender la précarité des allocataires mais elle présente tout de même deux limites essentielles : il s'agit d'un calcul avant impôt, et donc pour les allocataires à déclaration annuelle, les revenus déclarés et prestations perçues ne sont pas contemporains. Enfin, la population concernée est restreinte, elle ne concerne que les personnes connues des CAF et ne permet pas notamment d'appréhender la précarité des personnes âgées ou des étudiants.

Les allocations d'aide au logement

Il s'agit d'une prestation versée sous conditions de ressources. Les allocations logement ont pour vocation de soutenir les personnes et familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. Les aides au logement sont constituées de l'Allocation de Logement Familiale (ALF) de l'Allocation de Logement Social (ALS) et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

L'allocation Adultes handicapés (AAH)

Il s'agit d'un minimum social créé par la loi du 30 juin 1975. C'est une prestation versée à tous les handicapés souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80% (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est soumise à un plafond de ressources calculé par ailleurs et peut se cumuler avec une rémunération tirée d'un travail.

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

Cette prestation versée sous conditions de ressources aide les familles à assumer le coût de la rentrée scolaire pour leurs enfants de 6 à 18 ans. L'ARS est versée automatiquement aux allocataires qui y ont droit en une seule fois juste avant la rentrée, excepté pour les enfants de 16 à 18 ans, dans ce cas l'ARS est versée sur justificatif de scolarité. Pour les familles non allocataires et susceptibles de pouvoir bénéficier de

l'ARS (famille de un enfant) elles doivent en faire la demande à leur Caf dans les mois de mai ou juin précédent la rentrée scolaire

L'allocation départementale personnalisée d'autonomie

C'est une aide personnalisée qui a pour objet de prendre en charge les frais liés à la perte d'autonomie des personnes âgées résidant à domicile ou en établissement. Avec L'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie vous pourrez par exemple bénéficier d'une aide à domicile, d'un service de portage de repas, du financement de la téléassistance...

Les Indicateurs liés aux revenus (fiscaux)

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution et non pas un revenu disponible (les indicateurs sont donnés par personne des ménages).

Nombre de personnes du ménage fiscal

Le nombre de personnes du ménage fiscal est obtenu par cumul des personnes inscrites sur les déclarations de revenus qui le composent. On adopte le terme de personne et non celui d'habitant pour marquer le fait que toute personne rattachée fiscalement à un ménage ne vit pas forcément au sein de celui-ci : elle peut habiter ailleurs, cas fréquent chez les étudiants (rattachés fiscalement à leurs parents tout en occupant un logement indépendant).

LES DÉCILES du revenu fiscal par personne décrivent la distribution des revenus par tranches de 10% des personnes. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les déciles les plus couramment utilisés pour décrire les disparités des revenus sont le premier et le dernier décile :

- **Le premier décile (D1)** du revenu fiscal par personne est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par personne inférieur à cette valeur et 90 % présentent un revenu supérieur.

- **Le dernier décile (D9)** du revenu fiscal par personne est tel que 90 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par personne inférieur à cette valeur et 10 % présentent un revenu supérieur.

- **La moyenne du revenu fiscal par personne** correspond au revenu par personne moyen des personnes, chacune étant affectée du revenu par personne déclaré par le ménage fiscal auquel elle appartient.

LE RAPPORT INTERDÉCILE (D9/D1) du revenu fiscal par personne établit le rapport entre les revenus par personne les plus élevés et les revenus par personne les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10 % de personnes aux revenus les plus extrêmes. Cet indicateur mesure la disparité relative entre les plus hauts et

les plus bas revenus fiscaux, sans être déformé par les revenus les plus extrêmes. Il permet donc d'étudier les disparités des revenus par personne au sein d'une zone, mais aussi entre les zones.

L'INDICE DE GINI du revenu fiscal par personne est un indicateur du degré de concentration des revenus fiscaux par personne parmi les personnes de la zone étudiée. Il est compris entre 0 (concentration minimale lorsque toutes les personnes présentent un revenu identique) et 1 (concentration maximale lorsqu'une seule personne concentre la totalité des revenus de la zone).

Les Indicateurs liés à la structure sociodémographique

Les familles monoparentales

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

La part des ménages fiscaux non imposable

Foyers fiscaux non imposables : Les foyers fiscaux n'ayant aucun impôt à payer (suite à une exonération ou parce que leurs revenus sont inférieurs au seuil d'imposition ou parce qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôt) ou qui se voient restituer totalement un avoir fiscal ou un crédit d'impôt.

La part des populations de 15 ans ou plus "Autres personnes sans activité professionnelle"

Autres personnes sans activité professionnelle : Ce groupe comprend la population au chômage et la population inactive décrite ci-après avec quelques indications sur les CS réservées aux personnes sans activité professionnelle.

Par activité professionnelle, on entend un travail effectué en vue d'un échange marchand (obtention d'un salaire, ou d'un bénéfice sur la vente du produit fabriqué) et dont la nature n'est pas contraire aux lois ou à la moralité publique (les chômeurs appartiennent à la population active et sont classés dans les CS d'actifs en fonction de leur dernière situation professionnelle (ou éventuellement de leur situation professionnelle habituelle). Toutefois, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, pour lesquels cette règle n'aurait pas de sens, sont classés dans une catégorie à part).

Taux de chômage au sens du recensement

Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement. On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Statut d'occupation des personnes des résidences principales : Propriétaires, locataires ou sous locataires d'HLM louées vides

Le statut d'occupation du logement définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ;
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ;
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

Depuis 2004, avec le recensement rénové, les ménages usufruitiers de leur résidence principale (suite à une donation-partage par exemple) sont considérés comme propriétaires. Ils étaient considérés comme logés gratuitement dans les recensements précédents.

Indicateurs caractérisant des classes de typologie (dits « de marquage »)

Il s'agit ici de nouvelles variables n'ayant ni participées à l'ACP ni à la CAH. Nous avons retenu des variables par thème (l'offre médicale, la scolarisation, le niveau de diplôme, le type de logement et la nature des revenus) pour évaluer leur pouvoir caractérisant sur les partitions (typologies) construites.

Le niveau de diplôme

Les résultats du recensement font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. Les catégories de diplôme utilisées sont les suivantes :

- Aucun diplôme :
 - pas de scolarité ;
 - scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège ;
 - scolarité au-delà du collège ;
 - Certificat d'études primaires (CEP).
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges

- CAP, BEP :

- CAP, brevet de compagnon ;

- BEP.

- Baccalauréat, brevet professionnel :

- baccalauréat général, brevet supérieur ;

- baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, brevet d'enseignement agricole (BEA), brevet d'enseignement commercial (BEC), brevet d'enseignement industriel (BEI), brevet d'enseignement hôtelier (BEH), capacité en droit.

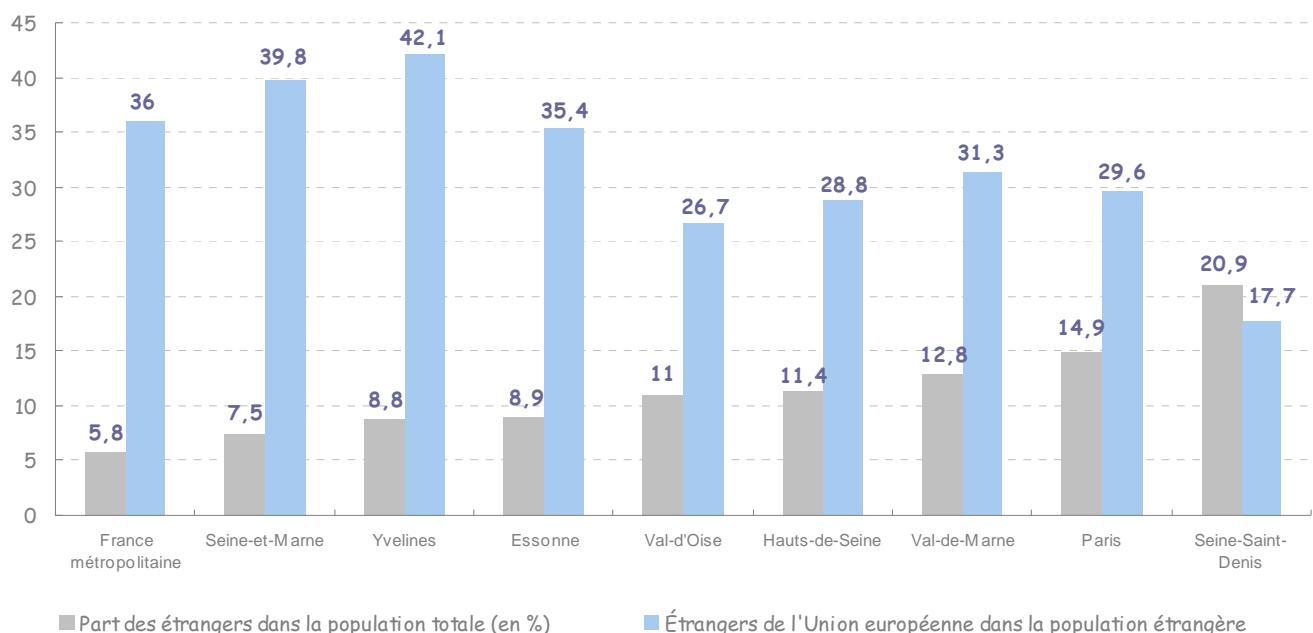
- Diplôme de 1er cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier (ère).

- Diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat.

Part de la population étrangère

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Populations étrangères selon les départements franciliens en 2008



Population des 15-24 ans non scolarisée et non active

Elle comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement et les personnes actives n'ayant pas un emploi et ne se déclarant pas comme chômeur. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.

Logement

Logement collectif : Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement individuel : Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Les Revenus

Les revenus salariaux : Le revenu salarial correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier (par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois comme salarié à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage). Pour passer du revenu salarial d'un individu au revenu disponible d'un ménage, il faut agréger l'ensemble des revenus des différents membres du ménage (y compris les revenus d'une éventuelle activité non salariée, et les revenus du patrimoine) et prendre en compte l'ensemble des transferts sociaux (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) nets des prélèvements (comme l'impôt sur le revenu) ;

La part des Bénéfices : La part des bénéfices est le pourcentage que représentent les revenus des professions non-salariées dans le total des revenus fiscaux de la zone géographique observée. Il s'agit des revenus nets de déficits et hors plus-values des indépendants. Ils comprennent les bénéfices agricoles (BA), les bénéfices industriels et commerciaux professionnels (BIC) et les bénéfices non commerciaux professionnels (BNC).

Toutefois, sur la déclaration, les indépendants relevant du régime des micro-entreprises pour les BIC et du régime déclaratif spécial pour les BNC reportent le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes. En 2002, ces revenus sont corrigés d'un abattement forfaitaire. Cette correction a pour

conséquence une baisse du revenu, par rapport à ce que l'on calculait précédemment. Pour les autres régimes, c'est un bénéfice net de déficit qui est reporté. Cette catégorie de revenus est à interpréter avec prudence dans la mesure où les revenus déclarés par les indépendants ne sont pas forcément le reflet du revenu réel qu'ils tirent de leur activité.

Attention, dans certains cas, la part peut apparaître en dehors de la fourchette normale (entre 0 et 100%).

La part des autres revenus : La part des autres revenus est le pourcentage que représentent les revenus du patrimoine déclarés et autres revenus dans le total des revenus fiscaux de la zone géographique observée. Ils comprennent essentiellement des revenus du patrimoine : les revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables au titre de l'IRPP, ainsi que les produits de placements soumis à prélèvement libératoire indiqués sur la déclaration de revenus (ce qui exclut les revenus défiscalisés comme le livret A et les produits de placements soumis à prélèvement libératoire non déclarés), les revenus fonciers nets (loyers, fermages, parts de SCI, affichage), les revenus accessoires (bénéfices industriels et commerciaux (BIC) non professionnels, des bénéfices non commerciaux (BNC) non professionnels, et recettes brutes de locations meublées non professionnelles).

Dans certains cas, la part peut apparaître en dehors de la fourchette normale (entre 0 et 100%).

La part des pensions, retraites et rentes : La part des pensions, retraites et rentes est le pourcentage que représentent les pensions, retraites et rentes dans le total des revenus fiscaux de la zone géographique observée.

Les pensions, retraites et rentes incluent les retraites mais aussi les pensions d'invalidité et les pensions alimentaires nettes (déduction faites des pensions versées) et les rentes viagères (à titre gratuit et onéreux).

La pension de retraite peut être composée de plusieurs éléments distincts, régis par des règles d'attribution différentes. Le premier élément est l'avantage principal de droit direct. Il est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées. Cet avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire. On parle alors d'avantage de droit dérivé, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct. À ces deux éléments peuvent s'ajouter, selon les régimes et les situations individuelles, d'autres éléments qualifiés d'avantages accessoires. Le plus répandu est la « bonification pour trois enfants ou plus ». Elle est servie par presque tous les régimes aux retraités ayant élevé au moins trois enfants. Enfin, si les ressources du ménage auquel appartient le retraité sont inférieures au montant du minimum vieillesse, celui-ci peut demander à bénéficier de ce dispositif.

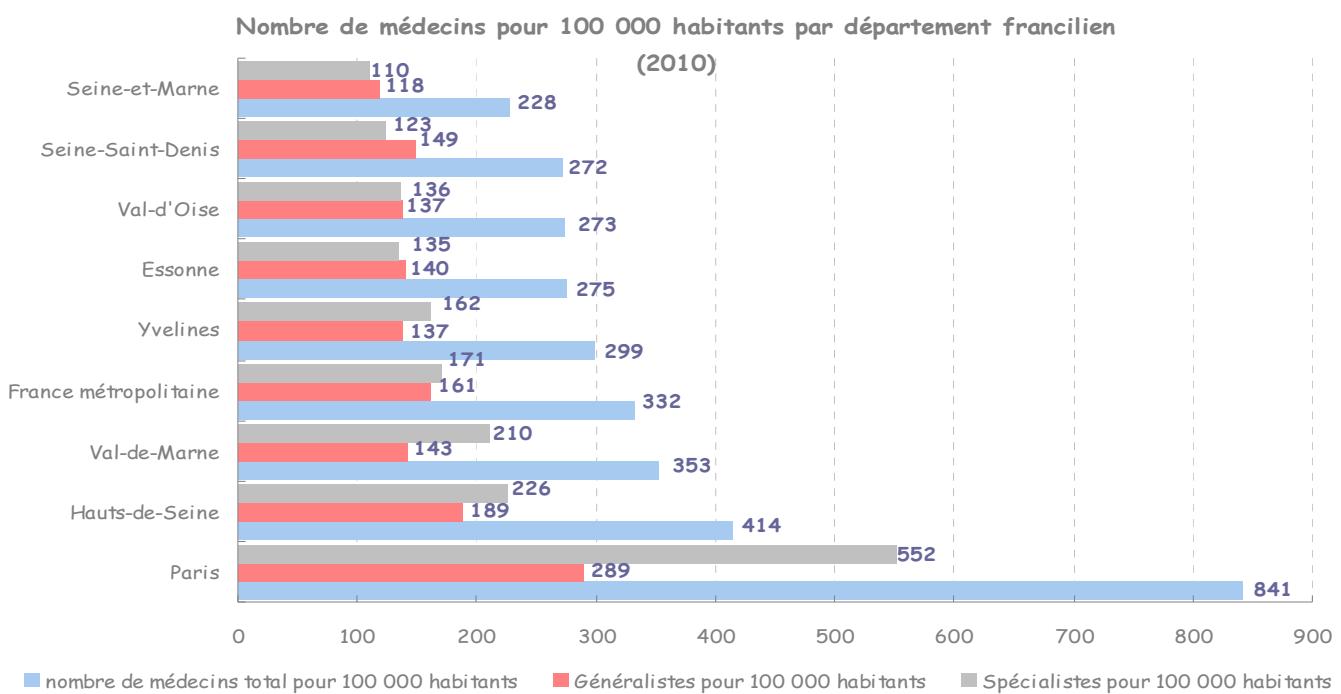
Les pensions de réversion sont destinées à garantir au survivant du couple un niveau de vie correct en lui versant une fraction de la pension principale dont bénéficiait ou aurait bénéficié son conjoint. Tous les régimes de retraite versent des pensions de réversion, à différents taux et sous des conditions variables.

L'offre médicale (fonctions médicales et para-médicales)

Médecin omnipraticien : Médecin "généraliste", y compris médecins non-spécialistes ayant une compétence particulière (acupunctureurs, homéopathes, allergologues, gynécologues ...)

Sont retenus les praticiens exerçant leur activité en dehors d'un établissement sanitaire, puisque ceux-ci sont appréhendés dans FINESS. Sont donc exclus par exemple les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire ou leur partie d'activité y est exercée. Dans la source peuvent être mentionnées plusieurs adresses d'exercice. Sont seules retenues celles répondant aux critères en tête de colonne. Ainsi un salarié hospitalier exerçant aussi en cabinet libéral à une autre adresse que celle de l'hôpital (ou de la clinique) ne sera retenu qu'à l'adresse(s) du cabinet.

Médecin spécialiste : Ne sont retenues que les spécialités proposées par la DREES, les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale. Si le praticien exerce dans plusieurs spécialités, seule la principale a été retenue. : Spécialiste en cardiologie, Spécialiste en dermatologie vénérérologie, Spécialiste en gynécologie médicale, Spécialiste en gynécologie obstétrique, Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie, Spécialiste en psychiatrie, Spécialiste en ophtalmologie, Spécialiste en oto-rhino-laryngologie, Spécialiste en pédiatrie, Spécialiste en pneumologie, Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale, Spécialiste en stomatologie et Chirurgien dentiste.



Liste des minima sociaux

Le revenu de solidarité active (RSA), Le revenu minimum d'insertion (RMI), L'allocation de solidarité spécifique (ASS), L'allocation équivalente retraite (AER), L'allocation d'insertion (AI), L'allocation de parent isolé (API), L'allocation aux adultes handicapés (AAH), L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), L'allocation veuvage, Les allocations du minimum vieillesse (ASV et ASPA) et Le revenu de solidarité (RSO).